E
469
.M83

LIBRARY OF CONGRESS.
Chap. E469
Shelf. M83
UNITED STATES OF AMERICA.

LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN AMÉRIQUE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN AMÉRIQUE

— 1861-1864 —

PAR

M. HENRY MOREAU

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS
—
1864

E469
.M83

LA

POLITIQUE FRANÇAISE

EN AMÉRIQUE

I

L'opinion publique, en France, s'est peu émue jusqu'ici de la guerre civile qui depuis près de trois ans désole l'Amérique septentrionale. Il semblerait, à voir cette indifférence, que nous pouvons impuné-

[1] Ouvrages à consulter : *Vies de Washington et de Thomas Jefferson*, par M. Cornelis de Witt, Paris, 1859 et 1861, 2 vol., Didier. — *Les États-Unis en* 1863, par M. John Bigelow, Paris, Hachette, 1863. — *De l'abolition de l'Esclavage*, par M. Augustin Cochin, Paris, 1861, 2 vol. — *Les États-Unis et*

ment demeurer les spectateurs éloignés, les témoins distraits d'une lutte regrettable sans doute, fâcheuse pour plusieurs de nos industries qu'elle prive de leurs matières premières, mais après tout locale, et sans influence sérieuse sur la marche générale des affaires. Cette quiétude pourtant est des moins justifiées. En effet, la crise américaine ne se borne pas à interrompre le magnifique développement d'un peuple encore à son berceau, elle intéresse au plus haut degré le commerce international, l'équilibre du monde entier, les principes mêmes de la civilisation chrétienne.

Le gouvernement n'a pas partagé cette indifférence. Dès le début des hostilités il a compris que de grands devoirs étaient imposés à la France. La nécessité d'une prompte pacification lui a même paru telle, qu'il n'a pas hésité à recommander soit

la France, par M. Ch. Laboulaye, Paris, Dentu, 1862. — *Le Mexique et les États-Unis*, par M. H. Mercier de Lacombe, Douniol, 1863. — *Le Mexique ancien et moderne*, par M. Michel Chevalier, Paris, Hachette, 1863. — *Affaires étrangères. Documents diplomatiques*, 1862, 1863, Paris, Imprimerie impériale, 1863. — William Seward, secretary of State, *Papers relating to Foreign affairs, communicated to Congress*, December 1861, and 1862, 3 vol. Washington government Printing office. — *Our Foreign relations, a speech* by Hon. Ch. Sumner, New-York Youngmen's republican Union, 1863. — *Question américaine*, par M. l'abbé de Harne, Bruxelles, 1862. — *The french and american tariffs compared*, by Henry C. Carey, Philadelphia, 1861.

aux autres puissances, soit aux parties belligérantes, les moyens qu'il croyait les plus propres à hâter le rétablissement de la paix, dût leur adoption entraîner la dissolution immédiate de la grande fédération fondée avec le concours de notre ancienne monarchie. L'insuccès de ces tentatives n'a jusqu'ici produit aucun découragement dans nos régions officielles. La politique de la France, d'abord un peu indécise en apparence, s'affirme chaque jour avec une netteté qui inquiète les partisans de l'Union et réjouit ses adversaires. La persistance dans les desseins préconçus est certainement le propre d'une grande politique, lorsque ces desseins ont été arrêtés en pleine connaissance de cause et que leur exécution ne révèle pas des inconvénients supérieurs aux avantages que l'on s'était promis. Si, au contraire, le plan qui a d'abord prévalu n'est pas fondé sur une saine appréciation de la situation, il importe d'en signaler les dangers au gouvernement et au pays.

II

Le choix d'une politique est généralement déterminé par des sympathies ou par des intérêts. Il faut, pour juger celle du gouvernement français en Amérique, examiner si elle s'est inspirée des sympathies ou des intérêts du pays.

Les sympathies de la France appartiennent évidemment à la cause la plus juste et la plus favorable à la civilisation. A ce double titre, les États restés fidèles à l'Union peuvent seuls les revendiquer. Pourquoi, en effet, les États du Sud ont-ils rompu le pacte national et se sont-ils constitués en États Confédérés? Le simple exposé des faits démontre péremptoirement qu'ils ont adopté cette ligne de conduite le jour où le jeu régulier des institutions constitutionnelles leur a retiré, avec la prépondérance, l'espoir de propager l'esclavage sur tout le continent américain.

Au moment où la constitution fédérale fut votée (1787), la population des anciennes colonies anglaises s'élevait à moins de quatre millions d'habitants, dont près de 700,000 étaient des esclaves, répartis inégalement entre les divers États[1]. Les illustres fondateurs de l'Union ne se dissimulaient point l'antagonisme que l'esclavage créerait entre les États où il tendait à s'accroître et ceux dont il était sur le point de disparaître[2]; mais, préoccupés avant tout d'écarter les dissidences qui pouvaient compromettre leur œuvre à ses débuts, ils n'osèrent trancher cette importante question et l'abandonnèrent à la législature particulière de chaque État. Ils s'efforcèrent, il est vrai, en respectant les droits acquis, d'empêcher l'esclavage de s'établir au delà des limites où il existait déjà. Ainsi, en 1784, Jefferson présenta un plan pour le gouvernement du territoire qui n'était pas compris dans les treize États primitifs et proposa que l'esclavage y fût prohibé à partir de l'année 1800. Cette disposition, combattue par les États à esclaves, fut restreinte, aux termes d'une ordonnance votée

[1] L'esclavage existait alors dans tous les États, sauf le Massachusetts, où il avait été aboli en 1780. Toutefois la Virginie, le Maryland et les deux Carolines contenaient à eux seuls les cinq sixièmes de la population servile.

[2] « Je tremble pour mon pays, écrivait à ce sujet Jefferson, dès 1781, lorsque je songe que Dieu est juste. »

en 1787, au territoire situé à l'ouest de l'Ohio. En même temps, et dans le même esprit, la constitution conférait au Congrès le droit dont il a usé depuis, d'interdire la traite des nègres après l'année 1808. Toutefois la constitution sanctionnait, autant qu'il dépendait d'elle, le maintien des institutions particulières aux États esclavagistes, en contraignant les États libres à l'extradition des esclaves fugitifs. En outre, par une singulière inconséquence, elle accordait aux propriétaires d'esclaves un véritable privilége politique, et décidait que les membres de la Chambre des représentants seraient répartis entre chaque État, selon le nombre respectif de leurs habitants, en ajoutant au nombre total des personnes libres trois cinquièmes de toutes autres personnes. Par ce mode de répartition, un État qui comptait 100,000 citoyens propriétaires de 500,000 esclaves avait droit au même nombre de représentants qu'un État de 400,000 habitants où l'esclavage n'existait pas et qui renfermait par conséquent trois fois plus de citoyens.

Dans les États du Nord, l'influence des principes d'une civilisation véritablement chrétienne et la nécessité d'éloigner du travail libre des rapprochements dégradants entraînèrent l'extinction graduelle de l'esclavage. Dans les États du Sud, au contraire, les progrès de la culture du coton augmentèrent la valeur du travail servile et portèrent les propriétaires

d'esclaves à demander aux institutions fédérales une protection plus efficace encore de leur institution particulière (*peculiar institution*). Dans ce but ils cherchèrent, en favorisant l'admission de nouveaux États à esclaves, à s'assurer la majorité au Sénat, qui a le *veto* sur toutes les lois votées par la Chambre des représentants, et partage avec le président le droit de faire les traités[1]. Jusqu'en 1819, l'accession des États à esclaves fut compensée par celle d'États libres. A cette époque, l'admission du Missouri souleva les plus vives discussions. L'esclavage y serait-il toléré? Telle fut la question qui occupa plusieurs sessions du Congrès. Ceux qui la résolvaient négativement invoquaient les dispositions formelles de l'acte de 1787. Les champions du Sud protestaient contre ces tendances restrictives et renforçaient leur argumentation de la menace de se séparer, si satisfaction ne leur était donnée. « On a allumé un incendie, s'écriait M. Cobb de la Géorgie, contre lequel toutes les eaux de l'Océan ne pourront pas prévaloir; une mer de sang suffira seule à l'éteindre. — On nous menace, répondait M. Tallmadge de New-York, d'une dissolution de l'Union, d'une guerre civile. Eh bien, soit! Mon existence n'est probablement pas plus assurée que celle d'aucun des citoyens qui m'écoutent; mais tant que je vivrai, chacun de mes

[1] Chaque État nomme deux sénateurs au Congrès.

jours sera consacré à la liberté de l'homme. S'il faut du sang pour éteindre l'incendie que j'aurai, bien à contre-cœur, contribué à allumer, sans hésitation aucune, je donnerai tout le mien. » L'attitude des représentants des États du Nord ne fut pas à la hauteur de ce fier langage, et ils cédèrent. Le Missouri fut admis dans l'Union avec ses esclaves; il fut convenu toutefois que l'esclavage ne pourrait désormais être établi au delà du 36° 30′ de latitude.

Cette concession, connue sous le nom de *Compromis du Missouri*, a encouragé les prétentions du Sud. En 1832, la Caroline du Sud, mécontente d'un tarif voté par le Congrès, convoqua une convention qui annula ce tarif comme inconstitutionnel et menaça de se retirer de l'Union si les autorités fédérales persistaient à percevoir les droits. Le président Jackson réprima ce mouvement avec autant de promptitude que d'énergie, sans se dissimuler les dangers de l'avenir. « Le tarif, disait-il, n'est qu'un prétexte : la désunion, l'établissement d'une *Confédération du Sud*, voilà l'objet réel. Le prochain prétexte sera la question des nègres ou de l'esclavage. »

Les tentatives des États esclavagistes étaient d'ailleurs presque toujours secondées par les autorités fédérales, généralement dévouées aux intérêts du Sud, et dont la condescendance se fondait, soit sur une connivence avouée, soit sur la crainte de provoquer la rupture de l'Union.

Ne pouvant se dégager encore des entraves que leur imposait le compromis du Missouri, les esclavagistes détournèrent momentanément leurs visées des territoires du nord-ouest et s'appliquèrent à créer des États à esclaves sur les côtes du golfe du Mexique pour les annexer à l'Union. Ils pensaient avec raison que l'amour-propre national, flatté par ces agrandissements, aveuglerait la majorité des États libres au point de lui céler les fâcheuses conséquences de pareilles conquêtes. Leurs efforts se portèrent d'abord sur le Texas, province du Mexique, presque inhabitée, limitrophe de la Louisiane. En quelques années, des bandes de colons, partis des États du Sud avec leurs esclaves, s'y établissaient, profitaient de la déplorable administration traditionnelle au Mexique, depuis sa séparation d'avec l'Espagne, pour proclamer l'indépendance de cette province, repoussaient les forces mexicaines et réclamaient leur annexion aux États-Unis. Le Sénat, peu soucieux de provoquer une guerre avec le Mexique et de renforcer le parti esclavagiste dans son propre sein, refusa d'abord son adhésion; mais ce parti, aidé par les autorités fédérales, réussit à enlever au Congrès le vote qui admettait le Texas, et lui reconnaissait même la faculté de se diviser de plein droit en cinq États, lorsque sa population comporterait ce fractionnement, et par conséquent d'augmenter de dix membres le parti esclavagiste au Sénat. Le général Hamilton, de la Caroline

du Sud, avait donc le droit de dire que cette transaction « assurait au Sud un Gibraltar. »

Cuba avec ses riches plantations et ses nombreux esclaves éveillait toutes les cupidités des hommes du Sud, qui en méditèrent la conquête. Sous leur patronage, et avec la connivence du président Fillmore, une bande de flibustiers s'embarquait, en 1851, à la Nouvelle-Orléans, et envahissait cette île; mais cette expédition n'aboutit qu'à la capture et à l'exécution de son chef Lopez. L'administration du président Pierce (1853-1857) continua cette politique. Contrairement aux usages diplomatiques, ses trois représentants, en Angleterre, en France et en Espagne, MM. Mason, Buchanan et Soulé, se réunirent à Ostende et y lancèrent une sorte de manifeste dans lequel ils annonçaient l'intention de proposer à l'Espagne 120 millions de dollars, soit 600 millions de francs, pour l'achat de Cuba. Si l'Espagne refusait son agrément à ce honteux marché, les États-Unis avaient, selon ces étranges diplomates, le droit de s'emparer de l'île. « Il est parfaitement clair, disaient-ils, pour tout homme qui réfléchit, que, par sa position géographique, Cuba nous appartient naturellement... Si l'Espagne, sourde à la voix de son propre intérêt et poussée par un orgueil aveugle et un faux sentiment d'honneur, refuse de vendre l'île de Cuba aux États-Unis, alors, *par toutes les lois humaines et divines, nous aurons le droit de l'arracher à l'Espagne si nous*

en avons le pouvoir. » Jamais, on peut le dire, la théorie du droit du plus fort n'a été professée avec autant d'impudence que par ces démocrates esclavagistes.

En même temps un autre flibustier, William Walker, s'efforçait de mettre à exécution le programme d'Ostende. Avec une flottille organisée dans les ports du Sud il opérait une descente sur le territoire de Nicaragua, y installait un gouvernement militaire qui fut reconnu par le président Pierce, et se disposait à envahir Cuba, lorsqu'il fut honteusement chassé par les habitants de l'Amérique centrale. M. Buchanan, devenu président de la république, songea naturellement à se procurer les moyens d'appliquer son programme; mais le Congrès rejeta une proposition qui lui fut faite en 1859, par M. Slidell, aujourd'hui envoyé des confédérés en France, proposition tendante à allouer au président « une somme de 30 millions de dollars (150 millions de francs) pour être dépensée, suivant son jugement, » dans l'intérêt de l'acquisition de Cuba.

Pendant qu'ils poursuivaient ces diverses campagnes, en dehors des frontières de l'Union, les partisans de la cause esclavagiste, irrités des démonstrations abolitionnistes faites au Nord, effrayés par les progrès de l'idée de l'émancipation de la race noire en Angleterre et en France, travaillaient à poser l'esclavage comme la base de la société américaine.

Ainsi, ils furent sur le point d'obtenir du Congrès une loi interdisant la circulation des publications anti-esclavagistes par la poste. La Chambre des représentants adopta même pour règle, pendant plusieurs sessions, « que tous mémoires, pétitions ou résolutions relatives à l'esclavage seraient déposés sur le bureau et qu'on ne s'en occuperait plus autrement. »

L'annexion du Texas avait entraîné une guerre avec le Mexique, que termina l'acquisition, moyennant une indemnité pécuniaire, de deux immenses territoires uniquement peuplés par des tribus indiennes, la Californie et le Nouveau-Mexique. Ce changement de maîtres fut la fortune de la Californie, qui compta bientôt assez d'habitants pour se donner une constitution et réclamer son admission au rang d'État. Comme cette constitution rejetait l'esclavage, la demande de la Californie souleva la plus vive opposition de la part des États du Sud. Les législateurs de la Caroline du Sud et du Mississipi provoquèrent la réunion d'un congrès méridional chargé de préparer un gouvernement « des États-Unis du Sud. » M. Calhoun, chef du parti esclavagiste, déclara dans le sein même du Congrès qu'il ne voyait d'autre remède au mal que le rejet de la demande de la Californie, et la modification de la constitution fédérale, par la création de deux présidents, l'un pour les États libres, l'autre pour les États à esclaves, sans le con-

sentement desquels aucune loi ne pourrait être promulguée.

L'agitation fut momentanément calmée par l'adoption du *compromis Clay*, (ainsi désigné du nom de son auteur), qui admettait la Californie comme État libre, réservait à la population du Nouveau-Mexique et de l'Utah le soin de décider de l'établissement de l'esclavage dans ces deux territoires, et ajoutait aux dispositions de la Constitution relatives aux esclaves fugitifs une loi sur leur arrestation et leur extradition, aussi rigoureuse qu'offensante pour les États libres (1851). Trois ans plus tard (1854), les États du Sud montraient de nouvelles exigences, et obtenaient, au mépris du compromis du Missouri, que l'esclavage pût être encore introduit dans les territoires du Kansas et de Nebraska, situés au nord de la limite extrême fixée par ce compromis. En 1858, le président Buchanan pesait de toute son influence sur le Congrès pour déterminer l'adoption d'une constitution esclavagiste frauduleusement votée par une minorité du peuple du Kansas, et cherchait en même temps à faire revivre la traite des nègres. Malgré l'échec d'une motion de M. Slidell, destinée à amener la rupture du traité conclu avec l'Angleterre pour la répression de cet odieux trafic, il soulevait de telles difficultés, au sujet de la pratique du droit de visite, que, dans l'intérêt de la paix, le cabinet britannique renonça temporairement à l'exercice de ce droit

et accorda de la sorte une véritable immunité à l'importation des noirs en Amérique.

La tendance chaque jour plus accusée des autorités fédérales à se faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'instrument des passions esclavagistes, avait provoqué, dans les États libres, la formation d'un parti qui ne voyait de remède vraiment efficace aux dangers de la situation que celui même qu'offrait la Constitution, l'élection d'un président contraire à l'extension de l'esclavage. Les commencements de ce parti furent des plus modestes. A l'élection présidentielle de 1840, il obtint seulement 7,609 voix. En 1844, le nombre de ses suffrages n'était encore que de 62,200. En 1848, il se grossissait sous le nom de *parti du sol libre* (*Free soilers*), de tous les démocrates exclus des rangs de leur propre parti, comme opposés à l'extension de l'esclavage, aussi son candidat avait-il 291,263 voix. Dès lors ce parti progressa assez rapidement pour porter, en 1855, l'un des siens à la présidence de la Chambre des représentants, et l'y faire arriver après plus de cent tours de scrutin. Ce succès était de nature à inspirer aux partisans *du sol libre*, qui avaient pris le nom de *républicains*, les plus grandes espérances pour l'élection présidentielle de 1856. Ils avaient choisi pour candidat M. John Frémont. Les États du Sud cherchèrent encore une fois à détacher un grand nombre des voix destinées à leur adversaire en recourant à

leur système habituel d'intimidation. « Foulez aux pieds la constitution des États-Unis, s'écriait un de leurs représentants, M. Brooks ; formez une confédération méridionale dont chaque membre sera un État à esclaves. Si Frémont est élu, je suis d'avis que le peuple du Sud se lève dans sa majesté, au-dessus des lois et des magistrats, saisissant le pouvoir de ses propres mains et posant la forte main des hommes libres du Sud sur le trésor et les archives du gouvernement. » M. Frémont eut 1,341,000 voix, soit seulement 400,000 voix de moins que M. Buchanan, dont nous avons indiqué les dispositions si éminemment favorables à la cause du Sud. La signification de ce chiffre n'échappa point aux esclavagistes, dont le recensement de 1860 vint encore accroître les appréhensions. En effet, la progression de la population dans les États libres avait été telle, qu'elle nécessitait entre les divers États une nouvelle répartition des représentants par laquelle les deux tiers de la représentation revenaient forcément aux États libres. Prévoyant dès lors le jour prochain où le pouvoir échapperait à leur parti, les ministres de M. Buchanan employèrent leur autorité à désorganiser l'Union et à préparer l'établissement d'une confédération du Sud. L'élection présidentielle de 1860 fut le signal du coup d'État. M. Abraham Lincoln, aujourd'hui président des États-Unis, candidat républicain, avait obtenu 1,857,610 voix contre 847,952

données à M. Breckenridge, candidat esclavagiste [1]. Les États du Sud, encouragés par la connivence de M. Buchanan et de ses ministres, profitèrent des quatre mois qui séparaient l'élection du nouveau président de son installation pour effectuer leur *sécession* et la rendre, autant qu'il dépendrait d'eux, irrévocable. Une convention convoquée par la législature de la Caroline du Sud s'assembla le 17 décembre 1860 et adopta le 20 une ordonnance de *sécession*. L'exemple de la Caroline du Sud fut suivi successivement par le Missouri le 9 janvier 1861, la Floride le 10, l'Alabama le 11, la Géorgie le 19, la Louisiane le 26 et le Texas le 1er février [2]. Dans ces divers États les propriétés fédérales, les arsenaux maritimes et les forts furent saisis par les séparatistes. Seule, la petite garnison du fort Sumter, qui commande l'entrée du port de Charleston, resta fidèle, malgré le refus du

[1] Voici le décompte des voix à la dernière élection présidentielle : M. Lincoln, candidat républicain, a eu 1,857,610 voix ; M. Douglas, démocrate, 1,365,976 ; M. Breckenridge, esclavagiste, 847,952, et M. Bell, candidat unioniste constitutionnel, 590,650.

[2] La Convention de l'État de Virginie prononça la séparation le 19 avril, et fut imitée par celle du Tennessee. L'Arkansas se sépara le 6 mai, la Caroline du Nord le 21. Le Missouri et le Kentucky adoptèrent la neutralité. Il convient de remarquer que le nombre des États confédérés n'a jamais dépassé onze, et que le Tennessee oriental et la Virginie occidentale sont toujours demeurés fidèles à l'Union.

président et de ses ministres de ravitailler la place.

Lorsque, en 1832, les principaux personnages de la Caroline du Sud avaient tenté de se séparer, le président Jackson les avait avertis qu'au premier acte de révolte flagrante ils seraient pendus sans merci. Les autorités fédérales suivirent une règle toute différente. Par l'ordre du ministre de la guerre l'effectif de l'armée, qui n'était alors que de 20,000 hommes, avait été dispersé dans les parties les plus reculées de la république ; les forces navales étaient disséminées dans les stations étrangères, et des quantités considérables d'armes et de munitions avaient été transportées du Nord au Sud. Un congrès put donc se réunir impunément à Montgommery (Alabama) le 14 février, y constituer « le Gouvernement des États Confédérés d'Amérique » et choisir pour président M. Jefferson Davis, ministre de la guerre sous la présidence de M. Polk, et pour vice-président M. Alexandre Stephens de la Géorgie. Enfin, le 12 avril, la guerre civile commença par le bombardement et la prise du fort Sumter.

Le résumé historique que nous venons de faire prouve catégoriquement que l'insurrection des États du Sud n'a d'autre cause que l'esclavage. C'est aussi ce que constatent tous les documents officiels contemporains de la séparation. Dans une dépêche adressée, le 15 décembre 1860, à lord John Russell,

lord Lyons, qui représente l'Angleterre à Washington avec autant de tact que de dignité, retraçait en ces termes les mouvements de l'opinion publique dans les États du Sud :

« Je crains qu'il n'y ait que peu de modération à attendre de la part des États cotonniers... Ils semblent croire que la nécessité d'obtenir des approvisionnements suffisants de coton oblige toute l'Europe et spécialement la Grande-Bretagne à les traiter suivant les conditions qu'ils feront... Plusieurs des hommes qui dirigent le mouvement parlent même ouvertement de faire revivre la traite. Actuellement une tentative de ce genre serait immédiatement réprimée par les forces réunies du Nord, de la Grande-Bretagne et de l'Europe coalisée; mais, d'un autre côté, il serait extrêmement difficile d'amener les États à esclaves à renoncer, en principe, au droit de faire le commerce des noirs, ou de les amener à prendre, par voie de traité, des engagements à ce sujet. Tout engagement de ce genre serait considéré par eux comme l'aveu qu'ils sont dans leur tort *sur la question qui, dans leur débat avec le Nord, enflamme leurs passions à un tel point qu'ils ont perdu la vue de la raison.* Comment pourraient-ils s'engager eux-mêmes à ne pas étendre à un plus grand nombre d'Africains les bienfaits de l'esclavage, qu'ils considèrent comme étant ordonné par Dieu pour le bonheur et l'amélioration de la race nègre? »

L'exposé des motifs de l'ordonnance de sécession votée par la convention de la Caroline du Sud articule comme griefs principaux : « L'élévation à la haute dignité de président des États-Unis d'un homme dont les opinions et les desseins sont contraires à l'esclavage, » et ce fait, que dans quatorze des États « l'esclave fugitif est déchargé de son travail. » Pour conjurer le danger, M. Buchanan, dans son message présidentiel de décembre 1860, ne voit d'autre remède qu'un amendement à la Constitution qui rassure les propriétaires d'esclaves, reconnaisse expressément leur propriété, autorise l'esclavage dans tous les territoires jusqu'à leur admission au rang d'État, sanctionne la poursuite des esclaves fugitifs dans les États libres, et annule comme contraire à la Constitution toute loi locale modifiant l'exercice de ce dernier droit. « Pourquoi, disait-il, règne-t-il aujourd'hui un mécontentement si universel? Pourquoi l'union des États, qui est la source de ses bénédictions, est-elle menacée de destruction? L'immixtion prolongée et sans ménagement du peuple du Nord dans la question de l'esclavage a produit à la fin ses conséquences naturelles... J'ai depuis longtemps prévu et signalé à mes concitoyens le danger qui est maintenant imminent. Ce danger ne provient pas seulement de la prétention du Congrès à exclure des territoires l'esclavage; il ne provient pas seulement des efforts de différents États

pour entraver l'exécution de la loi des esclaves fugitifs... Le danger immédiat naît surtout du fait que la violente et incessante agitation de la question de l'esclavage dans tout le Nord, pendant le dernier quart de siècle, a enfin exercé son influence maligne sur les esclaves, et leur a inspiré de vagues notions de liberté. Au Sud, la sécurité ne règne plus autour du foyer domestique... Si l'appréhension augmente, la désunion deviendrait nécessaire[1]. » Lord John Russell flétrissait en ces termes le langage et les propositions du président Buchanan : « Ce n'est pas sans surprise, je l'avoue, que j'ai lu le message du président. Il pose certaines conditions comme pouvant seules préserver la grande confédération des États-Unis de se rompre. En agissant ainsi, le président a paru préparer l'apologie préalable de la sécession. Si ces conditions étaient telles que les États du Nord pussent vraisemblablement les accepter, le message pourrait être considéré comme un message de paix ; mais il me semble très-peu probable que les États du Nord se soumettent maintenant, au moment de leur triomphe, et en ayant une grande majorité de républicains dans leurs assemblées, à des conditions que, pendant plusieurs années de débats, ils ont rejetées ou éludées[2]. » Le Congrès de Wa-

[1] Message du président Buchanan.

[2] Dépêche de lord Russell à lord Lyons, 20 décembre 1860.

shington ayant refusé de déférer aux conseils de M. Buchanan et de faire de l'esclavage une institution *fédérale*, le congrès de Montgommery en a fait une institution *confédérée* : « Les États confédérés, lisons-nous dans leur Constitution, peuvent acquérir de nouveaux territoires. Dans ces territoires l'institution de l'esclavage africain, telle qu'elle existe actuellement dans les États confédérés, sera reconnue et protégée par le Congrès et par le gouvernement territorial. » Cette disposition a été commentée, peu de jours après son adoption, par M. Stephens, vice-président de la Confédération.

« Notre Constitution nouvelle vient enfin de résoudre toutes les questions importantes qui se rapportaient à nos institutions particulières. L'esclavage a été la cause immédiate de la dernière rupture et de la révolution actuelle. Jefferson avait bien prévu que sur cet écueil se briserait un jour la vieille Union. Il avait raison... L'idée dominante admise par lui et par la plupart des hommes d'État de son temps a été que l'esclavage de la race africaine était une violation des droits de la nature... Mais ces idées étaient fondamentalement fausses; elles reposaient sur l'égalité des races. C'était une erreur; les fondements de l'édifice reposaient sur le sable. Notre nouveau gouvernement est basé sur des idées toutes contraires. Ses fondations sont placées, sa pierre d'angle repose sur cette grande vérité, que

le nègre n'est pas l'égal du blanc, que l'esclavage, la subordination à la race supérieure est sa condition naturelle et morale. Notre gouvernement est le premier dans l'histoire du monde qui repose sur cette grande vérité physique, philosophique et morale... Le nègre, en vertu de sa nature, et par suite de la malédiction de Cham, est fait pour la position qu'il occupe dans notre système. Cette pierre que ceux qui bâtissaient ont rejetée est devenue la pierre angulaire (*cornerstone*) de notre nouvel édifice. »

Les hommes d'État de la Confédération n'ont pas tardé à comprendre que cette argumentation, peu faite pour leur gagner les sympathies de l'Europe et surtout celles de la France, embarrasserait leurs avocats du dehors; aussi, deux mois après, les voyons-nous tenir un langage entièrement différent. Comme ils ont réussi jusqu'à un certain point à donner le change à l'opinion publique, nous croyons devoir les suivre sur le terrain où ils se sont efforcés d'égarer la discussion.

Il leur était difficile d'invoquer la légalité qui les condamnait, car leur séparation était la violation flagrante du pacte fédéral; ils ont donc prétendu qu'ils n'avaient d'autre ressource que l'insurrection pour se soustraire à l'application de tarifs protecteurs établis à leur préjudice dans l'intérêt exclusif des États du Nord. Ils n'ont même pas craint de faire valoir ce prétexte effronté auprès de lord John Rus-

sell, si bien informé par lord Lyons de la véritable cause de la sécession. « Samedi dernier, écrivait le secrétaire d'État anglais, le 11 mai 1861, j'ai reçu chez moi (*at my house*) MM. Yancey, Mann et Rost, députés par la Confédération du Sud pour obtenir sa reconnaissance comme État indépendant. L'un de ces messieurs, parlant pour les autres, s'est étendu sur les causes qui ont amené les États du Sud à se séparer des États du Nord. « La principale de ces causes, « a-t-il dit, n'est pas l'esclavage, mais bien le prix « élevé que, dans l'intérêt des manufactures du Nord, « le Sud est obligé de payer pour les objets manufac- « turiers qu'il leur demande[1]. » Or, les tarifs, qui à cette époque protégeaient à la fois les usines de la Pensylvanie et les fabriques de sucre de la Louisiane, avaient été votés, sous la présidence de M. Buchanan, non-seulement par les représentants des États manufacturiers, mais par ceux des États agricoles du Nord-Ouest et même du Sud, dont les intérêts s'opposaient à toute restriction exagérée apportée au commerce international. L'ordonnance de sécession votée par la convention de la Caroline ne fait nulle mention de ce grief, dont M. Stephens, actuellement vice-président des États confédérés, démontrait l'inanité huit jours après l'élection de M. Lincoln. « Mon ami M. Tombs, disait-il, a fait valoir, comme l'un

[1] Dépêche de lord Russell à lord Lyons du 11 mai 1861.

des motifs secondaires qui doivent déterminer le Sud à la séparation, la question du tarif : quelques mots doivent suffire pour faire justice de ce grief. Lorsque je suis entré dans la vie politique en 1832, la Caroline du Sud menaçait de se retirer de l'Union pour une question de tarif. Mais la difficulté fut aplanie, et nous n'avons eu, depuis 1833, au sujet du tarif, aucun motif de plainte. Le tarif actuel (celui de 1857) a été voté par la Caroline du Sud aussi bien que par le Massachusetts. Il est donc inexact de dire que le Sud est obligé de payer des droits arbitraires imposés par le Nord, puisque les représentants du Massachusetts à l'unanimité se sont prêtés à abaisser les droits autant que les hommes d'État du Sud l'ont désiré[1]. »

Il fallait trouver un autre motif; on a parlé alors d'une question de nationalité, et M. Gladstone, chancelier de l'échiquier anglais, fort expert en pareille matière, a fourni à cette prétention une formule plus ingénieuse que sincère. *Le Nord*, répète-t-on d'après lui, *combat pour la suprématie, le Sud pour l'indépendance*. Or, depuis l'origine de l'Union, les termes de l'antagonisme entre le Nord et le Sud sont préci-

[1] *Les États-Unis d'Amérique en* 1863, par John Bigelow, p. 142. Ceux de nos lecteurs qui voudront se faire une idée du progrès des États-Unis trouveront dans ce livre intéressant les détails les plus complets en même temps que les plus authentiques.

sément le contraire de ceux indiqués par M. Gladstone. Les deux grandes fractions de l'Union, comme tous les partis dans les États libres, se sont disputé la suprématie. Mais le Sud, dont la part dans les charges fédérales était de beaucoup inférieure aux dépenses que l'Union s'imposait sur son territoire, le Sud, disons-nous, n'a jamais été opprimé. C'est ce que déclarait M. Stephens, dans le discours dont nous avons déjà donné des extraits. « Je ne suis pas, disait-il, de ceux qui croient que l'Union nous a été funeste. Où trouverez-vous soit en Europe, soit en Asie, ou soit dans le reste de l'Amérique, un gouvernement qui ait, dans tous les temps depuis qu'il existe, et dans toutes les circonstances, protégé plus efficacement les libertés du peuple ; je dirai même qu'à mon avis nous avons trop de liberté, nous avons une trop grande abondance de biens dont nous sommes indignes. » D'ailleurs, comment le Sud aurait-il été opprimé, puisque jusqu'à l'élection du président Lincoln la direction des affaires fédérales a été constamment entre les mains de ses hommes d'État et qu'il s'est séparé avant même que l'administration nouvelle eût fonctionné et lui eût donné par ses actes le moindre prétexte à une violation aussi formelle de la légalité ?

Nous comprenons à merveille que ceux de nos journaux qui ont pour principe de s'incliner devant le triomphe de la violence et de l'astuce aient un

médiocre souci de la légalité, mais nous ne saurions nous expliquer ce sentiment chez ceux qui professent avec abnégation et talent le culte du droit. Nous recherchons vainement les titres qui peuvent accréditer auprès d'eux ce président de république infidèle à ses engagements les plus solennels, ces ministres traîtres à leur mandat, ces généraux qui ont suborné l'armée qu'ils devaient diriger dans la voie de l'honneur et du devoir, en un mot, les champions de la cause esclavagiste? Ceux qui sont particulièrement attachés aux idées monarchiques, ne peuvent se réjouir, à bon escient, de voir la grande république américaine en proie aux convulsions de la guerre civile. En effet, quand même, contrairement à toutes nos espérances, elle devrait y succomber, nous avons peine à démêler le profit qu'en retirerait le principe de la monarchie. La violation de la légalité et l'insurrection sont, à notre sens, des désordres aussi blâmables dans un État républicain que dans une monarchie.

Quelle affinité existe donc entre les États confédérés et la France? On l'a cherchée dans une prétendue communauté d'origine et de religion. Si nous devons en croire ses partisans, le Sud serait habité par une population française et catholique qui défendrait sa nationalité et sa religion contre les empiétements d'une population anglaise et protestante. La preuve de cette allégation serait dans l'aptitude mi-

litaire révélée, dès le début des hostilités, par les armées sécessionnistes, dans les noms de certains de leur généraux, et dans ce fait, que la Louisiane, l'un des États confédérés, est une ancienne colonie française; notre amour-propre national serait donc grandement intéressé aux succès d'une cause que tant de liens nous rattachent. Au travers de cette fantasmagorie nous n'apercevons qu'une seule chose vraie, la valeur des armées du Sud sur les champs de bataille et la supériorité qui en est résultée pour elles au début de la guerre. Mais cette supériorité provenait uniquement de ce que les populations du Sud étaient les plus aguerries. Elles fournissaient presque seules le noyau de l'armée fédérale, qui s'y recrutait dans la classe dite des *petits blancs*, hommes trop pauvres pour se dispenser du travail, et que cependant l'orgueil de caste éloignait de tout métier, en raison de la déconsidération jetée sur le travail par l'esclavage. Les gens du Nord ont dû au contraire faire leur apprentissage militaire; leur patience et leur patriotisme ont été à la hauteur des circonstances, et les armées fédérales ont fini par conquérir peu à peu le prestige qui d'abord leur avait manqué.

Quant aux noms de certains officiers supérieurs de l'armée confédérée, ils permettent, il est vrai, de supposer que ceux qui les portent ont eu des ancêtres français. Mais le même phénomène se produit dans

les deux armées, et la liste de leur état-major présente une bigarrure de noms rappelant les différentes parties de l'Europe qui ont donné aux États-Unis leur population actuelle.

La Louisiane, il est vrai, a été une colonie française ; toutefois l'État ainsi nommé aujourd'hui n'est qu'une fraction de nos anciennes possessions, qui s'étendaient entre le Mississipi, le golfe du Mexique, la rivière Rouge, l'océan Pacifique et l'Amérique anglaise, et sont subdivisées actuellement en huit États ou territoires, dont plusieurs sont restés fidèles à la cause de l'Union [1]. L'ancienne Louisiane, lorsqu'elle fut abandonnée par Bonaparte, ne comptait pas plus de 60,000 habitants de race européenne, et, immédiatement après l'avoir acquise, le gouvernement fédéral se préoccupa d'y consolider son pouvoir en noyant la population d'origine française dans le flot de l'émigration. « Il nous faudra envoyer là, écrivait Jefferson en 1807, pour y changer la majorité, trente

[1] En 1804, le Congrès divisa l'ancienne Louisiane en deux territoires, celui de la Nouvelle-Orléans, qui est la Louisiane actuelle, et celui de la Louisiane qui comprenait tout le pays au nord et à l'ouest de la Nouvelle-Orléans avec Saint-Louis pour capitale. En 1812, le territoire de la Nouvelle-Orléans fut admis comme État dans l'Union sous le nom de Louisiane, et l'autre territoire fut appelé Missouri. C'est dans ce territoire que se formèrent successivement les États du Missouri (1819), d'Arkansas (1836), d'Iowa (1846), de Kansas (1860) et les territoires indiens de Nebraska et de Minnesota.

mille volontaires nés et recrutés chez nous. Cela augmentera assez la population pour nous permettre de transformer le territoire en État, en État américain, non en État français. Cela ne dorera point sans doute la pilule aux Français ; mais, apparemment, en faisant cette acquisition, nous avons eu en vue notre bien autant que le leur[1]. » Le vœu de Jefferson a été exaucé, et le recensement de 1860 accusait dans les États ou territoires constitués dans l'ancienne Louisiane une population de 2,310,314 habitants, où les éléments d'origine française n'entrent que dans une proportion assez minime.

D'ailleurs les sympathies de la France appartiennent avant tout à ceux de ses enfants qui ont conservé leur nationalité. Or, le nombre de nos nationaux établis dans les États libres est très-supérieur à celui des Français fixés dans les États à esclaves[2].

La communauté de religion qu'invoquent les défenseurs du Sud n'existe pas davantage.

Les institutions fédérales ont toujours efficacement protégé le catholicisme. Au commencement de notre siècle, l'ordre des jésuites, proscrit partout, trouvait un asile en Amérique, et obtenait la transformation de son collége de Georgetown en uni-

[1] *Thomas Jefferson*, par Cornélis de Witt, p. 279,

[2] 35,819 Français sont établis dans les États libres, contre 18,170 dans les États à esclaves. Nous comptons 12,519 nationaux dans l'État de New-York contre 11,552 dans la Louisiane.

versité avec pouvoir de conférer les degrés dans toutes les facultés. Le gouvernement ne voyait « dans ces religieux que les propagateurs d'un morale utile à la société et à l'instruction de la jeunesse[1]. » Le catholicisme est devenu la communion chrétienne la plus nombreuse aux États-Unis, il figure en tête du tableau des différents cultes dressé lors du recensement de 1860 avec 3,177,140 fidèles, 2,517 églises et 2,317 prêtres répartis entre 46 diocèses et 4 vicariats apostoliques. Ces progrès se sont surtout accomplis dans les États du Nord. Si le catholicisme a beaucoup d'adhérents en Louisiane, il n'a qu'une existence nominale dans la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, la Floride, l'Alabama et le Mississipi, c'est-à-dire dans les États qui forment le dernier boulevard de la sécession. Il y a à peine quelques églises dans les États où les passions séparatistes se sont soulevées avec le plus d'énergie. En 1850, les seize États à esclaves ne contenaient que 331 églises, c'est-à-dire seulement quinze de plus que les deux États libres de New-York et de Pensylvanie. La ville de New-York, qui, il y a soixante ans, ne comptait pas un millier de catholiques, en a maintenant plus de 200,000, soit le quart de sa population totale. Aussi les évêques des États-Unis qui ont pris part en 1862, à la grande manifestation de l'épiscopat catholique

[1] Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, p. 67.

autour du Saint-Siége menacé, écrivaient-ils avec raison : « Si les évêques américains eussent parlé de la liberté qui règne dans leur pays, c'eût été pour bénir Dieu de la facilité qu'ils y trouvent pour faire le bien [1]. »

En outre, pendant que le clergé catholique, en Europe, condamnait l'esclavage [2], n'avons-nous pas vu les ministres des diverses communions protestantes s'en faire les ardents panégyristes dans les

[1] L'idée si noblement exposée par les évêques américains a pour organe principal aux États-Unis le *Brownson's Quaterly Review*, qui, malgré tant de tristes défections, défend avec courage et talent l'alliance du catholicisme et de la liberté dans la société moderne.

M. l'évêque d'Orléans, que l'on trouve toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre une noble cause, a adressé, le 6 avril 1862, *une lettre à son clergé sur l'esclavage*, qui montre combien le catholicisme devrait déplorer le triomphe du Sud. L'opinion de l'illustre évêque est d'ailleurs celle de l'épiscopat et de son chef; c'est ce qu'établit péremptoirement le passage suivant de cette *lettre :* « Mes vénérés confrères, les évêques de la province de Bordeaux, réunis en concile de la Rochelle en 1853, avec les évêques nouveaux des colonies, tous ont, après l'émancipation des esclaves dans les possessions à la France, prononcé *cette solennelle déclaration approuvée par le Saint-Siége :* « L'Église « catholique a toujours déploré le dur esclavage dans lequel on « retenait une multitude d'hommes, au grand détriment de leur « âme, et elle n'a cessé de travailler à remédier à un si grand « mal. » Je mets sous la protection de ces belles paroles et de tant d'autres paroles apostoliques le vœu ardent que je forme pour que ce dur esclavage cesse enfin sur toute la surface des terres chrétiennes. »

États du Sud? Nous empruntons à M. Laboulaye ce passage qu'il a extrait d'un sermon prêché à la Nouvelle-Orléans par le révérend Palmer : « Faut-il « que je m'arrête, s'écriait ce singulier interprète de « l'Évangile, à vous prouver que l'esclavage est la « base de nos intérêts matériels ; que notre richesse « consiste dans des terres et dans ceux qui les cul- « tivent, et que, pour la nature de nos produits, il « nous faut un travail qui puisse être contrôlé... « Ceci établit la solennité du mandat que nous avons « reçu et qui consiste à perpétuer et à étendre notre « système de servitude, en lui donnant le droit d'al- « ler et de prendre racine partout où la nature et « la Providence peuvent le transporter. Nous nous « acquitterons de ce droit en face des dangers les « plus terribles. Quand la guerre serait la réunion « de tous les maux, s'il faut en appeler à l'épée, « nous ne reculerons pas devant le baptême de feu, « et nous ne laisserons tomber cette épée que lors- « que notre dernier soldat aura succombé derrière « le dernier rempart. La position du Sud, en ce « moment, est sublime. S'il reçoit de Dieu la grâce « de connaître son œuvre, il se sauvera lui-même « en sauvant l'Amérique et le monde. »

Le supérieur ecclésiastique de ce fougueux prédicateur, le révérend Polk, évêque méthodiste de la Louisiane, a même joint l'exemple au précepte, s'est fait commissionner major général de l'armée confé-

dérée, et, ministre d'un Dieu de paix, il a porté la guerre civile dans le Kentucky, d'abord resté neutre; ce prélat figurait encore le 20 septembre dernier parmi les généraux de brigade de l'armée de Braxton-Bragg, qui a momentanément arrêté la marche jusqu'alors victorieuse des troupes fédérales, commandées par Rosencranz.

On s'est efforcé aussi d'exploiter contre les États-Unis la jactance de certains hommes d'État américains, le dédain qu'ils ont parfois affiché pour les lois internationales, et même leur oubli volontaire des plus simples convenances. Mais il serait au moins étrange que de tels griefs fussent invoqués en faveur des hommes du Sud qui les ont fait naître, au moment même où le pouvoir fédéral est sorti de leurs mains.

On a encore reproché aux États du Nord les mauvais traitements infligés sur leur territoire aux hommes de couleur libres, et l'on conteste le bon vouloir du gouvernement actuel pour la race noire. Ces mauvais traitements, que nous réprouvons de toutes les forces de notre âme, nous apparaissent comme la conséquence de la flétrissure imprimée aux nègres par la servitude. Lorsque la servitude aura disparu, les préjugés qui en découlent ne tarderont pas à s'effacer, et les hommes de couleur seront traités en Amérique comme ceux qui habitent l'Europe. Quant à l'administration de M. Lincoln, elle n'a

rien négligé pour hâter autant que possible l'affranchissement des esclaves; mais elle a su résister aux excitations de quelques abolitionnistes plus ardents qu'éclairés, et elle a voulu régler ses paroles et ses actes sur les dispositions de la Constitution.

Ainsi, en ce qui concernait les États restés fidèles, elle n'a pu qu'user d'une influence purement morale auprès des législatures particulières. Toutefois dans ces limites mêmes, elle a prouvé son bon vouloir. « Par un acte récent et important, disait, il y a dix-huit mois, M. l'évêque d'Orléans, un message du 7 mars 1862, porté au Congrès par le président des États-Unis et voté à une grande majorité, des mesures régulières, équitables, pacifiques ont été proposées pour mettre fin à l'esclavage, et adoptées. On propose une indemnité à tous les États qui consentiront à entreprendre sur leur territoire l'abolition graduelle de l'esclavage. Nul ne saurait dire quelles seront les suites de cette proposition, puisqu'elles dépendent de la réponse des États. On ne force personne. On assigne au mal une limite, et on lui ouvre une issue. C'est la première fois depuis soixante ans que le pouvoir central prend parti et qu'il engage la nation tout entière dans un effort vigoureux contre le mal. Sans être résolue, la question est donc engagée sérieusement. Un pas a été fait, une espérance est ouverte. C'est un motif de plus pour moi et un inexprimable besoin de prier Dieu, afin

qu'il daigne bénir une entreprise dont il faut souhaiter ardemment la pacifique solution[1]. » Depuis, le message annuel de décembre 1862 a recommandé au Congrès de proposer aux législatures de chaque État un amendement à la Constitution, à l'effet de reconnaître, en principe, qu'une indemnité était due par l'Union aux États qui émanciperaient leurs esclaves. La législature du Missouri est entrée dans cette voie et a décrété l'abolition graduelle de l'esclavage dans un délai assez rapproché.

En ce qui concernait les États du Sud que leur révolte mettait en quelque sorte hors la loi, une proclamation du président Lincoln publiée le 1er janvier 1863 affranchit tous les esclaves des États Confédérés, « comme mesure de guerre convenable et nécessaire pour la répression de la rébellion[2]. »

Un traité a été conclu avec l'Angleterre pour rendre la répression de la traite plus efficace. Les négriers, rigoureusement poursuivis devant les tribunaux et condamnés sans merci, ont été punis conformément aux lois. Contrairement aux préjugés do-

[1] *Lettre sur l'Esclavage.*

[2] Nous avons une trop haute opinion de la sagesse du gouvernement fédéral pour ne pas être convaincu que, tout en poursuivant inexorablement l'exécution de cette dernière mesure, il saura, la guerre étant une fois terminée, sceller la réconciliation du Nord et du Sud par la concession d'une indemnité aux propriétaires ainsi dépossédés.

minants jusqu'alors, des relations diplomatiques ont été établies avec les républiques noires d'Haïti et de Liberia. Les nègres ont été admis dans l'armée nationale; le courage qu'ils ont déployé au siége de Port-Hudson et de Charleston a mérité l'admiration de leurs nouveaux concitoyens; au mois de septembre dernier vingt-deux mille d'entre eux étaient déjà organisés en régiments, et, de plus, les cadres de cinquante régiments noirs de mille hommes chacun étaient en voie de formation. M. Lincoln, dans son message du 4 décembre 1863, évalue à cent mille le nombre des nègres enrôlés sous les drapeaux de l'Union.

Les partisans du Sud avaient fait grand bruit du projet qu'ils prêtaient à M. Jefferson Davis de combler les vides faits par la guerre civile dans ses armées en recrutant trois cent mille noirs. Le message lu à Richmond le 4 décembre 1863 se borne à solliciter l'autorisation de charger « les noirs de certains services de l'armée où les blancs ne sont pas absolument nécessaires. »

Il suffit donc de comparer ces divers faits pour avoir le droit de conclure que la France libérale, conservatrice et catholique n'a rien à démêler avec la cause du Sud, qui est celle de l'esclavage.

III

Après avoir établi que le gouvernement du président Lincoln, pouvait seul revendiquer les sympathies de la France; il nous reste à faire voir que les intérêts de notre politique exigent impérieusement le maintien de l'Union. Cette démonstration nous paraît aisée, car elle repose à la fois sur de puissantes traditions et sur l'appréciation des conditions actuelles de l'équilibre du monde.

Rappelons d'abord les traditions. Lorsque le gouvernement de Louis XV fut contraint de signer le désastreux traité de 1763, par lequel il abandonnait le Canada à l'Angleterre, il vit autre chose dans cette cession que la perte des quelques arpents de neige, dont Voltaire se consolait si aisément; il comprit que l'Angleterre acquérait la suprématie des

mers; et consacra tous les efforts de sa diplomatie à lui chercher un contre-poids.

Heureusement les éléments de ce contre-poids existaient. Les treize colonies anglaises qui s'étaient établies entre l'Atlantique et le versant occidental des monts Alleghanys avaient acquis une grande prospérité, leur population se développait avec une rapidité merveilleuse; depuis longtemps déjà elles supportaient avec impatience l'ascendant de la métropole et songeaient à se rendre indépendantes. Toutefois, tant que le Canada fut dans nos mains, les inquiétudes que causait ce voisinage eurent le pas sur tout autre sentiment, et ce fut surtout au concours de ses colons que l'Angleterre dut ses succès en Amérique pendant la guerre de Sept Ans. Après la paix, les tendances séparatistes devaient nécessairement renaître, et le duc de Choiseul entrevoyait l'éventualité prochaine d'une révolte lorsqu'en apposant sa signature au bas du fatal traité, il prononçait ces mots : *Enfin, nous les tenons.* Il appela l'attention de ses agents diplomatiques sur l'état des esprits dans le nouveau monde, et y envoya des émissaires discrets et habiles avec la double mission de le tenir au courant de ce qui se passait, et d'entrer en rapports suivis avec les chefs du parti de l'indépendance. Ses successeurs s'inspirèrent de la même pensée, et l'insurrection de 1774 ne prit pas le gouvernement français au dépourvu.

Le cabinet de Versailles toutefois ne se pressa pas. Le désir d'un revanche éclatante dominait les esprits; le comte d'Artois plaidait auprès de Louis XVI la cause des insurgés; plus d'un jeune gentilhomme avait pris les devants et s'était embarqué pour aller tirer l'épée contre l'Angleterre. Le gouvernement, sans rester indifférent à ce généreux élan, ne croyait pas qu'il lui fût permis de risquer les trésors de la France, le sang de ses enfants, l'honneur même de son drapeau, pour une idée si noble qu'elle fût : il ne voulait se résoudre à la guerre que pour obéir à des considérations d'un ordre plus élevé et plus réellement patriotique. La question avait donc été mûrement approfondie, et toutes les raisons qui pouvaient enchaîner le bon vouloir de la France avaient été successivement et scrupuleusement examinées. On s'était demandé si l'intérêt dynastique ne s'opposait pas à ce que le roi tentât une entreprise où le principe monarchique était nécessairement mis en cause. N'était-ce pas, comme le disait Louis XVI, le métier du roi d'être royaliste? Mais cet intérêt, quelque digne qu'il fût d'être consulté, se confondait étroitement, dans la pensée de nos rois et de leurs ministres avec l'intérêt national. C'était donc, en dernière analyse, à ce point de vue que l'on se plaçait pour rechercher si les avantages de la séparation des colonies anglaises d'avec leur métropole ne seraient pas compensés par les inconvé-

nients de la formation et des progrès d'un grand État républicain en Amérique.

« Quant la séparation arrivera, écrivait, dès le 3 septembre 1767 au duc de Choiseul, M. Durand, ministre de France en Angleterre, les autres colonies de l'Europe seront la proie de celles qu'un excès de force et de vigueur aura détachées de la souche. Le voisinage et la nature des productions de celles-ci entraîneront dans leur dépendance celles qui ne donnant que des matières de luxe auront besoin de la subsistance. Telle est donc la situation de l'Europe, qu'elle n'a pas moins à craindre une révolution dans les colonies de l'Angleterre que l'Angleterre elle-même. Cette puissance serait à la fois anéantie par le démembrement de ses possessions, mais la perte de celles de la France et de l'Espagne en serait la suite. »

« Il faut, lisons-nous dans une dépêche du comte du Châtelet, que la France et l'Espagne réfléchissent s'il est de leur intérêt de seconder cette révolution au risque des conséquences qui pourraient en résulter plus tard pour la totalité du nouveau monde, et si l'affaiblissement d'un ennemi commun peut compenser les risques qu'un pareil exemple leur ferait courir de la part de leurs propres colonies. Mais, si la question était résolue par l'affirmative, parce que dans toutes les choses de la vie on s'occupe plus volontiers, et avec raison, du présent que de l'avenir,

il me semble qu'il ne faudrait omettre aucune des précautions et des moyens qui pourraient conduire à ce but, et les employer avec la plus grande suite, pour mettre à profit des circonstances si favorables que l'imprudence seule pouvait les faire naître, et que la sagesse humaine pouvait à peine les prévoir. Ces colonies, dans un cas de guerre, ne peuvent jamais être pour nous d'une conquête utile, et s'il y a un parti à en tirer, c'est en les détachant de l'Angleterre, en leur fournissant des objets de commerce et en les faisant servir à approvisionner nos îles dans les temps où il est presque impossible de les nourrir d'Europe ; enfin, en faisant avec elles une espèce de contrat tacite, dont leur intérêt et leurs besoins seraient les premiers motifs et les plus sûrs garants [1]. »

La diplomatie française avait étudié la question sous toutes ses faces ; elle avait parfaitement compris que la France, après avoir concouru à l'établissement d'une grande nation, pourrait se voir plus tard contrariée par elle dans quelques-uns de ses desseins ; mais elle avait pensé que cette considération tout à fait secondaire devait s'effacer de-

[1] Dépêche du 28 janvier 1769. — Nous empruntons ces dépêches au remarquable livre de M. de Witt, *Thomas Jefferson*. Esprit libéral et judicieux, M. de Witt a voulu, en retraçant ces belles négociations, rendre, au nom de la France actuelle, un hommage mérité à la France d'autrefois.

vant la grandeur du but principal qui était la création d'un contre-poids à la puissance de l'Angleterre.

« En supposant même que les colonies empiéteraient sur les possessions espagnoles, disait M. de Rayneval dans un mémoire en date du mois de mars 1776, il n'est rien moins que démontré que cette révolution serait préjudiciable a la France. » Le conseil du roi était tellement convaincu de l'utilité de l'entreprise, qu'il lui semblait qu'aucun sacrifice ne dût être ménagé pour en assurer le succès. Ainsi, les Américains auraient pu recevoir avec quelque défiance les ouvertures de la France, s'ils n'avaient été pleinement rassurés sur ses vues à l'endroit du Canada. Les agents français avaient ordre de les tranquilliser. « Le Canada, écrivait le comte de Vergennes au comte de Guines, ambassadeur de France à Londres, est le point jaloux pour eux; il faut leur faire entendre que nous n'y songeons point du tout[1]. » Dans son mémoire au roi, qui faisait suite à celui de M. de Rayneval, M. de Vergennes disait même : « Si la France et l'Espagne donnent des secours, elles ne doivent en chercher le prix que dans le but politique momentané qu'elles se proposent. » Telles furent les dispositions du gouvernement français lorsqu'il se décida à intervenir, en 1778, dans la lutte entre l'Angleterre et ses colonies, lutte qui assura la li-

berté des mers en fondant une grande puissance maritime[1].

Cette sage politique fut un instant méconnue par Bonaparte, premier consul, qui s'était fait rétrocéder par l'Espagne l'immense désert alors connu sous le nom de Louisiane, sur le littoral duquel, la France avait, soixante ans auparavant, formé quelques établissements, dont le plus important était la ville de la Nouvelle-Orléans près de l'embouchure du Mississipi. Cette acquisition était sans valeur, car le gouvernement français manquait des ressources nécessaires pour en tirer parti, elle avait en outre l'inconvénient de créer de mauvais rapports entre la France et les États-Unis, à l'extension desquels elle mettait une barrière. « Il n'y a sur le globe, écrivait, le 18 avril 1802, le président Jefferson à M. Livingston, son chargé d'affaires à Paris, qu'un seul point

[1] Dépêche du 7 août 1775. Dans un remarquable discours, prononcé à New-York, le 11 septembre dernier, M. Charles Sumner, président du comité des affaires étrangères au Sénat, reproche en ces termes au gouvernement français de méconnaître ces traditions : « Il oublie les précieuses traditions de la France dont le sang s'est mêlé au nôtre pour une cause commune ; il oublie que l'épée de la Fayette et de Rochambeau a été tirée à côté du glaive de Washington et de Lincoln, pendant que les lis de l'ancienne monarchie flottaient à côté des étoiles de notre jeune drapeau ; il oublie cette première alliance scellée par Francklin qui donna à cette république l'assurance de l'indépendance nationale et associa la France à sa gloire naissante ; *heu! pietas, heu! prisca fides, manibus date lilia plenis.* »

dont le possesseur soit notre ennemi naturel et habituel : c'est la Nouvelle-Orléans. C'est par là, en effet, et par là seulement que les produits des trois huitièmes de notre territoire peuvent s'écouler. »

Mais le premier consul ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait fait fausse route, et lorsque la guerre fut sur le point d'éclater de nouveau entre lui et l'Angleterre, il se hâta de soustraire la Louisiane aux convoitises de cette puissance, en l'abandonnant aux États-Unis moyennant une indemnité de 80 millions (mars 1803). Au moment où il se rattachait ainsi aux grandes traditions de la politique française, il résumait en quelques paroles énergiques la portée de la cession de la Louisiane : « Pour affranchir les peuples de la tyrannie commerciale de l'Angleterre, il faut la contre-poiser par une puissance maritime qui devienne un jour sa rivale : ce sont les États-Unis. Les Anglais visant à disposer de toutes les richesses du monde, je serai utile à l'univers entier si je peux les empêcher de dominer l'Amérique comme ils dominent l'Asie... Cette accession de territoire affermit pour toujours les États-Unis, et je viens de donner à l'Angleterre une rivale maritime qui tôt ou tard abaissera son orgueil [1]. »

Les prévisions de notre ancienne diplomatie et de

[1] Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, Paris, 1829, p. 282 et 355.

Napoléon se sont réalisées. Les États-Unis, qui comptaient une population de 1,200,000 âmes au moment de la déclaration de l'indépendance, en avaient une de plus de 31 millions lors du recensement décennal de 1860. Le tonnage de leur marine marchande, qui, en 1774, n'atteignait pas, 564,437 tonneaux, s'élevait, au mois de juin 1861, à 5,539,812 tonneaux, dépassant de près d'un million celui de l'Angleterre, qui n'était à cette dernière époque que de 4,658,687 tonneaux et quatre fois supérieur au nôtre qui était seulement de 1,025,942 tonneaux.

Quoique la marine militaire des États-Unis fût de beaucoup inférieure à celle de l'Angleterre, la pensée que les nombreux bâtiments de commerce américains pourraient se transformer rapidement en corsaires, suffisait pour inspirer une salutaire terreur aux Anglais. Aussi, l'un des adversaires les plus passionnés de l'Union, M. Roebuck, disait-il au mois de juillet dernier : « Autant que je le pourrai, j'empêcherai la reconstruction de l'Union américaine... Y eut-il jamais rien au monde de plus insolent que la conduite des Américains à notre égard? Pour nous, nous qui avons frappé la Grèce, nous qui avons fait les matamores contre le Brésil, nous avons toujours rampé sur le ventre devant les États-Unis. »

Le contre-poids si ardemment désiré par tous nos hommes d'État pour garantir la liberté des mers

contre la prépondérance britannique existait donc avant l'insurrection de 1861.

Quelque respectables que puissent être les traditions, que nous avons exposées, nous concevrions cependant qu'il fût permis de s'en écarter, si des différences notables dans la situation générale rendaient les anciennes précautions inutiles ou en sollicitaient de nouvelles, si, par exemple, l'Angleterre n'était plus à craindre, si elle avait renoncé avec éclat à toute idée de suprématie, ou si les États-Unis, à leur tour, menaçaient l'équilibre du monde. Or, ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne s'est encore réalisée.

Nous n'éprouvons aucun sentiment hostile contre l'Angleterre; nous nous plaisons à répéter ici l'admiration que nous inspirent ses institutions séculaires, l'heureuse pondération de ses forces sociales, le génie et le patriotisme de ses hommes d'État, l'obéissance de ses citoyens aux lois, en même temps que leur jalouse et perpétuelle revendication des libertés publiques et des droits de tous, enfin le spectacle des rares vertus de sa souveraine. Mais nous ne pouvons nous dissimuler, en même temps, que sur bien des points les intérêts anglais diffèrent des nôtres, qu'ils leur sont même quelquefois opposés, et, que, par conséquent, des conflits peuvent s'élever entre les deux nations. La politique britannique contrarie la nôtre plus souvent qu'elle ne la seconde;

nous l'avons vue et nous la voyons encore en Italie, en Grèce, en Turquie et en Syrie combattre à tort ou à raison nos efforts.

Ces dissidences, à nos yeux, tiennent moins à l'humeur tracassière ou aux allures tapageuses de certains personnages officiels anglais, qu'à l'antagonisme forcé des deux pays. L'Angleterre sans rechercher, comme au siècle dernier, la conquête pour la conquête elle-même, est en quelque sorte obligée, par des motifs économiques, à ne rien négliger de ce qui peut lui assurer la domination des mers. Elle doit sa richesse inouïe au développement de ses manufactures et de son commerce, elle ne peut l'accroître ou même la conserver qu'en se procurant toujours de nouveaux débouchés et en affranchissant sa marine marchande de toute concurrence dangereuse. Aussi, en même temps que des travaux de défense mettent son littoral à l'abri d'une invasion, ses armements maritimes atteignent des proportions qu'ils n'avaient jamais eues. Ceux qui la gouvernent, justifient la demande d'énormes subsides en prétendant que les forces navales de l'Angleterre seule doivent être aussi considérables que celles de toutes les autres puissances réunies, et cette prétention ne trouve de contradicteurs que parmi les rares disciples du pacifique mais impopulaire M. Cobden.

Les hommes d'État anglais regardent même tellement la mer comme l'élément exclusif de la gran-

deur de leur pays, que toutes les tentatives des autres nations pour développer leur marine constituent, à les entendre, un véritable empiétement. Habiles politiques, ils s'inquiètent peu d'expéditions lointaines qui ne procurent aux puissances qui les entreprennent que des agrandissements passagers et leur imposent d'immenses sacrifices. Il nous ont donc laissés avec une complète indifférence porter la guerre dans l'empire annamite, prendre quelques-unes de ses provinces, et y faire l'essai dispendieux d'un établissement définitif. Ils ne se sont pas émus davantage, lorsque nous avons donné à l'expédition du Mexique une portée que, suivant eux, elle ne devait pas comporter. Ils n'ont même fait nulle objection à ce que, sans but appréciable, nous équipions à grand frais des armements pour combattre à côté d'eux en Chine et au Japon, où ils ont des intérêts commerciaux considérables[1]. Mais, quand nos entreprises ont eu une portée plus pratique, quand elles ont pu entraîner l'acquisition d'un territoire que nous pouvions garder, ils ont été de moins

[1] En 1861, sur 74 navires jaugeant 31,031 tonneaux qui sont entrés dans le port japonais, de Kanagawa, seul ouvert au commerce étranger, nous ne comptons qu'un navire français de 268 tonneaux contre 37 navires anglais de 35,274 tonneaux, et 27 américains de 27,153 tonneaux. Les *Annales du commerce extérieur* dans lesquelles nous puisons ces chiffres, ajoutent avec raison que « notre marine n'a eu qu'une très-faible

bonne composition. Quels obstacles ne se sont-ils pas efforcés d'apporter d'abord à l'expédition d'Alger, ensuite à la conquête de l'Algérie? Quelles récriminations n'ont-ils pas fait entendre lorsque nous avons annexé Nice et la Savoie? Avec quelle persistance n'ont-ils pas lutté contre le percement de l'isthme de Suez, dans la crainte que cette nouvelle route de l'Inde ne tombât entre les mains de la France? Tout en disant bien haut que cette dernière entreprise ne pouvait aboutir, ils ont pris sagement leurs sûretés contre l'éventualité d'un succès, et se son emparés de l'île de Périm, dont la possession met entre leurs mains les clefs de la mer Rouge. Prévoyant également l'époque où une nouvelle route vers les Indes, la Chine et l'Australie s'ouvrirait à travers la langue de terre qui sépare le golfe du Mexique de l'océan Pacifique, ils ont occupé le poste avantageux de Balise sur la côte du Honduras et revendiqué le protectorat de la côte de Mosquitos.

Devant de telles dispositions, convient-il à la France de désarmer? Le gouvernement ne l'a pas

part dans les opérations de Kanagawa. » Dans la même année l'intercoure directe entre la France, d'une part, et la Chine, la Cochinchine et le royaume de Siam, d'autre part, n'a employé que 30 navires français, 5 à l'entrée, 25 à la sortie, et le chiffre de nos exportations à destination de ces divers pays n'a pas dépassé 1,880,000 fr. par le commerce général et 1,585,000 fr., par le commerce spécial.

pensé, il a notablement augmenté le budget de la marine et consacré en outre 200 millions pour transformer notre flotte dans l'espace de dix années. Mais les heureux résultats qu'il attend d'une aussi énorme dépense sont en quelque sorte paralysés par le marasme dans lequel il laisse la marine marchande et surtout par les erreurs de sa diplomatie. Ainsi nous nous bornerons à rappeler qu'en prenant au congrès de Paris l'initiative de la déclaration qui supprime l'usage des corsaires, la France s'est privée, en cas de guerre maritime, d'un redoutable moyen d'action, et n'a pas atteint le but civilisateur qu'elle se proposait, puisqu'elle réserve le droit de prise à la nation dont la marine militaire est la mieux organisée et la plus nombreuse, c'est-à-dire à l'Angleterre. Le gouvernement des États-Unis, au contraire, en refusant son adhésion à un projet aussi mal combiné, et en proposant d'y substituer une déclaration qui rendrait la propriété sur mer également sacrée pour les vaisseaux de guerre et pour les autres, est, dans cette circonstance, resté seul fidèle au rôle de gardien de la liberté des mers.

Le contre-poids, que l'Angleterre trouvait en Amérique avant l'insurrection de 1861, est donc toujours nécessaire à la paix générale. Survivrait-il à la dissolution de l'Union américaine? Il serait téméraire de l'affirmer. Si la séparation définitive des États libres d'avec les États à esclaves tranchait leurs

différends une fois pour toutes, il ne serait pas interdit d'espérer que les États du Nord, à qui appartient presque totalement la force navale des États-Unis, suffisent à constituer ce contre-poids. Mais toute entente est impossible, à moins qu'elle ne repose sur la rentrée des séparatistes dans le sein de la grande unité américaine. En effet, le gouvernement de Washington ne peut conserver à l'Union les États de l'Ouest qu'à la condition de rester maître du cours et de l'embouchure du Mississipi. C'est ce que reconnaissait, avec un rare bon sens, le prince Gortschakoff, lorsqu'il encourageait le gouvernement des États-Unis à persister dans ses nobles efforts et disait à leur représentant : « Une séparation en entraînerait une autre, vous vous briseriez en morceaux[1]. » De son côté, le gouvernement confédéré ne peut maintenir son indépendance, s'il laisse son ennemi occuper un territoire qui sépare les États à esclaves les uns des autres, et prive notamment les États du Sud-Est de leur alimentation en céréales et en bestiaux par l'interruption de toute communication avec l'Arkansas et le Texas. En conséquence, toute solution autre que le rétablissement de l'Union, paralyserait la puissance maritime des Américains, en l'absorbant dans des querelles intestines, et ac-

[1] Dépêche de M. Taylor à M. Seward en date du 29 octobre 1862.

croîtrait d'autant celle de l'Angleterre. L'alliance britannique s'imposerait pour ainsi dire aux États du Sud, soit au nom de leurs rancunes contre des voisins riches et laborieux, soit au nom de leurs intérêts. Ces États tirent toutes leurs ressources de l'exportation des matières premières, telles que le coton, le sucre et les tabacs. Tant que l'Union a duré, cette exportation s'est effectuée pour la plus grande partie par la marine marchande des États du Nord. Les États du Sud n'ayant qu'un nombre insignifiant de navires de commerce, et la construction des navires ne pouvant se développer chez eux avec les conditions qui y sont faites au travail, ils devront forcément chercher dans la navigation étrangère les ressources que leur avaient toujours offertes les bâtiments de leurs anciens confédérés. Or quelle puissance peut leur prêter ce concours? Ce n'est pas la France, qui ne comptait pas plus de 111 navires jaugeant ensemble 29,000 tonneaux, entrés dans les ports américains ou sortis de ces ports du 30 juin 1860 au 30 juin 1861, mais l'Angleterre, qui, pendant la même période, a employé au même objet 19,000 bâtiments jaugeant ensemble 3,700,000 tonneaux[1].

[1] Le tonnage des navires français entrés dans les ports de l'Union ou sortis de ces ports pendant cette période, est à peu près égal à celui des navires autrichiens, mais il est bien inférieur à celui de la marine brémoise, qui a été de 238,000 tonneaux, à celui des bâtiments hambourgeois qui a atteint 142,000 ton-

Les États confédérés deviendraient donc immédiatement les obligés et les vassaux de l'Angleterre. L'intérêt de la France ne doit-il pas la déterminer à consacrer tous ses efforts au maintien de l'Union américaine, qu'elle a contribué à créer et qui a si complétement atteint le but qu'elle lui avait marqué?

Mais, objectent les partisans du Sud, n'importe-t-il pas aussi, au point de vue de l'équilibre général, d'opposer une digue à l'envahissement du continent américain que les États-Unis menacent au nom de la doctrine de Monroë? Ne convient-il pas d'empêcher le passage qui réunira prochainement le golfe du Mexique à l'océan Pacifique de tomber dans des mains si puissantes? Enfin, n'appartient-il pas à la France de favoriser dans le sein des populations de race saxonne les divisions qui seules peuvent rendre à la race latine sa force et son prestige de l'autre côté de l'Atlantique?

Voilà certes un rôle nouveau que l'on voudrait nous faire jouer en Amérique : nous avons beau l'examiner, nous ne voyons pas qu'il rentre dans la politique de la France, telle que nous l'avons retracée d'après Louis XVI, M. de Vergennes et Napoléon. Il est vrai que la fameuse doctrine de Monroë ne nous

neaux, et même à celui de la marine marchande prussienne qui était de 56,000 tonneaux. Voir le tableau des entrées et des sorties de navires étrangers suivant leur nationalité, p. 415, *les États-Unis en* 1863, par M. John Bigelow.

indigne ni ne nous effraye. Nous nous rappelons dans quelle circonstance elle a été formulée. Le président Monroë venait de reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles, lorsqu'il déclara dans son message annuel de 1823 « qu'en principe, le continent américain, par suite de l'attitude libre et indépendante que le peuple a prise et qu'il entend conserver, ne doit pas être considéré comme soumis dans l'avenir à la colonisation par quelque puissance européenne que ce soit. » Cette déclaration était dans la nature même des choses; elle exprimait l'intention d'empêcher toute nation européenne de substituer sa domination à celle de l'Espagne dans l'Amérique centrale. Les tentatives de l'Angleterre sur les côtes du Nicaragua et du Honduras ne tardèrent pas à démontrer combien de pareilles précautions étaient fondées. A peine les républiques de l'Amérique centrale avaient-elles proclamé leur indépendance que le cabinet britannique revendiquait un prétendu protectorat séculaire sur les États du cacique de Mosquitos. Les deux républiques du Nicaragua et de Costa-Rica, qui se disputaient ce territoire, protestaient contre cette prétention; mais, profitant de leurs divisions, les Anglais enlevèrent, en 1848, au Nicaragua, le port de San Juan del Norte, situé à l'embouchure de la rivière San Juan, qui met le lac de Nicaragua en communication avec le golfe de Mexique, et est l'un des points par lequel le canal de jonction

des deux mers peut être établi. Les États-Unis intervinrent diplomatiquement, et un traité appelé Clayton-Bulwer, du nom de ses deux négociateurs, stipula que les deux grandes puissances maritimes renonceraient à élever le long ou dans le voisinage du canal projeté aucune fortification, à occuper, fortifier ou coloniser le Nicaragua, Costa-Rica, ou aucun point de l'Amérique centrale, et à y exercer aucun pouvoir direct ou indirect. Contrairement à ce traité, les Anglais ont fondé sur la côte du Honduras, à Balise, et dans les îles de la Baie des établissements dont l'un, celui de l'île de Ruatan, a, pour la domination de la mer des Caraïbes, la même importance que Gibraltar pour la domination de la Méditerranée.

D'abord purement défensive, la doctrine de Monroë a été détournée, il est vrai, de son sens, et est devenue offensive entre les mains des esclavagistes, qui en ont fait le titre de leurs convoitises sur les États indépendants du golfe du Mexique; mais l'élection de M. Lincoln a coupé court à toutes ces tendances. « Le gouvernement des États-Unis, écrivait M. Seward le 5 novembre 1861, n'a maintenant ni n'aura vraisemblablement aucun plan de conquête et d'agrandissement. Il cherche à étendre son influence dans son hémisphère et sur le globe, non point par l'épée, mais par le commerce et par les communications. Il a pratiquement garanti Cuba a l'Espagne pour bien des années, et il ne nourrit au-

cun dessein contre cette possession ou contre toute autre possession de l'Espagne[1]. »

Enfin, les races de l'Amérique centrale (latines ou non) ne gagneraient rien à la séparation, car les hommes du Sud chercheraient ardemment à renforcer leur confédération par l'annexion de nouveaux États, et jetteraient naturellement leur dévolu de ce côté.

D'ailleurs, alors même que nous appréhenderions le retour des hommes d'État américains à des idées d'envahissement, nous ne trouverions pas dans cette

[1] Dépêche de M. Seward à M. Schurtz, chargé d'affaires à Madrid. — Dans une conversation avec M. le comte de Rechberg, M. Lothrop Motley, ministre des États-Unis à Vienne, a prononcé ces remarquables paroles : « Je profitai de cette occasion pour dire que mes sentiments et mes opinions politiques s'opposaient fortement à l'absorption par les États-Unis d'un pouce du sol mexicain, et que je m'étais toujours opposé et que je m'opposerais toujours à toute annexion au nord ou au sud. Nous avons un territoire assez vaste et un amalgame suffisant de races diverses, et tout particulièrement l'extension de nos frontières du côté du tropique, en même temps que l'adjonction d'un élément aussi étranger que la population mexicaine, me semblerait un mal. » (Dépêche du 12 février 1862.)

M. Perry, chargé d'affaires à Madrid, a déclaré à M. Calderon Collantes que son gouvernement avait entièrement rompu avec les traditions agressives des administrations précédentes. « La réaction était maintenant arrivée, et ses effets naturels devaient se produire non-seulement à l'intérieur, *mais aussi dans la politique étrangère et les desseins des États-Unis.* » (Dépêche du 30 mars 1862.)

appréhension un motif suffisant pour nous déterminer à un changement radical de politique. C'est le propre des gouvernements sensés de ne pas se laisser détourner de leur voie par des considérations tout à fait secondaires. « Peut-être aussi m'objecterat-on, disait Napoléon au moment où il cédait la Louisiane aux États-Unis, que les Américains pourront être trouvés trop puissants par l'Europe dans deux ou trois siècles, mais ma prévoyance n'embrasse pas ces craintes éloignées[1]. » Ce qui était vrai il y a soixante ans, n'a pas cessé de l'être. Les agrandissements virtuels des États-Unis du côté du Sud n'affecteraient en rien l'équilibre général, la dissolution de l'Union au contraire lui porterait la plus grave atteinte.

Ainsi, que l'on se place au point de vue des sympathies ou des intérêts de la France, nos vœux doivent être pour la reconstitution de la grande fédération américaine. Mais, disent encore les partisans des confédérés, à quoi bon faire des vœux stériles? La reconstitution de l'Union n'est-elle pas impossible?

Pour démontrer cette impossibilité ils grossissent à plaisir les difficultés de la situation. Les difficultés étaient et sont encore réelles, toutefois, elles ne sont

[1] Barbé-Marbois, *Histoire de la Louisiane*, Paris, Didot 1829, p. 300.

pas insurmontables, et malgré l'œuvre de désorganisation savamment préparée plusieurs années d'avance, l'indomptable énergie et la persistance patriotique du Nord a déjà obtenu d'importants résultats. Les États-Unis ont repris possession du cours du Mississipi dans toute son étendue, ils occupent tous les ports des États du Sud, à l'exception de Charleston et Wilmington dans l'Atlantique, et de Mobile et Galveston dans le golfe du Mexique, dont leurs flottes interdisent l'accès; ils ont des ressources presque inépuisables[1], et trouvent dans les États fidèles les sommes énormes dont ils ont besoin. Au Sud, au contraire, les charges de la guerre se font ressentir lourdement, les opérations militaires se poursuivent sur le sol même de la confédération, les hommes commencent à manquer, le recours aux capitaux étrangers est nécessaire, la prime de l'or atteint jusqu'à 1,200 pour 100. Enfin le drapeau fédéral est relevé sur une partie du territoire où il avait cessé de flotter, le nombre des États séparés n'est plus que de sept après avoir été de onze[2], et dans

[1] Les armées fédérales ont près d'un million de soldats. La flotte dont l'effectif n'était au mois de mars 1862 que de 76 navires, en compte maintenant 427, parmi lesquels figurent des navires cuirassés et éperonnés.

[2] L'Arkansas, la Louisiane, le Mississipi, le Tennessee, le Kentucky et le Missouri sont aujourd'hui rentrés dans l'Union. Les États confédérés sont actuellement les deux Carolines, la Géorgie, la Floride, l'Alabama, le Texas et la Virginie. La partie de

ces sept États, des tendances pacifiques se manifestent avec une énergie dont le gouvernement de M. Jefferson Davis est incapable de triompher [1].

Suit-il de là que l'issue de la guerre civile soit aussi prochaine que nous le désirerions ? Nous n'osons l'affirmer. Il se peut que les habiles généraux du Sud sachent se maintenir longtemps sur la défensive et infligent encore des échecs signalés à leurs adversaires. Mais ces victoires elles-mêmes, chèrement achetées, affaibliraient un vainqueur dont les armées se recrutent si difficilement. Si le gouvernement fédéral continue de resserrer les confédérés dans un cercle chaque jour plus étroit, la population des États du Sud, fatiguée d'une guerre ruineuse sans issue, imposera elle-même la paix aux chefs qui l'ont trompée.

ce dernier État restée fidèle forme aujourd'hui un État séparé sous le nom de Virginie occidentale.

[1] Le journal officiel de la Caroline du Nord a publié, au mois d'août, une protestation des habitants de cet État contre la continuation de la guerre. (Voir à la fin du volume la traduction de cette protestation.

IV

Les sympathies, les traditions et les intérêts de la France, nous l'avons démontré, réglaient à l'avance sa politique vis-à-vis de la crise américaine. M. Lincoln et ses ministres s'attendaient donc à trouver dans le langage et les actes du gouvernement français une compensation au mauvais vouloir de l'Angleterre.

« En résumé, écrivait M. Seward en prenant possession des fonctions de secrétaire d'État, c'est le principe même du suffrage universel et de l'obéissance à ses décrets, sur lequel le gouvernement de la France est constitué, qui est mis en question par l'insurrection... C'est la gloire de la France d'avoir contribué à émanciper ce continent du contrôle des États européens, émancipation qui a été non moins avantageuse pour l'Europe que pour l'Amérique elle-même. Le monarque éclairé qui règne actuelle-

ment en France est trop ambitieux, dans le sens élevé du mot, pour signaler son règne par une tentative de nature à compromettre ce grand et magnifique résultat[1]. »

A entendre M. Billault, cette confiance aurait été pleinement justifiée. « Quant à l'Amérique, disait le ministre orateur dans la séance du Sénat du 24 février 1862, la crainte de voir sacrifier ces vieilles relations d'amitié, ces vieux souvenirs, qui nous lient à ce peuple dont notre sang a servi jadis à créer, à cimenter l'indépendance, cette crainte-là n'est pas sérieuse... Tout cela, en vérité, est sans fondement; ce qui est vrai, c'est l'amitié de l'Empereur pour les États-Unis, c'est son sincère désir de les voir se pacifier, sa disposition à concourir, autant qu'il sera en lui, à cette réconciliation si désirable; mais, quant à rien faire, qui pût être en contradiction avec ces sentiments, qui sont ceux de la France, le Sénat peut être tranquille, l'Empereur n'y est pas disposé. »

Si ces paroles ont suffi pour tranquilliser le Sénat, elles n'ont pas eu la même vertu de l'autre côté de l'Atlantique. Dès les premières communications officielles, le gouvernement fédéral avait reconnu combien les sentiments de la France différaient de ceux que M. Billault lui prêtait. Le cabinet des Tui-

[1] M. Seward à M. Dayton, 22 avril 1861.

leries, tout en protestant avec chaleur de sa bonne amitié, avait déclaré immédiatement qu'il entendait garder une neutralité absolue; également attaché aux deux partis, il écartait soigneusement toute expression qui impliquât une idée de préférence; il s'abstenait de rechercher de quel côté était le droit; il aurait voulu *qu'un compromis quelconque* prévînt cette lutte intestine dont il se gardait d'ailleurs de préjuger l'issue; en un mot, il n'avait qu'un seul désir, le rétablissement de la paix, au prix même de la dissolution de l'Union [1]. Cependant, ajoutait-on, l'Empereur n'était nullement porté à reconnaître précipitamment les États confédérés, car il n'avait pas l'usage de se presser en pareille circonstance, comme il venait de le prouver par la reconnaissance si longtemps différée du nouveau royaume d'Italie [2].

M. Seward était déjà édifié sur la portée de ces explications par la légation américaine de Saint-Pétersbourg, qui lui avait annoncé que la France et l'Angleterre, après s'être entendues pour reconnaître simultanément aux confédérés la qualité et les droits de belligérants, insistaient auprès des autres puissances pour leur faire adopter un parti analogue [3].

[1] M. Thouvenel à M. Mercier, 11 mai 1861.

[2] M. Faulkner à M. Seward, 15 avril 1861.

[3] L'Espagne, la Hollande et le Brésil sont les seules puissances qui aient suivi l'exemple de la France et de l'Angleterre en reconnaissant aux États confédérés la qualité de belligérants.

L'Angleterre, en montrant peu de bon vouloir pour l'Union, ne déviait nullement de la ligne constamment suivie par ses hommes d'État. La France, au contraire, renonçait à son ancienne politique et adoptait, pour constater cette renonciation, le mode qui pouvait blesser davantage les États-Unis, celui d'une action concertée avec l'Angleterre. Il est sans exemple en effet qu'une grande puissance ne voie dans une démarche collective de ce genre l'intention nettement exprimée d'exercer une pression sur ses déterminations. Aussi, alors même qu'une communauté absolue d'intérêts aurait existé entre la France et l'Angleterre, il eût été préférable, au double point de vue du succès et des égards dus à un grand peuple, que chacune de ces puissances agît isolément. En outre, et en admettant cette communauté temporaire d'intérêts, il fallait prévoir qu'elle pouvait avoir une fin, et par conséquent, après avoir dirigé la France dans une voie opposée à ses traditions, ne pas enchaîner sa liberté d'action au point de rendre tout changement difficile, peut-être même impossible, le jour où la nécessité en serait constatée. Le gouvernement n'eut pas cette prévoyance, et il s'engagea vis-à-vis de l'Angleterre d'une manière si étroite que, l'année suivante, M. Thouvenel signalait, au nombre des motifs qui empêchaient la France de revenir sur la reconnaissance de la qualité de belligérants,

l'impossibilité où elle était d'agir sans l'Angleterre, envers laquelle elle était liée par l'action commune de l'année précédente[1].

Si, en principe, le gouvernement américain était autorisé à considérer l'entente anglo-française comme une dérogation aux traditions de notre politique, en fait, il lui était difficile de n'y pas découvrir la condamnation anticipée de l'Union formulée simultanément par son plus ancien ami et son plus redoutable adversaire. La France et l'Angleterre, il est vrai, se défendaient de la pensée de reconnaître définitivement la séparation, mais ce correctif ne pouvait ni satisfaire les fédéraux ni détruire les espérances des confédérés. Ces derniers trouvaient, dans l'attribution de la qualité de belligérants, la promesse implicite de la reconnaissance ultérieure de leur indépendance et par suite un encouragement indirect mais efficace à continuer la guerre civile. Les cabinets de Londres et de Paris ont prétendu qu'ils ne pouvaient agir autrement, que le gouvernement confédéré annonçait l'intention de délivrer des lettres de marque, et que l'entente entre les puissances européennes était chose toute simple, puisqu'elles avaient un intérêt commun, celui de faire respecter leur neutralité et d'assurer à leurs

[1] M. Thouvenel à M. Mercier, 21 mai 1862; M. Dayton à M. Seward, 22 mai 1862.

nationaux les garanties stipulées par la déclaration de Paris. De telles précautions auraient été sages si elles avaient été réellement prises en vue d'une guerre éclatant entre deux puissances maritimes, elles s'expliquaient moins naturellement pour la crise américaine. En effet, l'examen attentif des forces respectives du Nord et du Sud ne permettait pas de supposer une lutte sur mer. A l'exception du *Nashville* et du *Sumter*, qui n'ont pas tardé à disparaître, M. Jefferson Davis ne disposait en ce moment d'aucun bâtiment de ligne, et il paraissait peu probable qu'il réussît à construire ou à équiper de nouveaux navires dans des ports dépourvus d'ateliers et d'arsenaux. Enfin, fût-il parvenu à armer quelques bâtiments, toute communication régulière avec la mer leur aurait été interdite par le blocus des ports du Sud, blocus effectif puisque, malgré les réclamations des parties intéressées, la France et l'Angleterre l'ont toujours observé.

Mais, répondent les deux puissances, les récriminations du gouvernement américain n'ont pour base que des griefs purement imaginaires; la reconnaissance de la qualité de belligérants n'a été que la déclaration d'un fait préexistant indépendant de la volonté des neutres; elle n'a exercé aucune influence sur la marche des événements. « Il n'y a plus en ce moment, écrivait M. Thouvenel le 21 mai 1862, en dehors des eaux des États-Unis de navire du Sud dont

les mouvements ou les attaques aient lieu de préoccuper le cabinet de Washington. Il n'y a donc plus aucun intérêt véritable pour lui à demander que les gouvernements étrangers déclarent ne plus vouloir reconnaître au Sud les droits d'un belligérant. » Or, il est au contraire avéré que l'attitude de la France et de l'Angleterre a seule donné au gouvernement confédéré le moyen de faire le plus grand tort au commerce américain, en lui permettant de substituer, aux navires bloqués dans ses ports, des bâtiments parfaitement armés sortant des ports anglais et payés à l'aide d'emprunts contractés en Europe. Telle est l'origine de la *Florida*, de l'*Alabama*, de la *Georgia*, qui, avec un navire marchand pris par l'*Alabama* et transformé en vaisseau de guerre, constituent la seule force navale des États confédérés, à laquelle puisse s'appliquer la déclaration anglo-française du mois de mai 1861 [1]. Ainsi s'est

[1] Les croiseurs confédérés sont en ce moment au nombre de quatre. La *Florida*, la *Georgia*, l'*Alabama* et la *Tuscaloosa*. Leurs équipages se recrutent surtout en Europe. La *Florida* vient de Liverpool, où elle a été construite, malgré les protestations du ministre américain en Angleterre. Lancé sous le nom de l'*Oreto*, ce navire a été conduit d'abord à Nassau (Bahama) par un équipage anglais. Saisi momentanément à la requête du consul des États-Unis, l'*Oreto* a été relâché faute de preuves suffisantes et est parvenu, en arborant le pavillon de guerre anglais, à entrer dans le port de Mobile, où il reçut un équipage américain et son nom actuel de *Florida*. La *Georgia* a été construite à Glasgow

trouvé résolu le problème jusqu'alors insoluble d'une guerre maritime faite au nom d'une puissance qui n'a à sa disposition ni flotte ni port de mer. Désormais, la Suisse peut, en vertu de ce précédent, déclarer la guerre au Portugal, et user de la qualité de puissance belligérante pour donner des

sous le nom du *Japon* et n'a jamais jeté l'ancre dans un port confédéré. Quant à l'*Alabama*, il sort des chantiers de Liverpool où il était désigné seulement par son numéro 290. Les agents américains sollicitèrent la saisie du 290 qui leur fut accordée seulement après que ce bâtiment eut pris la mer pour se rendre aux Açores, en même temps qu'une barque chargée d'armes et de munitions prenait la même direction en quittant la Tamise. Malgré les règles de quarantaine et l'opposition des autorités portugaises, l'équipage du 290 transféra à son bord tout le chargement de la barque sous prétexte que celle-ci menaçait de couler à fond et qu'il fallait sauver sa cargaison. Puis le vapeur anglais *Bahama* amena le capitaine Semmes, tous les officiers qui avaient été à bord du *Sumter*, le reste de l'armement et un complément de vingt hommes d'équipage. Lorsque le capitaine Semmes fut à bord du 290, il lut la commission de M. Jefferson Davis qui lui confiait le commandement du bâtiment de guerre confédéré l'*Alabama* avec ordre de « couler bas, brûler et détruire tout ce qui portait les couleurs des États-Unis d'Amérique. » Un des navires saisis par l'*Alabama*, le *Conrad* de Philadelphie, est devenu lui-même un croiseur confédéré sous le nom de *Tuscaloosa*. La *Florida* et la *Georgia* relâchent maintenant à Brest et à Cherbourg. Les pertes que ces quatre bâtiments ont infligées au commerce américain doivent faire comprendre à ceux qui redoutent ou désirent une guerre avec la Russie, que les dix navires de guerre russes qui hivernent en ce moment à New-York, pourraient, si la guerre éclatait, faire subir des dommages encore plus sérieux à notre marine marchande.

commissions aux équipages de vaisseaux construits en Hollande ou en Suède. Il nous est impossible, quant à nous, de découvrir en quoi une telle solution sert la cause des neutres, dont on s'est tant préoccupé. En outre, appartenait-il aux puissances qui ont condamné la course comme contraire aux principes de la civilisation moderne d'autoriser indirectement un système de guerre qui présente encore moins de garanties, puisque des bâtiments comme ceux des confédérés ne pouvant conduire leurs prises devant un tribunal, sont obligés, sur de simples apparences et au mépris des prétentions des neutres, d'en disposer sommairement par l'incendie du navire?

Si la décision prise par la France et l'Angleterre blessa le gouvernement américain, la forme dans laquelle elle lui fut notifiée provoqua de sa part de justes réclamations. Lorsque M. Mercier et lord Lyons, ministres plénipotentiaires des deux puissances à Washington, vinrent ensemble à la secrétairerie d'État remettre la dépêche, identique au fond, qui annonçait la reconnaissance des confédérés comme belligérants, et informait le cabinet américain que le consul anglais de Richmond était chargé de donner avis de cette résolution au gouvernement confédéré, M. Seward refusa fièrement d'entendre la lecture officielle des dépêches, et manifesta l'in-

tention de ne jamais recevoir de communication collective des cabinets français et anglais sur les affaires intérieures de l'Union. « Les États-Unis, disait-il, étaient en droit de s'attendre de chacun d'eux à des procédés plus indépendants sinon plus affectueux [1]. »

Le gouvernement américain a tenté à diverses reprises de faire revenir soit l'Angleterre soit la France sur leur détermination primitive, mais ses efforts ont toujours été infructueux. Au printemps de 1862 notamment, M. Seward profita des succès obtenus par les fédéraux en Louisiane pour réclamer le retrait de la qualité de belligérants. Il ne réussit pas mieux à Paris qu'à Londres, et M. Thouvenel répondit qu'alors même que la mesure sollicitée devrait avoir les résultats que M. Seward lui attribuait, la France ne pouvait s'y prêter, car il ne serait pas digne d'elle, quand le Sud était battu, de lui retirer une concession faite au jour où on lui croyait quelque force [2]. Un raisonnement semblable s'accordait assez mal avec la prétention de réduire la reconnaissance de la qualité de belligérants à la simple constatation d'un fait ; nous devons donc croire que, dans la pensée des deux puissances, cette reconnaissance avait eu pour base la conviction, peut-être

[1] M. Seward à M. Adams, 21 mai 1861.

[2] M. Thouvenel à M. Mercier, 21 mai 1862; M. Dayton à M. Seward, 22 mai 1862.

même le désir de la dissolution de l'Union. C'est ce qui ressort clairement d'un entretien de l'Empereur avec M. Dayton, ministre des États-Unis d'Amérique à Paris. « L'Empereur répondit qu'il devait dire franchement que lorsque l'insurrection avait éclaté et que la concession des droits de puissance belligérante avait été faite, il ne croyait pas au succès du Nord et que l'opinion générale des hommes d'État de l'Europe était que les deux fractions de l'Amérique ne se réuniraient jamais. Cette croyance, m'a-t-il donné à entendre, a été *la raison principale de la reconnaissance de la qualité de belligérants.* Il ajouta que c'était un pays immense, et par conséquent difficile à soumettre[1]. » M. Thouvenel développait la même pensée en ces termes : « Il est impossible de ne pas entrevoir que le jour où, aux États-Unis, la guerre aura cessé par la conquête de tous les États qui prétendaient à former une Union distincte, le régime qui suivra cette conquête ne pourra plus être celui qui existait avant le conflit, celui sous lequel le reste de l'Union aura continué de vivre. Il faut s'attendre à voir surgir alors, pour le gouvernement fédéral, des embarras complexes dont rien n'indique encore de quelle manière on pourra sortir. C'est dire par conséquent, que le trouble si profondément apporté dans la situation

[1] M. Dayton à M. Seward, 25 mars 1862.

des États-Unis, et dont le contre-coup s'est fait si vivement sentir au dehors, ne cessera pas subitement et complétement par une soumission à laquelle la force seule aura contraint les États du Sud, et que cette soumission laissera encore malheureusement après elle, il y a lieu de le croire, plus d'une question à débattre [1]. » Ces observations consignées dans un document que le gouvernement français a cru devoir publier, n'ont, il faut le reconnaître, nullement trait à l'intérêt des neutres, seul motif allégué à l'appui de la reconnaissance de la qualité de belligérants, elles se concilient également fort peu avec le système de circonspection dans lequel s'enveloppait notre diplomatie, lorsque, pour écarter jusqu'aux apparences contraires à la neutralité, elle déclarait qu'elle ne voulait préjuger ni la légitimité ni l'issue de la lutte.

L'entente de la France avec l'Angleterre et la reconnaissance des confédérés comme puissance belligérante impliquaient forcément, malgré les protestations amicales qui l'accompagnaient, des dispositions peu favorables au gouvernement fédéral. Si quelque doute eût existé, les commentaires de la presse officieuse l'auraient levé. Ainsi une note de la *Patrie*, publiée en juin 1861 et insérée au *Moniteur* produisit une vive sensation que constate une

[1] M. Thouvenel à M. Mercier, 21 mai 1862.

dépêche de M. Dayton. Il résulte, il est vrai, des explications données par M. Thouvenel que le gouvernement n'avait été pour rien dans l'insertion faite au *Moniteur*, et que *la Patrie* « avait cessé depuis dix jours d'être un journal semi-officiel. » Mais, l'attitude prise dès lors par ce journal, a été constamment celle de tous les organes de la presse officieuse. Or, quoique le *Moniteur* ait déclaré plus d'une fois que la pensée du gouvernement doit être cherchée uniquement dans ses colonnes, les cabinets étrangers ont toujours attaché une grande importance à la polémique de la presse française, qui à leurs yeux est livrée à la discrétion de l'administration par le décret organique de février 1852, et comme plus d'une fois des rigueurs administratives ont suivi la critique des actes des gouvernements alliés, on voit, à tort ou à raison, dans l'impunité d'attaques analogues une marque d'indifférence ou même d'hostilité. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le gouvernement américain, qui avait attaché ou affecté d'abord d'attacher peu de valeur aux manifestations de la presse officieuse, s'en soit ému davantage[1].

[1] On lit dans le *Moniteur* du 30 octobre 1861 : « La polémique qui s'est élevée dans ces derniers temps entre divers journaux pourrait avoir pour effet de fausser les idées du public sur la politique du gouvernement de l'Empereur... Pour couper court à des commentaires absolument erronés est-il besoin de rappeler que le *Moniteur* est le seul organe de la pensée du

Ainsi le 11 décembre 1861, M. Dayton accompagnait l'envoi d'un article du *Constitutionnel*, qui proposait la reconnaissance du Sud, de cette observation « *le Constitutionnel* est considéré ici comme un journal semi-officiel... » Le 26 mai 1862, il appelait en ces termes l'attention de son gouvernement sur un autre article du même journal dont les conclusions étaient identiques : « Vous savez que ce journal, s'il n'est pas semi-officiel, sert souvent à éclairer l'opinion publique en France sur les vues des principaux personnages de l'État. La partie de l'article placée entre des guillemets exprime très-nettement les vues et la pensée de plus d'un ministre et je crois même de l'Empereur. » Nous trouvons encore des réflexions sur le même sujet dans une dépêche du 9 juillet de la même année. « Je ne puis

gouvernement et *qu'il n'y a pas en France un journal semi-officiel.* »

Deux ans plus tôt, en mars 1859, le *Moniteur* contenait déjà ces lignes : « L'opinion publique, dans les pays étrangers, ne se rend pas un compte exact du régime actuel de la presse de France. On semble trop généralement croire que les journaux sont soumis à une censure préalable, et l'on est ainsi porté à leur accorder une importance qui n'a pas de fondement. L'administration, on devrait le savoir, n'a sur la presse aucune action préventive. Le public doit donc, en tout état de cause, se mettre en garde contre les inductions fondées sur le langage des journaux. Toutes les fois qu'une grande question se présente ou qu'un fait important s'accomplit, le gouvernement s'adresse directement à la nation par l'organe du journal officiel. »

cependant pas, y lisons-nous, fermer les yeux sur un fait. C'est que les journaux français qui passent pour représenter la pensée gouvernementale ont, depuis quelques semaines, changé la forme et le fond de leur discussion sur nos affaires. Plusieurs d'entre eux sont dans leur polémique presque aussi hostiles et aussi injurieux que le *Times* de Londres lui-même. *Les choses, vous pouvez en avoir la certitude, ne se passeraient pas ainsi si pour une raison quelconque, cette attitude n'avait pas l'agrément du gouvernement et des principaux personnages officiels.* La presse en Europe et plus spécialement en France n'est pas indépendante comme la nôtre. Ses actes ou ceux d'une partie de ses organes sont sous la direction constante du ministre de l'intérieur[1]. »

[1] M. Dayton à M. Seward, 9 juillet 1862. — Si nous recherchons les titres des confédérés aux sympathies de certains journaux français, il ne serait peut-être pas difficile de les trouver dans les doctrines que professent les principaux organes du gouvernement esclavagiste de Richmond. « L'établissement de cette Confédération, lisons-nous dans l'*Examiner* du 28 mai 1863, est une réaction parfaitement déterminée contre la marche générale de la civilisation égarée de notre siècle. A la formule : *Liberté, Égalité, Fraternité*, nous avons résolûment substitué : *Esclavage, Subordination, Gouvernement.* » — La *Revue de Bow*, qui exerce une très-grande influence dans le Sud, publiait récemment une étude sur le meilleur système de gouvernement, d'où nous extrayons les lignes suivantes : « C'est bien à tort que 'on met en si grande estime la liberté civile. Les hommes s'accoutument à croire qu'un pays est d'autant plus heureux et pros-

père que ses citoyens jouissent d'une plus grande somme de liberté. C'est là la grande erreur de notre époque.... La constitution des armées nous offre le plus parfait système de gouvernement, parce que dans les armées il y a aussi peu de liberté que possible, mais beaucoup d'ordre, de subordination et d'obéissance passive. » Nous empruntons ces passages aux curieuses notes dont M. Malespine a accompagné la traduction du remarquable discours prononcé, à New-York, le 10 septembre 1863, par M. Sumner, président du comité des affaires étrangères au Sénat des États-Unis. (*Les relations extérieures des États-Unis.* Paris, Dentu, 1863.)

V

Le gouvernement français paraît s'être peu préoccupé d'atténuer le mécontentement produit en Amérique par l'attribution de la qualité de belligérants aux confédérés. Lorsque l'enlèvement de MM. Slidell et Mason à bord du navire anglais le *Trent* provoqua un incident diplomatique entre l'Angleterre et les États-Unis, le cabinet des Tuileries montra une telle ardeur dans la condamnation des procédés d'ailleurs très-répréhensibles du capitaine Wilkes, que les Américains résidant en Europe conçurent de vives inquiétudes sur ses projets. M. Dayton se crut même autorisé à demander à M. Thouvenel si, en cas de guerre, la France resterait neutre ou s'unirait à l'Angleterre. M. Thouvenel repoussa la pensée de déclarer la guerre à l'Amérique pour une affaire qui regardait particulièrement la Grande-Bretagne, en ajoutant toutefois que si le gouvernement français

restait spectateur, il ne serait pas spectateur indifférent, et que la force morale de son opinion serait contre l'Union[1]. A l'appui de ce dire, le ministre des affaires étrangères chargea M. Mercier de communiquer à M. Seward une note qui développait avec autorité les principes du droit des gens, et ne laissait pas que d'être très-pressante, malgré sa forme très-amicale. Cette attitude nous a valu plus tard l'expression publique de la gratitude de l'Angleterre, mais en raison des circonstances dans lesquelles ce témoignage s'est produit, on pourrait peut-être y voir, à côté d'un hommage rendu à la vérité, un calcul habile pour exciter les mécontentements du peuple américain contre la France. « Ni S. M. la Reine, ni le peuple anglais, écrivait le comte Russell au moment où il rejetait nos propositions de médiation, n'ont oublié la manière *noble et empressée* dont l'Empereur des Français a soutenu le droit des gens et défendu la cause de la paix, lorsque les commissaires confédérés ont été faits prisonniers à bord du *Trent*[2]. »

Heureusement pour la paix du monde, le gouvernement anglais n'eut à nous tenir compte que des intentions. En effet, le cabinet de Washington n'avait pas attendu la vigoureuse argumentation de

[1] M. Dayton à M. Seward, 6 décembre 1861.

[2] Le comte Russell au comte Cowley, 13 novembre 1862.

M. Thouvenel pour reconnaître la faute du capitaine Wilkes, la condamner, et offrir à l'Angleterre les satisfactions compatibles avec la dignité des deux puissances. M. Mercier lut donc sa dépêche à M. Seward quand tout était fini, et celui-ci put dire « que la détermination de son gouvernement rendait inutile toute discussion en réponse aux commentaires de M. Thouvenel, » et répliquer aux politesses de la diplomatie française par cette affirmation des plus courtoises que les « États-Unis éprouvaient un sincère plaisir à échanger les assurances d'une amitié qui avait pour origine les associations les plus sacrées dans l'histoire des deux pays[1]. »

A peine l'incident du *Trent* était-il vidé que M. Thouvenel présentait des observations sur les opérations des forces fédérales contre le port de Charleston. Afin de rendre le blocus plus effectif, la flotte de l'Union avait cherché à obstruer temporairement l'une des entrées de ce port. Cette mesure avait été défigurée par les partisans du Sud et représentée comme l'équivalent d'une destruction totale, et même irréparable. Les organes du gouvernement américain démontrèrent facilement que l'opération projetée n'avait nullement cette portée et que les puissances étrangères auraient pu s'en convaincre si,

[1] M. Seward à M. Mercier, 27 décembre 1861.

avant d'adresser au gouvernement américain des demandes d'explications qui avaient tout l'air de remontrances, elles eussent attendu des renseignements plus circonstanciés. D'ailleurs l'obstruction du port de Charleston aurait-elle eu le résultat supposé, il est encore douteux que ces représentations fussent opportunes et conformes à la neutralité que nous entendions garder. Depuis douze ans, la France, malgré sa devise pacifique, a toujours entrepris ou poursuivi simultanément plusieurs expéditions. Or, il est indubitable qu'elle recevrait de fort mauvaise grâce les critiques des puissances neutres sur la manière dont elle dirige ses opérations militaires. Elle répondrait qu'elle est seule juge des moyens qu'elle prend pour mener à bonne fin ses entreprises, et qu'elle ne peut regarder comme des amis ceux qui manifestent un blâme, si amicale qu'en soit la forme. Elle porterait même si loin le sentiment de sa dignité nationale, qu'elle se refuserait à tout échange d'idées par voie diplomatique sur des actes qui, comme le pillage du palais d'été de l'empereur de la Chine, méritent cependant une énergique flétrissure[1]. Elle

[1] La Cour des comptes s'est étonnée de ne trouver dans les comptes du payeur de l'armée de Chine aucune recette à titre de prise sur l'ennemi. Le ministre de la guerre, à qui elle en a référé, lui a donné les explications suivantes. « Il est de principe que les prises faites sur l'ennemi appartiennent au Trésor public,

est restée dans le même ordre d'idées, lorsque, pendant la dernière insurrection indienne, elle s'est abstenue d'élever la voix, au nom de la civilisation, contre les abominables moyens de répression adoptés par quelques fonctionnaires anglais. Pourquoi donc a-t-on suivi une ligne de conduite différente vis-à-vis du gouvernement américain qui était d'autant plus intéressé à intercepter les communications du litto-

mais l'article 119 de l'ordonnance du 3 mai 1832 a consacré une exception, en abandonnant *aux partisans et aux détachements isolés* les prises faites par eux. Le bénéfice de cet article a été accordé au corps de 2,000 hommes qui, séparé du corps d'armée, s'empara de l'un des palais d'été. » La Cour déclare dans son rapport sur les comptes de 1860, « qu'il ne lui appartenait point d'apprécier les circonstances et les motifs qui ont déterminé l'application de l'art. 119 de l'ordonnance de 1832, » mais que « l'administration de la guerre reconnaît avec elle qu'il importe que cet article soit toujours renfermé rigoureusement dans ses limites, afin de ne point affaiblir le principe général consacré par la loi, que les prises faites sur l'ennemi appartiennent à l'État qui supporte les sacrifices nécessaires pour maintenir au dehors l'honneur du drapeau et les intérêts de la France. » Il est de fait que ce principe courrait risque de n'être jamais appliqué s'il était permis d'assimiler *aux partisans* et aux *détachements isolés* un corps de 2,000 hommes, alors surtout que l'effectif de l'armée à laquelle il appartient ne dépasse pas 5,000 hommes. En défalquant du chiffre de 5,000 hommes les malades et les hommes laissés en garnison à divers points stratégiques, on s'aperçoit que le *détachement* de 2,000 hommes qui a pillé le palais d'été représentait à peu de chose près l'effectif disponible de l'armée expéditionnaire.

ral ennemi avec les neutres, que la validité du blocus des ports du Sud était vivement contestée en France par la presse officieuse, et que des indices assez graves donnaient lieu de craindre que le cabinet des Tuileries ne fût disposé à s'associer à ces contestations ?

A partir des premiers mois de 1862, et sous l'influence d'une cause que nous aurons à déterminer et à apprécier plus loin, l'attitude de la France devint de moins en moins sympathique. En 1861, elle faisait cause commune avec l'Angleterre, et paraissait plutôt suivre cette puissance qu'aspirer au rôle principal. Le 10 mars, le ministre de M. Buchanan à Paris écrivait que, si la question de la reconnaissance des confédérés était agitée, il croyait d'après le ton général de ses conversations avec l'Empereur « que la France agirait comme la puissance la plus amie, qu'elle serait la dernière des grands États de l'Europe à donner des encouragements précipités à un démembrement de l'Union ou même à provoquer les plaintes légitimes du gouvernement américain. » Mais à la fin de l'année et au moment même où éclatait l'affaire du *Trent*, le bruit se répandit que les rôles étaient intervertis et que la France prenait l'initiative des projets contraires à l'Amérique. « L'arrangement de l'affaire du *Trent*, écrivait, le 17 février 1862, M. Adams, ministre américain à Londres, a déconcerté les partisans du Sud. Le principal

appui de leurs nouveaux plans serait la politique qu'ils supposent à l'Empereur des Français. On croit ici qu'il a déjà fait au gouvernement britannique des ouvertures pour protester contre le blocus qui serait à la fois, dans la forme et au fond, d'un côté trop vexatoire, de l'autre trop peu effectif. On affirme aussi qu'il commence à juger à propos d'agiter la question de la reconnaissance des États confédérés. Je ne puis dire que les preuves qui m'ont été données à ce sujet soient entièrement satisfaisantes, mais je les ai cependant trouvées suffisantes pour vous faire une communication à ce sujet[1]. » M. Seward répondait en ces termes le 7 février suivant : « Nous apprenons de divers correspondants en même temps que de vous, que la France aurait proposé il y a trois mois à la Grande-Bretagne la reconnaissance et une intervention pour rompre le blocus. Cette communication qui paraissait des plus autorisées passait pour venir du sein même des conseils du gouvernement anglais, cependant nous n'y avons pas cru. » Quelques jours auparavant, M. Mercier renouvelait, à Washington même, les assurances déjà données en 1861 et déclarait que la France ne le céderait « à aucune puissance en ménagements pour un peuple ami dont l'avenir l'intéresse sous tant de rapports et

[1] M. Adams à M. Seward, 17 janvier 1862.

à un si haut degré[1]. » M. Thouvenel de son côté approuvait le langage de M. Mercier : « Vous avez avec toute raison démenti le bruit accrédité autour de vous par des correspondances privées que nous nous disposions à reconnaître la confédération du Sud. » Mais la valeur de ces paroles se trouvait singulièrement amoindrie par cette réflexion que « les ménagements que des puissances amies ont à cœur de conserver dans leur conduite vis-à-vis du cabinet de Washington ne sauraient entièrement l'empêcher de se rendre compte de la difficulté constante qu'elles éprouveraient, si l'état de choses se prolonge, à garder la même attitude[2]. » M. Thouvenel reconnaissait, il est vrai, dans sa dépêche du 27 février 1862, qu'il appartenait au gouvernement fédéral « de chercher, le premier, comment il serait possible de sortir d'une position qui affectait tous les intérêts. »

L'avertissement ou la menace que nous venons d'extraire de cette dépêche, devient dès lors le corollaire obligé de l'argumentation très-variée à l'aide de laquelle le cabinet français ne cessera de conseiller la conclusion immédiate de la paix, même au prix de la reconnaissance des États confédérés. M. Thouvenel s'était d'abord prévalu des échecs militaires du

[1] M. Mercier à M. Thouvenel, 11 février 1862.
[2] M. Thouvenel à M. Mercier, 27 février 1862.

gouvernement fédéral pour l'engager à la paix. Les grands succès obtenus par les armées de l'Union en Kentucky et en Tennessee, dans les mois de janvier et de février 1862, lui semblèrent ensuite une raison déterminante pour faire tomber les armes des mains de M. Lincoln. « On comprend, disait-il, que l'administration de M. le président Lincoln ait jusqu'à présent cru devoir réagir vigoureusement contre une situation qui semblait défier ses efforts. Actuellement elle a prouvé qu'elle était en état de les proportionner aux embarras qu'elle rencontrerait. Elle n'a donc plus à craindre, si elle écoute des interprétations différentes, qu'on se méprenne sur les mobiles qui la font agir. » En juge consommé du point d'honneur, M. Thouvenel ajoutait que « les avantages remportés par le gouvernement fédéral sont assez marqués pour que son amour-propre se trouve complétement dégagé dans la question qui s'agite entre les deux parties de l'Union. » Le cabinet de Washington éviterait ainsi au dehors des complications que la France n'avait « rien négligé pour écarter, mais qui sortiraient fatalement de la crise actuelle si sa prolongation rendait plus lourds qu'ils ne le sont devenus les sacrifices dont le commerce et l'industrie ont à souffrir en Europe [1]. »

M. Mercier ne paraît pas avoir développé à M. Se-

[1] M. Thouvenel à M. Mercier, 6 mars 1862.

ward l'argumentation sur laquelle M. Thouvenel faisait un si grand fond. Il ne pouvait ignorer, en effet, que la résistance opposée par M. Lincoln et le congrèsm aéricain à la séparation des États du Sud, s'inspirait d'un sentiment plus élevé que celui de l'amour-propre, le sentiment du devoir. Il se borna donc à rappeler les intentions de son gouvernement, dans un entretien dont il résumait ainsi le résultat : « Le cabinet de Washington est aujourd'hui instruit de nos préoccupations, et préparé aux résolutions qu'elles pourraient nous suggérer[1]. » Le 12 juin 1862, M. Thouvenel écrivait encore que l'opportunité d'une solution pacifique se faisait de plus en plus sentir; mais, quelque persuadé qu'il fût qu'on éviterait ainsi « les compli- cations extérieures qu'un excès de souffrances finirait par engendrer inévitablement, » il ne croyait pas devoir prendre l'initiative d'un conseil direct[2]. Le 23 juillet, il revenait sur les mêmes idées avec plus d'insistance; « des sollicitations que justifiaient de trop réelles souffrances, ne cessaient de réclamer du gouvernement de l'Empereur un remède à ce triste état de choses. Malgré ces sollicitations, toutes les considérations qui auraient tendu à faire abandonner la neutralité, avaient été écartées. Mais cette attitude

[1] M. Thouvenel à M. Mercier, 31 mars 1862.
[2] M. Thouvenel à M. Mercier.

d'abstention ne devait pas néanmoins faire perdre de vue aux États-Unis le fond de la situation, aucun gouvernement ne pouvant demeurer sourd indéfiniment aux plaintes qui s'élèvent autour de lui, quand elles sont l'écho du sentiment général du pays [1]. »

[1] M. Thouvenel à M. Mercier.

VI

Les bruits qui prêtaient à la France des projets d'intervention prenaient chaque jour plus de consistance[1]. Cependant M. Seward ne s'en inquiétait pas outre mesure. « Dans toutes ses communications, écrivait-il à Londres, l'Empereur des Français a conservé le ton de la franchise, de l'amitié et de la déférence, en nous faisant voir cependant qu'une forte pression était exercée sur son gouvernement par les classes qui attribuaient leurs souffrances à la disette du coton[2]. » M. Dayton, de son côté, ne croyait pas davantage à une intervention : « Il est vrai, écrivait-il, que nous ne pourrons jamais nous sentir entièrement sûrs de notre position à une cour où il y a un pouvoir parlant et agissant derrière le

[1] M. Seward à M. Adams, 31 juillet 1862.
[2] M. Seward à M. Adams, 13 août 1862.

ministre avec lequel on communique[1]. » Quoi qu'il en soit, on s'attendait à une résolution définitive de la part du cabinet des Tuileries, et M. Thouvenel avait même dit à un diplomate français, qui l'avait répété au chargé d'affaires américain à Bruxelles, que les affaires resteraient en suspens jusqu'au retour de l'Empereur de Biarritz, les questions italienne et américaine devant être reprises à cette époque seulement[2].

Quelque temps après cette communication, le portefeuille des affaires étrangères, retiré à M. Thouvenel, était confié à M. Drouyn de Lhuys. L'importance de ce changement de personnes fut alors vraisemblablement surfaite. On s'attendait à le voir suivi d'autres changements. C'est ce qu'annonçait M. Dayton à son cabinet, en remarquant cependant « que la constitution du gouvernement français était telle que peu de chose transpirait à l'avance, par cette simple raison que l'Empereur était le seul pouvoir contrôlant...; qu'en conséquence, tant qu'il ne disait rien, il était difficile de prévoir ce qui devait se faire[3]. » Nous aurions, quant à nous, quelque peine à établir une ligne de démarcation très-tranchée entre la ligne politique de M. Drouyn de Lhuys et celle

[1] M. Seward à M. Adams, 10 octobre 1862.
[2] M. Seward à M. Adams, 12 octobre 1862.
[3] M. Dayton à M. Seward, 21 octobre 1862.

de son prédécesseur. L'un et l'autre, en effet, n'ont eu personnellement que fort peu d'action sur les affaires publiques, la constitution de 1852 réduisant le ministre des affaires étrangères au rôle un peu effacé d'instrument passif de la pensée souveraine. Toutefois, nous rendons à M. Thouvenel cet hommage, qu'il s'est efforcé d'apporter la plus grande mesure dans l'exécution d'une politique peu conforme aux traditions de notre diplomatie. M. Drouyn de Lhuys, au contraire, a suivi une voie différente; et, tout en se montrant plus prodigue que son devancier de formules courtoises, il accuse dans sa correspondance des dispositions moins favorables encore aux États-Unis.

Il inaugura son ministère par une dépêche adressée à nos ambassadeurs à Londres et à Saint-Pétersbourg, dans laquelle la France proposait à la Russie et à l'Angleterre de s'employer en commun, tant à Washington qu'à Richmond, afin d'amener une suspension d'armes de six mois, pendant laquelle tout acte de guerre direct ou indirect devrait provisoirement cesser sur mer comme sur terre, et qui pourrait, au besoin, être prolongée ultérieurement. Ces ouvertures n'impliquaient pas d'ailleurs l'intention d'exercer aucune pression sur les négociations qu'il appartiendrait aux belligérants seuls d'entamer et de diriger. Jamais l'occasion n'avait été plus opportune; les dispositions favorables à la paix qui s'étaient

manifestées dans le Nord comme dans le Sud, devaient seconder les démarches en faveur d'une trève. Enfin, alors que les ouvertures des trois puissances ne seraient pas accueillies, elles ne seraient peut-être pas entièrement inutiles, car elles pourraient encourager le mouvement des esprits vers les idées de conciliation, et hâter ainsi le rétablissement de la paix.

Malheureusement les propositions de M. Drouyn de Lhuys avaient leur point de départ dans une appréciation également fausse des droits des puissances européennes, de la situation des parties belligérantes, et des intentions de l'Angleterre et de la Russie.

Comment le gouvernement français entendait-il justifier aux yeux des États-Unis la prétention de s'immiscer dans leurs affaires intérieures? Il était préoccupé à juste titre des souffrances que causait aux manufactures françaises le blocus qui interceptait les communications avec les États du Sud et empêchait l'exportation des cotons. Loin de chercher une atténuation à ces souffrances, les fondateurs de la Confédération s'étaient efforcés de les rendre plus intenses, dans la pensée que les immenses intérêts attachés aux industries alimentées par le coton, contraindraient les gouvernements européens à intervenir et à imposer au gouvernement fédéral une paix basée sur la reconnaissance de la séparation.

« Si grande que soit l'importance réelle de leur

commerce, lisons-nous dans une dépêche de lord Lyons, en date du 18 décembre 1860, leurs notions sur son influence sont aussi exagérées que déraisonnables. Ils semblent croire que la nécessité d'obtenir un approvisionnement suffisant de coton obligera l'Europe, et spécialement la Grande-Bretagne, à les traiter suivant les conditions qu'ils feront. Ils les y forceront en retenant le coton, oubliant ainsi que leur propre prospérité dépend beaucoup plus de la vente que celle des États du Nord et de l'Europe ne dépend de l'achat. *Ils ne devraient pas oublier la leçon si souvent donnée par l'expérience, qu'en empêchant de s'approvisionner d'une marchandise à sa source ordinaire, on stimule et l'on amène le succès et les efforts pour produire cette marchandise ailleurs, et pour substituer un nouveau lieu d'approvisionnement à l'ancien.* En réponse à tous les arguments, ils ne répondent qu'une chose : Le coton est roi (*Cotton is king*). Cette opinion outrecuidante de leur importance peut amener de très-sérieux inconvénients s'ils réussissent à établir leur indépendance... Nous devons considérer qu'une querelle avec eux ne nous donnerait pas les moyens d'améliorer la condition de leurs esclaves, tandis qu'elle amènerait de grandes privations et de grandes souffrances pour une partie considérable de notre population ouvrière, et, cependant *il répugnera toujours à nos sentiments d'entrer en relation intime avec une confédération basée sur*

le principe avoué de la continuation, sinon de l'extension de l'esclavage. A moins que les États séparés n'agissent avec modération dans la question de l'esclavage, ils feront naître un sentiment d'indignation et d'horreur dans la Grande-Bretagne, qui fera taire toute considération d'intérêt matériel. » Ce noble langage, il ne faut pas l'oublier, est celui du représentant de l'Angleterre, c'est-à-dire de l'éternelle adversaire de la grandeur américaine, de la nation la plus grandement intéressée dans l'exportation des cotons : nous en avons vainement cherché l'équivalent dans la correspondance diplomatique échangée au nom de la France, et pourtant la France, liée aux États-Unis par d'anciennes traditions d'amitié, était moins atteinte que l'Angleterre dans ses intérêts matériels.

Nous comprenons la sollicitude avec laquelle le gouvernement s'est efforcé de remédier aux souffrances causées à l'industrie nationale par la crise américaine, nous trouvons très-naturel qu'il ait demandé au pays des sacrifices exceptionnels pour parer aux besoins les plus urgents, et nous l'applaudirions même d'avoir dans une pensée de sage prévoyance, aidé les tentatives qui auraient pour objet de mettre l'industrie à l'abri du retour d'une crise semblable : mais nous regrettons qu'il ait permis de supposer qu'il se laisserait entraîner dans la voie où les esclavagistes comptaient attirer des

puissances uniquement préoccupées d'intérêts matériels, lui qui a déclaré que l'intérêt de la France était partout où il y avait une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir, lui, qui a affirmé que la France était la seule puissance qui fît la guerre pour une idée, lui, qui s'est montré si dédaigneux pour les défaillances intéressées, lui, enfin, qui, en vue d'un avenir un peu incertain, n'a pas craint, sans consulter le pays, d'imposer des sacrifices actuels et certains à l'industrie nationale, en réduisant dans une très-forte proportion les droits protecteurs des tarifs douaniers.

D'ailleurs, les principes du droit international s'opposent à ce qu'un peuple motive son intervention dans les complications intérieures d'un autre peuple sur les dommages indirects que ces complications causent à son propre commerce. Si la guerre civile éclatait en Espagne, pourrions-nous y intervenir parce que cette guerre arrêterait l'exportation des laines qui alimentent nos manufactures? Si la France devait encore revoir de nouvelles révolutions, l'Angleterre pourrait-elle s'autoriser du préjudice qu'éprouveraient ses fabricants et ses marchands, pour nous recommander avec insistance le mode qui lui paraîtrait le plus propre à faire cesser le trouble apporté à son commerce? Évidemment, non! Il est donc certain que notre immixtion dans les affaires des États-Unis, si mitigée qu'elle fût, ne pouvait se justifier, ni par

les fâcheuses conséquences de la disette du coton, ni par les préjudices que la guerre civile inflige aux Français résidant aux États-Unis en même temps qu'aux autres habitants de cette contrée. L'*Exposé de la situation de l'Empire*, publié à l'ouverture de la session de 1864 rend un hommage tardif à ces principes : « Nos nationaux, y est-il dit, doivent comprendre que leurs intérêts, comme ceux des autres étrangers, ne sauraient prétendre, au milieu du tumulte des armées, à une sécurité exceptionnelle et que toutes les garanties ordinaires perdent forcément, en pareil cas, quelque chose de leur efficacité. L'état de guerre impose d'ailleurs au commerce des neutres d'inévitables entraves. Si le progrès des doctrines libérales tend à les relâcher, il ne saurait les supprimer entièrement.

Peu édifié sur les droits des neutres, le cabinet des Tuileries avait la plus fausse idée de la situation des partis en Amérique. Cette méprise tenait en partie à la nature des informations qu'il recevait de M. Mercier, son ministre à Washington, peu favorable au rétablissement de L'Union. M. Mercier avait-il aux États-Unis l'influence nécessaire à l'action de la politique française? Il est permis d'en douter; et déjà, en 1862, plus d'une démarche intempestive avait diminué son crédit auprès du cabinet de M. Lincoln. Par exemple, ayant eu la malencontreuse idée d'aller faire par lui-même une sorte d'en-

quête à Richmond, il s'en était ouvert comme par hasard à M. Seward, et avait cru que le secrétaire d'État, donnant son acquiescement à ce projet, allait même jusqu'à exprimer le désir que le ministre de France se chargeât d'une sorte de mission auprès des principaux personnages du gouvernement confédéré. Que M. Mercier ait parlé à Richmond dans le sens du rétablissement de l'Union, nous n'en doutons pas, puisqu'il le déclare ; mais il nous est plus difficile d'admettre qu'il ait recommandé cette solution avec la chaleur qui persuade et qui entraîne, et que la conviction seule peut donner. Non-seulement il n'a converti personne, mais il a conçu une idée encore plus haute qu'auparavant des ressources des confédérés, et il a entendu avec le plus vif intérêt les hommes les plus considérables et les plus modérés du Sud lui manifester leur détermination de subir les dernières horreurs de la guerre plutôt que de rentrer sous le joug fédéral [1]. Quoique le récit de cette excursion diplomatique n'ait pas été immédiatement publié, le fait de la visite de M. Mercier à Richmond avait paru si anormal à Londres, que M. Adams, à trois reprises différentes, sollicita de M. Seward des explications à ce sujet [2].

Le voyage de M. Mercier eut pour résultat de

[1] M. Mercier à M. Thouvenel, 13 et 18 avril 1862.
[2] M. Adams à M. Seward, 2 et 16 mai et 27 septembre 1862.

confirmer le gouvernement français « dans l'opinion à laquelle le conduisait déjà un examen impartial de la situation[1]. » Le 15 juillet 1862, M. Mercier appelait l'attention de M. Thouvenel sur les dispositions pacifiques qu'il croyait découvrir en Amérique. « En comparant, disait il, les dispositions actuelles avec celles qui se manifestaient l'année dernière, à la même époque, à la suite de l'affaire de Bulls Run, il me semble qu'il n'y a rien de trop téméraire à supposer que le moment de la paix n'est peut-être pas aussi éloigné... Je sais qu'entre le moment où le besoin de la paix serait généralement senti et celui où les bases de la paix pourraient être fixées, il y aurait à traverser de bien graves difficultés, ne serait-ce pas l'instant où une médiation européenne pourrait être d'un grand secours, et envisagée ainsi par l'opinion? »

Le gouvernement français admettait de tout point les rapports de son agent, et M. Seward informait M. Adams que M. Dayton, dans une conversation officieuse et improvisée avec M. Thouvenel, avait pu s'apercevoir de la conformité parfaite qui existait entre les appréciations du ministre des affaires étrangères et celles de M. Mercier[2]. C'est ce qu'établit clairement, en effet, la suite de la correspondance:

[1] M. Mercier à M. Thouvenel.
[2] M. Seward à M. Adams, 10 octobre 1862.

« N'est-on pas autorisé, demandait M. Thouvenel, à conclure de certains symptômes, que la continuation de la lutte ne répond plus à un besoin bien général dans le pays, et que, dès lors, chaque jour va rendre plus difficiles et plus pénibles les sacrifices qu'il lui impose? S'il en est ainsi, comme nous le supposons, nous avons l'espoir que la conviction qui commence à gagner les esprits, en s'affirmant plus hautement et plus courageusement, hâtera le moment où une intervention amie et officieuse pourra peut-être, sans exciter d'ombrage, s'offrir avec opportunité pour aider au rétablissement de la paix en Amérique[1]. » M. Thouvenel terminait cette communication en engageant M. Mercier à recueillir tous les indices propres à l'éclairer à cet égard. Le 10 novembre, avant que la réponse de la Russie et de l'Angleterre aux ouvertures de la France ne fût connue, M. Mercier en annonçant les échecs du gouvernement fédéral aux élections qui venaient d'avoir lieu, y voyait « le témoignage incontestable d'un grand changement dans les dispositions des esprits au sujet de la guerre, » et s'applaudissait de l'avoir prévu avec tant de justesse. « C'est disait-il, du moment où j'ai vu naître ces dispositions, que j'ai cru opportun, pour le gouvernement de l'Empereur, de préparer quelque demarche conciliatrice qui pût

[1] M. Thouvenel à M. Mercier, 18 septembre 1862.

venir en aide au rétablissement de la paix. » Huit jours après, il rappelait que « le point essentiel à atteindre, si l'on concluait à l'opportunité d'une médiation, serait d'empêcher que les hostilités ne pussent être reprises au printemps. Si à cette époque, en effet, il survenait une nouvelle campagne, il pourrait être très-difficile d'en arrêter le cours [1]. »

Mais, il faut bien le reconnaître, M. Mercier jugeait mal la situation, et n'avait pas compris la portée des mouvements d'opinions aux États-Unis. D'accord, quant au but à poursuivre, c'est-à-dire la reconstitution de l'Union, les partis étaient restés divisés sur la ligne de conduite qui mènerait le plus sûrement à ce résultat. Le système suivi par M. Lincoln avait à la fois ses défenseurs et ses adversaires, entre lesquels un débat toujours animé, souvent même violent, s'établissait dans le congrès, les assemblées particulières à chaque État et la presse, comme il fallait s'y attendre chez un peuple où la libre discussion de toutes choses et de toutes personnes est la règle. Les adversaires de M. Lincoln ne lui reprochaient point d'avoir préféré la guerre à la paix basée sur la séparation des États confédérés ; ils accusaient principalement son administration de ne pas observer assez strictement les prescriptions de la constitution, de donner une mauvaise impulsion aux

[1] M. Mercier à M. Thouvenel, 18 novembre 1862.

opérations militaires, et d'éloigner ainsi le jour où le but commun à tous serait atteint, par la rentrée des États du Sud dans le giron de la nationalité américaine. Voici, en effet, comment M. Horace Seymour, élu gouverneur de l'État de New-York par la coalition des adversaires de M. Lincoln, s'exprimait sur la question de guerre :

« Maintenant, puisque les gens du Sud ont fait de la baïonnette et de l'épée leur arbitre (ce sont eux et non pas nous qui ont fait ce choix), puisqu'ils sont décidés à vider ce différend par l'effusion du sang ; eh bien, que l'épée, au moins pour le présent, soit l'arbitre, et, dans nos mains vigoureuses, elle frappera des coups énergiques et certains pour le salut de notre patrie, ses institutions et son drapeau... En conséquence, nous vous disons et nous disons au monde entier que ce grand parti conservateur relèvera les colonnes brisées de l'Union. Nous l'élèverons plus haut encore, plus près du ciel qu'elle n'a jamais été, et, du haut de cette splendeur, le drapeau de notre nation flottera toujours, avec toutes les étoiles et les bandes qu'y a successivement placées le merveilleux développement de notre pays ; quoi que d'autres puissent dire ou penser, ni le parti conservateur de ce pays, ni moi-même individuellement, nous ne consentirons jamais à la division de cette Union et à la dissolution de cette grande alliance naturelle, qui a été faite par la nature et par le Dieu de la nature. Non ! jamais je n'y

consentirai tant que j'aurai une voix à élever pour notre glorieux pays et un bras pour combattre. »

C'est là, il faut l'avouer, un langage bien belliqueux pour le champion du prétendu parti de la paix, et qui nous explique mal comment M. Mercier a pu découvrir dans le mouvement électoral de 1862 une lutte entre le parti de la guerre et celui de la paix. Nous sommes dès lors presque autorisé à croire que M. Mercier n'a pu se tromper à ce point qu'en se laissant guider dans ses appréciations par *le Courrier des États-Unis*, journal imprimé en langue française, à New-York, et qui, s'il est l'écho du sentiment de quelqu'un, ce que nous ignorons, ne représente, à coup sûr, pas plus une fraction quelconque de la société américaine, que le *Morning-Chronicle*, cité aussi dans son temps avec tant de complaisance par nos journaux officieux, ne représentait une fraction quelconque de la nation anglaise.

Si le gouvernement français s'est grandement mépris sur l'état des esprits en Amérique, il n'a pas racheté cette erreur en se rendant un compte plus exact des dispositions de l'Angleterre et de la Russie. L'Angleterre, il est vrai, s'est toujours montrée pleine de mauvais vouloir pour l'Union, mais elle s'est gardée de dépasser les limites qu'elle ne pouvait franchir sans s'exposer à la guerre. Elle a compris que, si la grande fédération américaine devait se désunir, cette dissolution si désirée résulterait

uniquement de causes intestines dont, avec un peu d'habileté, on pouvait bien favoriser le développement, mais au défaut desquelles il était impossible de suppléer. Le cabinet britannique a donc toléré sur son territoire beaucoup d'actes peu conformes à la neutralité, il a laissé les confédérés équiper des navires en Angleterre, les y armer, contracter des emprunts; mais, lorsque cette tolérance lui a paru susceptible d'entraîner des hostilités avec les États-Unis, il y a mis fin. C'est ainsi qu'après avoir fait proclamer par les légistes de la couronne que la construction des navires pour le compte des parties belligérantes n'était interdite par aucune loi, le comte Russell, en face d'une rupture imminente, n'a pas hésité récemment à ordonner la saisie des navires qui se construisaient dans les chantiers de Birkenhera pour le compte des États confédérés. Car, ce que l'Angleterre redoute avant tout, c'est une guerre maritime dans laquelle les trois milliards de biens qu'elle a engagés sur les mers seraient à la merci des nombreux corsaires sortant des ports des Américains. Il était donc peu vraisemblable qu'avec son sens pratique le gouvernement anglais adhérât à une offre de médiation qui aurait vraisemblablement l'inconvénient d'irriter le peuple américain sans avancer la conclusion de la paix.

Quant à la Russie, elle devait être encore plus éloignée de se rallier à une proposition de ce genre.

Seule de toutes les grandes puissances maritimes, elle avait vu avec regret la sécession; elle avait positivement refusé de reconnaître aux confédérés la qualité de belligérants, et la correspondance communiquée au congrès américain témoignait non-seulement des courtoisies de pure forme, mais des explications les plus sympathiques échangées entre les deux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Washington. C'était du prince Gortschakoff qu'était venu l'avis officieux par lequel M. Seward avait été informé des démarches tentées par la France et l'Angleterre pour entraîner toutes les puissances à attribuer aux confédérés la qualité de belligérants. L'empereur de Russie avait fait un accueil non moins gracieux que son premier ministre à M. Clay, envoyé de M. Lincoln. « L'empereur, écrivait M. Clay, m'a semblé très-satisfait de la défiance que je paraissais avoir à l'endroit des sentiments du vieux John Bull[1]. » — « Il n'y a pas de capitale en Europe, disait un an plus tard M. Cameron, successeur de M. Clay, où l'Américain fidèle rencontre une sympathie aussi générale qu'à Saint-Pétersbourg; nulle part non plus la fin d'une révolte contre nature ne serait accueillie avec une satisfaction plus vraie[2]. » Lors de l'incident du *Trent*, la Russie, comme la

[1] M. Clay à M. Seward, 21 juin 1861.
[2] M. Cameron à M. Seward, 23 juillet 1862.

France, adressa une dépêche à Washington pour blâmer la conduite du capitaine Wilkes, mais personne n'éprouva, en la lisant, les inquiétudes que les communications du gouvernement français avaient inspirées et, quand la nouvelle de l'arrangement des difficultés avec l'Angleterre arriva en Europe, le prince Gortschakoff offrit gracieusement à l'envoyé américain de donner une nouvelle preuve de ses sympathies, en faisant publier dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* la dépêche qu'il avait expédiée lui-même à ce sujet. Cette offre fut acceptée avec reconnaissance[1]. Le 7 août 1862, M. Cameron accompagnait des observations suivantes l'envoi d'un article du *Journal de Saint-Pétersbourg* qui démentait le bruit d'une entente de la Russie avec les autres puissances pour reconnaître le Sud ou intervenir en Amérique : « La Russie a pour les États-Unis une vraie sympathie basée sur des sentiments d'amitié réciproque et d'intérêt commun. Elle considère leur prospérité comme nécessaire à l'équilibre général, elle est convaincue que le peuple américain trouvera seulement dans le maintien de l'Union les conditions de puissance et de prospérité qu'elle désire pour lui. » Enfin, la veille même du jour où M. Drouyn de Lhuys adressait sa dépêche à M. le duc de Montebello, ambassadeur de France à Saint-

[1] M. Clay à M. Seward, 24 janvier 1862.

Pétersbourg, le 29 octobre 1862, le chargé d'affaires américain rendait compte à M. Seward d'un entretien du prince Gortschakoff. « La Russie seule, avait dit le prince, s'est mise de votre côté, dès le début, et continue d'y rester. Nous sommes très-inquiets de vous voir adopter une ligne de conduite qui prévienne une division qui semble maintenant inévitable. Une séparation en entraînerait une autre. Vous vous briseriez en morceaux... Vous connaissez les sentiments de la Russie, s'était écrié le prince avec chaleur. Nous désirons par-dessus tout le maintien de l'Union comme nation indivisible. Nous ne pouvons pas prendre parti plus que nous ne l'avons fait. Nous ne sommes pas les ennemis des États du Sud. La Russie à déclaré ses intentions; elle y persiste. Il y aura des propositions d'intervention. Nous ne croyons pas que l'intervention puisse faire aucun bien en ce moment. *Des propositions seront faites à la Russie de se joindre à quelque plan d'intervention. Elle refusera de souscrire à toute invitation de ce genre.* La Russie restera sur le terrain où elle s'est placée dès le commencement de la lutte. Vous pouvez en être certain, elle ne changera pas[1]. » Ces paroles préjugeaient la réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg aux propositions de celui des Tuileries. La Russie répondait par une fin de non-recevoir

[1] M. Taylor à M. Seward, 29 octobre 1862.

qu'adoucissaient les formules de politesse en harmonie avec les rapports alors si intimes des deux cours. Si elle refusait son adhésion, c'était uniquement afin d'éviter « l'apparence d'une pression quelconque de nature à froisser le sentiment public aux États-Unis et à exciter des susceptibilités très-promptes à s'émouvoir à la seule idée d'une intervention étrangère. » Elle savait d'ailleurs « qu'une démarche combinée entre la France, l'Angleterre et elle, quelque conciliante qu'elle fût et de quelques précautions qu'on l'entourât, si elle se présentait avec un caractère officiel et collectif, risquerait d'aboutir à un résultat opposé au but de pacification qui fait l'objet des vœux des trois cours[1]. » De son côté, le comte Russell répondait qu'après avoir pesé toutes les informations venues d'Amérique, « le gouvernement de Sa Majesté était arrivé à cette conclusion que, pour le moment, il n'y avait pas lieu d'espérer que le gouvernement fédéral acceptât la proposition suggérée par la France, et qu'un refus de Washington dans le présent empêcherait tout le renouvellement de semblables offres à l'avenir[2]. » Ainsi, l'Angleterre par prudence et la Russie par dévouement à la cause de l'Union, rejetaient les propositions françaises. Le *Moniteur* s'efforça de pallier la

[1] Le prince Gortschakoff à M. d'Oubril, 17 novembre 1862.
[2] Le comte Russell au comte Cowley, 15 novembre 1862.

portée de cet échec diplomatique en insistant sur cette considération que les deux puissances avaient conclu à un ajournement et non à un refus. « Il faut, en effet, disait-il, tenir grand compte de l'accueil que pourrait recevoir en Amérique une offre de bons offices; si nos informations sont exactes, les hésitations des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg seraient bien près de toucher à leur terme. » La sagacité habituelle à l'organe officiel lui avait fait défaut, ou plutôt, cette fois encore, ses informations étaient loin d'être exactes, l'ajournement n'était en réalité qu'une forme polie de refus.

VII

Si la démarche du gouvernement français auprès de la Russie et de l'Angleterre fut stérile, elle n'en fit pas moins grand bruit de l'autre côté de l'Atlantique. Les États du Nord y trouvaient l'aveu de sympathies ardentes pour les confédérés. En effet, une puissance sincèrement attachée à l'Union ne pouvait conseiller au gouvernement fédéral un armistice qui aurait facilité le ravitaillement des armées du Sud et le renouvellement de leur approvisionnement en matériel de guerre, à moins que ce gouvernement ne se fût résigné à reconnaître l'indépendance des États confédérés. Dans ce dernier cas, l'armistice n'était qu'une transition vers la paix. Or, le peuple américain ne voulait pas entendre parler de paix sans la soumission du Sud, et les hommes d'État

vraiment dignes de ce nom approuvaient unanimement cette détermination[1].

Les confédérés, au contraire, accueillirent avec joie la nouvelle des ouvertures faites par la France aux deux grandes puissances maritimes. Le 12 janvier 1863, M. Jefferson Davis disait dans son message : « C'est au monarque éclairé de la nation française que le sentiment public est redevable de la première marque de sympathie pour les souffrances endurées avec tant d'héroïsme par notre population, de la première marque d'horreur devant l'affreux carnage qui a caractérisé les progrès de la guerre, et de ses désirs pour une prompte pacification. »

Ce témoignage de la satisfaction de M. Jefferson Davis était insuffisant pour compenser les inconvénients de l'échec diplomatique qui isolait la politique française en Amérique. On put croire un instant que le cabinet des Tuileries, éclairé par l'expérience, renonçait à toute pensée d'intervention; une lettre adressée le 23 novembre par M. Drouyn

[1] C'est ainsi que M. le cardinal Antonelli a exprimé au chargé d'affaires américain à Rome l'opinion que le cabinet de Washington suivait une politique *opportune et nécessaire*, en rejetant toute idée de concession et de compromis avec ses ennemis domestiques. Dans la dépêche de M. Seward à M. Blatchford, en date du 13 octobre 1862, où la conversation se trouve rapportée, nous lisons ces mots : « Cette opinion fait autant d'honneur à Son Éminence qu'elle plaît aux États-Unis. »

de Lhuys à M. Dayton autorisait cette supposition : « Aujourd'hui, y lisons-nous, l'accueil fait à notre proposition par les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg empêche que nous ne songions à y donner suite. Mais je puis vous assurer que nos dispositions amicales n'ont pas changé. Si quelque jour les Américains, lassés de tourner leur valeur contre eux-mêmes, voulaient accourir à nous pour rechercher de concert les moyens de terminer ce conflit, ils nous retrouveraient toujours prêts, soit en nous associant à d'autres puissances, soit isolément, à les aider de notre concours et à témoigner, par nos bons offices, des sentiments qui n'ont cessé d'animer la France à leur égard. »

Les invitations indirectes, mais pressantes que cette lettre et une dépêche, simultanément adressée à M. Mercier, portaient au gouvernement américain, ne provoquèrent de sa part aucun appel aux bons offices de la France. Six semaines plus tard, la correspondance échangée entre le ministre des affaires étrangères et la légation de France à Washington était publiée dans les *Documents diplomatiques* communiqués aux Chambres réunies pour la session de 1863. Cette publication, en raison même des habitudes si généralement discrètes de l'administration, fut considérée comme la preuve que de nouvelles démarches allaient être tentées. En effet, à la même époque, (janvier 1863) contraire-

ment à l'assurance donnée dans les deux documents cités plus haut, que l'initiative des ouvertures devrait desormais venir des parties belligérantes, M. Drouyn de Lhuys adressait à M. Mercier une dépêche qui proposait une sorte de médiation. Après une dissertation élégante sur les désastres de la guerre, le ministre des affaires étrangères constatait qu'il avait fallu toute l'amitié qui animait le gouvernement impérial à l'égard des États-Unis pour que le peu de succès de ses ouvertures n'eût point refroidi son zèle. L'offre d'une médiation pure et simple lui avait paru compatible avec la fierté d'un grand peuple; toutefois, voulant ménager les susceptibilités du sentiment national, il se bornait à conseiller au cabinet de Washington d'entrer en pourparlers directs avec l'autorité qui représentait les États du Sud. Le gouvernement fédéral, il est vrai, ne désespérait pas de donner une impulsion plus active aux hostilités, la prolongation de la lutte n'avait pas abattu sa confiance dans le succès de ses efforts, mais les pourparlers pouvaient s'ouvrir sans que le cours des hostilités fût suspendu : les choses ne s'étaient-elles pas ainsi passées lors de la guerre de l'Indépendance américaine? Les plénipotentiaires des deux partis pourraient donc s'assembler dans un lieu déterminé, substituer une délibération régulière et approfondie aux accusations que le Sud et le Nord se renvoyaient mutuellement, et rechercher si

la séparation était inévitable ou si l'Union pouvait être rétablie. M. Drouyn de Lhuys chargeait M. Mercier de recommander à la sagesse du cabinet de Washington ces conseils dictés par le plus sérieux intérêt pour la prospérité des État-Unis. M. Seward répondit à cette communication par une dépêche dont le *Moniteur* d'abord, et le *Livre jaune* de 1863 ensuite n'ont donné qu'une analyse très-incolore. M. Seward n'hésitait pas à croire que M. Drouyn de Lhuys s'était inspiré des traditions d'amitié qui liaient les deux pays, mais il lui reprochait d'avoir paru s'attendre à quelque relâchement d'efforts ou à quelque témoignage de désespoir de la part du gouvernement américain, et de n'avoir pas ainsi rendu justice à son langage et à ses actes. Les événements des vingt et un derniers mois n'autorisaient pas de semblables prévisions, la guerre avait été menée avec l'activité et le succès qu'en présence d'une révolte aussi grave, on pouvait demander à une nation livrée aux travaux de la paix depuis quatre-vingts ans. Puis, faisant allusion aux débats que soulevait dans la presse la correspondance de M. Mercier publiée dans le *Livre jaune* français de 1862, M. Seward exprimait la crainte que M. Drouyn de Lhuys n'eût pris une autre lumière que la correspondance du gouvernement fédéral pour s'édifier sur le caractère et les ressources de l'Union, et qu'il n'eût donné aux divisions qui existaient dans les États fidèles une

importance qu'elles ne méritaient pas. Quant à la proposition de nommer des commissaires fédéraux pour délibérer des conditions de la paix avec des commissaires confédérés, elle se conciliait mal avec une appréciation exacte de la situation des parties belligérantes. En effet, toute négociation était inutile, puisque les deux parties ne tomberaient jamais d'accord sur les bases mêmes de cette négociation, les délégués des autorités confédérées ne pouvant rechercher que la séparation, et ceux des autorités fédérales ne devant accepter d'autre point de départ que le rétablissement de l'Union. Le terrain faisait donc absolument défaut pour la discussion. M. Drouyn de Lhuys ne pouvait d'ailleurs donner un tour plus désobligeant à sa proposition qu'en invoquant les précédents de la guerre de l'Indépendance américaine, car, du jour où les négociations s'ouvrirent entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, celles-ci puisèrent de nouveaux encouragements dans la concession capitale que leur faisait la métropole en consentant à traiter de la paix sur la base de la reconnaissance de leur indépendance. M. Seward ajoutait, avec une nuance marquée d'ironie, que les conférences recommandées par la France pouvaient s'ouvrir immédiatement si les États impliqués dans l'insurrection envoyaient constitutionnellement leurs sénateurs et leurs députés remplir les siéges vacants au congrès. De semblables conférences avaient déjà

commencé, puisque le Maryland, la Virginie, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri, États réclamés par les confédérés, étaient représentés au congrès, et que la Louisiane et l'Arkansas y envoyaient leurs représentants. Cette forme de conférence avait l'avantage d'être en accord parfait avec le pacte fédéral, tandis que celle qui avait été suggérée par M. Drouyn de Lhuys ratifierait la violation de la constitution et laisserait par conséquent derrière elle un pernicieux exemple.

Au moment où cette dépêche, conçue dans un langage précis, ferme et parfois moqueur, partait pour la France, le sénat prenait connaissance du *Livre jaune* français et y voyait avec étonnement le récit du voyage de M. Mercier à Richmond, récit d'où il résultait clairement que ce voyage avait été entrepris à l'instigation du secrétaire d'État, qui aurait même chargé le ministre français de porter en son nom des communications aux principaux personnages du gouvernement confédéré. Des explications furent donc demandées sur ce point au secrétaire d'État, qui répondit par une dénégation absolue : « Aucunes suggestions, dit-il dans son rapport, n'ont été faites à M. Mercier par le secrétaire d'État qui l'aient engagé ou qui aient eu pour objet de l'engager à entreprendre une mission à Richmond en avril dernier ou à aucune autre époque. Il n'a pas été autorisé, et aucune autre per-

sonne n'a été autorisée par ce gouvernement ni par le secrétaire d'État à faire aucunes représentations d'aucune sorte ni sur aucun sujet aux agents insurrectionnels des soi-disant autorités de Richmond ou à avoir aucune communication avec elles de la part de ce gouvernement. » M. Seward ajoutait qu'il avait considéré comme étant d'une saine et libérale politique d'accorder des passe-ports aux ministres étrangers qui voulaient visiter toutes les parties du pays, dans lequel ils étaient accrédités, que le passeport délivré à M. Mercier avait été donné à ce personnage distingué sur sa demande et non à la suite d'une suggestion du gouvernement ou du secrétaire d'État, et que le ministre de France n'avait « emporté aucune communication formelle ou non, verbale ou écrite, du gouvernement ou du secrétaire d'État pour aucun des insurgés, » et qu'il n'en avait « rapporté aucune d'aucune de ces personnes pour le gouvernement ou le secrétaire d'État. » Le démenti solennel donné par M. Seward à M. Mercier, ajoutait la dépêche qui transmit la première nouvelle de cet incident, rendait douteuse la possibilité de la continuation des relations officielles ou personnelles entre eux[1]. Cependant M. Mercier représente toujours la France à Washington sans qu'il ait été relevé de

[1] Dépêche de New-York, du 14 février, 1863 reproduite dans le *Journal des Débats*.

la situation délicate où le plaçait le démenti officiel de M. Seward.

L'effet de la correspondance de M. Mercier fut encore aggravé par la découverte que l'on crut faire dans des papiers émanant des autorités confédérées et tombés par les hasards de la guerre entre les mains du cabinet de Washington, du projet de plusieurs agents français de constituer le Texas en État indépendant[1].

[1] Il résultait notamment de ces documents qu'en septembre 1862 un M. Théron, prenant la qualité d'agent consulaire de de France et de vice-consul d'Espagne à Galveston (Texas), avait, « pour se guider, disait-il dans sa correspondance, avec les gouvernements qu'il avait l'honneur de représenter, » adressé une lettre confidentielle au gouverneur du Texas, dans laquelle il demandait à ce fonctionnaire si l'annexion de cet État à l'Union avait été une bonne mesure, et si le rétablissement de son ancienne nationalité ne serait pas avantageux. Un mois plus tard, M. Tabouelle, vice-consul de France à Richmond, s'était présenté chez celui des deux sénateurs du Texas qui était opposé à l'administration de M. Jefferson Davis, lui avait dit qu'il avait écrit à l'agent consulaire de Galveston pour obtenir des renseignements sur les ressources du Texas, et l'avait interrogé à son tour sur la superficie, la population, les finances et les cultures de cet État. Sur les réponses de son interlocuteur, le vice-consul de France avait remarqué « que les ressources de l'État étaient magnifiques, capables de suffire à un peuple puissant et indépendant, et lui avait enfin demandé s'il ne croyait pas qu'il serait dans l'intérêt de l'État de former une nationalité indépendante. » M. Jefferson Davis crut voir dans cette double démarche le résultat d'une entente entre les deux agents français et ordonna leur expulsion du sol de la confédération; mais édifié par les

Après avoir examiné l'ensemble des documents que nous avons analysés, le congrès américain voulut s'associer, par une délibération solennelle, à la réponse faite par M. Seward à la dernière note

explications de M. Tabouelle, il limita cette mesure à l'agent consulaire de Galveston. Toutefois, M. Benjamin, secrétaire d'État du gouvernement confédéré porta ces faits à la connaissance de son agent à Paris, M. Slidell. Il lui faisait remarquer que l'action simultanée des deux agents consulaires français dans des endroits aussi éloignés, le concert évident qui existait entre eux, l'identité de leurs vues et de leur conduite, le choix d'un sénateur de l'opposition pour recevoir leurs ouvertures, que tout, en un mot, concourait à démontrer qu'ils avaient agi sous une direction supérieure. Cette impulsion venait-elle du gouvernement français désireux d'établir un État indépendant entre le Mexique et la Confédération, et de s'y assurer les approvisionnements de coton nécessaires aux manufactures françaises, en créant une petite république placée sous son protectorat? Était-elle uniquement l'œuvre de M. Dubois de Saligny, considéré en Amérique comme un ardent fauteur de désordre? C'est ce que M. Benjamin chargeait M. Slidell de rechercher, en lui recommandant d'appeler sur ce point l'attention du cabinet anglais qui serait probablement peu favorable à l'extension de la colonisation française sur la frontière méridionale des États confédérés et pourrait, afin d'empêcher l'accomplissement de ce fait, changer de politique et reconnaître la Confédération. Un post-scriptum informait ensuite M. Slidell que les explications de M. Tabouelle avaient été agréées, et M. Benjamin ajoutait qu'il était possible, *quoique cela fût peu probable*, que M. Théron n'eût suivi d'autre inspiration que la sienne propre, et eût agi plutôt d'après la supposition de ce qu'il croyait devoir plaire à ses supérieurs qu'en conséquence d'instructions formelles. (M. Benjamin à M. Slidell, 20 octobre 1862.)

de M. Drouyn de Lhuys. Afin d'écarter pour l'avenir toute chance de malentendu et toute nouvelle proposition d'intervention étrangère, il vota une déclaration, destinée à être communiquée officiellement aux gouvernements étrangers, et qui portait que, pendant la durée de la lutte, « toute proposition de la part d'une puissance étrangère, quelque forme qu'elle puisse revêtir, est précisément, en raison de son influence, un encouragement pour la rébellion et ses prétentions déclarées ; que, par ce motif, elle n'est propre qu'à prolonger et envenimer le conflit, à augmenter l'effusion du sang et les charges du Trésor, et à reculer le jour de la paix si vivement désiré ; que, dans cette conviction et dans la pensée que toute proposition de cette nature, quoique faite à bonne intention, est contraire aux intérêts nationaux, le congrès sera obligé de regarder toute tentative ultérieure, faite dans le même sens, comme un acte malveillant contre lequel il s'élève vivement, afin d'empêcher que rien ne se fasse à l'étranger qui puisse renforcer la rébellion ou affaiblir les relations amicales que les États-Unis sont heureux de cultiver avec les puissances étrangères... Par la présente déclaration, disaient en terminant les représentants de la nation américaine, les États-Unis proclament leur résolution inébranlable de continuer la guerre vigoureusement, conformément aux principes d'humanité des États chrétiens, jusqu'à ce

que la rébellion soit vaincue ; et ils appellent humblement sur leur cause la bénédiction du Dieu tout-puissant. »

En même temps, le congrès, voulant prévoir toute éventualité, passait, à la date du 7 février, un acte qui autorisait pendant trois années le président, « en *toutes guerres* intérieures *et extérieures*, à délivrer des commissions de lettres de marque et de prise générales. »

Pendant que le congrès prenait ces délibérations, le gouvernement français invitait celui des États-Unis à s'associer à ses démarches en faveur de la Pologne. Cette proposition ne pouvait être moins opportune, car elle s'adressait à un gouvernement particulièrement pénétré des inconvénients de la politique d'intervention, qui n'avait nul sujet de se louer de notre attitude diplomatique, et auquel la Russie au contraire n'avait cessé de témoigner les plus grands égards. M. Seward déclina donc la proposition française dans des termes qui, à travers leur courtoisie pour le cabinet des Tuileries étaient surtout de nature à plaire à celui de Saint-Pétersbourg.

Le gouvernement américain se montrait très-flatté de la considération dont l'empereur des Français lui donnait la marque, il ne doutait pas que l'appel adressé au caractère si élevé et si humain de l'empereur de Russie ne rencontrât *tout le bon vouloir* compatible avec le bien-être général des

vastes États qu'il gouvernait avec tant de sagesse et de modération, mais la politique de non-intervention constamment professée par les États-Unis empêchait de leur part toute coopération active à l'œuvre des cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, et il ne pouvait être question de renoncer à cette politique alors qu'il n'y avait aucune urgence et qu'un soulèvement local, quoique transitoire, privait les autorités fédérales de l'avis d'une partie du peuple américain pour lequel une dérogation si grave à une politique traditionnelle serait loin d'être indifférente. M. Seward se flattait un peu lorsqu'il terminait ainsi sa dépêche : « Le président ne doute pas un moment que l'empereur Napoléon ne voie un témoignage de déférence pour lui et pour le peuple français, ainsi que le désir de contribuer au maintien de la paix et du progrès de l'humanité en Europe, dans cette fidélité à notre politique traditionnelle dont l'observation a contribué à notre sécurité, et, nous l'espérons aussi, aux intérêts de l'humanité[1]. »

Après ce dernier échec diplomatique, plusieurs mois s'écoulèrent sans que le gouvernement parût décidé à mener plus loin des propositions qui étaient si mal accueillies de l'autre côté de l'Atlantique. Plusieurs honorables députés, comme MM. Arman

[1] M. Seward à M. Dayton.

et Calvet-Rognat, proposèrent, dans la discussion de l'adresse, un amendement qui reprochait au blocus de n'être pas effectif, mais cet amendement fut retiré par ses auteurs que découragea le silence des organes du pouvoir.

A la fin du mois de juin, le bruit s'accrédita de nouveau que la France songeait à prendre une résolution définitive. Deux membres du parlement anglais, dont l'un, peu d'années auparavant, avait acquis une certaine notoriété par la violence de ses attaques contre le principe même de l'Empire, et la personne de S. M. Napoléon III, vinrent de leur propre mouvement et en leur nom personnel solliciter l'Empereur de reconnaître le Sud dans des circonstances dont nous empruntons le récit au *Moniteur* du 5 juillet 1863.

« MM. Roebuck et Lindsay sont venus à Fontainebleau afin d'engager l'Empereur à faire une démarche officielle à Londres pour la reconnaissance des États du Sud, car, dans leur opinion, cette reconnaissance mettrait un terme à la lutte qui ensanglante les États-Unis. L'Empereur leur exprima son désir de voir la paix rétablie dans ces contrées, mais il leur fit observer que la proposition de médiation adressée à Londres au mois d'octobre dernier n'ayant pas été agréée par l'Angleterre, il ne croyait pas devoir en faire une nouvelle avant d'être sûr de son acceptation ; que néanmoins l'ambassadeur de France rece-

vrait des instructions pour sonder sur ce point les intentions de lord Palmerston et pour lui donner à entendre que si le cabinet anglais croyait que la reconnaissance du Sud dût mettre fin à la guerre, l'Empereur serait disposé à le suivre dans cette voie. »

Les explications fournies, peu de jours après, par lord Palmerston à la Chambre des communes, démontrèrent clairement qu'il n'était pas décidé à devancer le cabinet des Tuileries dans la reconnaissance des confédérés. La circonscription de lord Palmerston était d'ailleurs en pleine conformité avec les règles suivies en pareille matière. En effet, il est de principe que la partie d'un État soulevé contre l'État même dont elle relève ne peut, tant que la lutte se prolonge, être reconnue comme puissance indépendante, sans que l'acte même de cette reconnaissance puisse être considéré comme hostile par la puissance contre laquelle la révolte s'est déclarée. C'est ce que faisait ressortir, avec juste raison, le président Jackson dans son message de 1836, à propos de la séparation du Texas de la république mexicaine : « La reconnaissance de l'indépendance d'un nouvel État, disait-il, et de son aptitude à entrer dans la famille des nations, est toujours une question des plus délicates et des plus compliquées ; mais alors surtout que cet État s'est violemment séparé d'un autre dont il avait formé partie inté-

grante et qui en réclame encore la possession. Dans de telles circonstances, une reconnaissance prématurée, si elle ne constituait pas nécessairement un motif légitime de guerre, serait au moins un témoignage d'intentions hostiles. » Parmi les nombreuses applications qui ont été faites de ce principe du droit des gens, nous nous bornerons à rappeler les précautions prises par le gouvernement britannique lors de l'insurrection des colonies espagnoles. Avant de reconnaître définitivement leur indépendance, l'Angleterre, peu favorable pourtant à l'Espagne, attendit que toute chance du rétablissement de l'autorité métropolitaine se fût évanouie. En 1822, le roi Ferdinand VII ne possédait plus sur le continent américain qu'une forteresse au Mexique, une petite île sur la côte du Chili, une armée peu nombreuse dans le haut Pérou, et il y avait déjà plus de quatorze ans qu'un soldat espagnol n'avait mis le pied dans les provinces du Rio de la Plata. « Est-ce là, disait Mackintosh, une lutte égale, suffisante pour rendre douteuse l'indépendance de ces contrées? Mérite-t-elle le nom de lutte armée? » Cependant l'Angleterre ne se décida à reconnaître les républiques espagnoles que trois ans plus tard, en 1825.

Contraire à tous les principes et à tous les précédents d'un droit international qui n'est pas encore abrogé, la reconnaissance des États confédérés n'était pas d'ailleurs une solution; si elle se réduisait

à une simple déclaration consignée dans un acte public, elle restait une vaine bravade, peu compatible avec la dignité d'une grande puissance ; si, au contraire, elle était accompagnée de mesures destinées à rompre le blocus, elle entraînait une guerre immédiate avec les États-Unis, guerre fatale pour le commerce des adversaires de l'Union. La prudence consommée du cabinet anglais lui faisait un devoir d'écarter tout ce qui pouvait amener la réalisation de cette seconde hypothèse, et, il faut lui rendre cette justice, il ne s'est pas laissé aveugler par ses antipathies contre l'Amérique au point de s'exposer à une guerre dont il n'avait rien de bon à attendre.

Avons-nous imité cette conduite si politique? Nous avons le regret de ne pouvoir résoudre affirmativement cette question, même après avoir parcouru le *Livre jaune* de 1863. Ce recueil contient, sur la question américaine, un très-petit nombre de documents assez habilement choisis pour convaincre ceux qui ne consulteraient pas d'autres pièces, que le gouvernement français, plus d'une fois lésé par les procédés du gouvernement fédéral, n'aurait jamais donné lieu à la moindre plainte de la part du cabinet de Washington. La série de ces dépêches se clôt, à la date du 13 septembre dernier, par le récit d'un entretien de M. Drouyn de Lhuys avec M. Dayton. Notre ministre des affaires étrangères y dément

catégoriquement le bruit de la conclusion d'un traité par lequel les confédérés céderaient à la France et au Mexique le Texas et une partie de la Louisiane ; mais il est loin de s'expliquer avec la même netteté sur les intentions de la France vis-à-vis du Sud. « A l'égard de la reconnaissance des États du Sud, s'est-il borné à dire à M. Dayton, les dispositions du gouvernement de l'Empereur lui étaient connues, et cette question en était toujours *au point* où l'avaient laissée nos derniers entretiens. » Or c'est précisément ce *point* qu'il importait de déterminer. La France est-elle toujours, comme le déclarait le *Moniteur* du 5 juillet dernier, prête à reconnaître les confédérés si l'Angleterre lui en donne l'exemple? Est-elle, au contraire, plus favorablement disposée vis-à-vis du cabinet de Washington? C'est ce que M. Drouyn de Lhuys ne nous a pas mis à même d'apprécier.

En outre, le *Livre jaune* et même l'*Exposé de l'Empire* ont gardé un silence absolu sur des faits dont il est cependant difficile de méconnaître la gravité. Pendant deux années, le gouvernement français avait fait scrupuleusement respecter sa neutralité, aussi bien par les représentants des parties belligérantes que par ses nationaux, à qui la déclaration du 10 juin 1861 interdisait notamment de concourir à l'équipement et à l'armement des navires de guerre. Malgré les termes formels de ce

décret, malgré la sévérité des peines prononcées contre toute infraction à ses dispositions, des armateurs, attribuant aux derniers actes de notre diplomatie une portée qu'ils n'avaient évidemment pas, n'ont pas craint de traiter avec les agents attitrés des États confédérés pour la construction de bâtiments de guerre. Un des membres du Corps législatif, qui, deux mois plus tôt, avait affirmé dans un amendement que la prolongation de la lutte affectait encore plus ses sentiments que ses intérêts, s'engageait à construire à Nantes et à Bordeaux quatre navires destinés à recevoir quarante-huit canons. En même temps, d'accord avec un autre de ses collègues, que les électeurs ont eu le bon sens de rendre à la vie privée et qui était sans doute non moins préoccupé que lui des intérêts généraux du pays, il présentait au ministre de la marine une demande afin d'être autorisé à fondre les canons nécessaires à l'armement de ces bâtiments, destinés, disait-il, à un armateur étranger qui se proposait d'établir un service trans-Pacifique entre Shanghaï et San Francisco, mais qui avait besoin de cet équipement, peu commercial de sa nature, pour être à même de vendre les bâtiments aux souverains de la Chine et du Japon, si ces monarques avaient subitement l'idée de se constituer une flotte de guerre. Sans même communiquer au ministre des affaires étrangères une demande d'un caractère si insolite,

ni solliciter de lui les éclaircissements nécessaires à l'instruction complète de cette affaire un peu équivoque, le ministre de la marine, confiant jusqu'à l'excès dans la sincérité des deux honorables députés, accorda immédiatement l'autorisation.

Enhardies par ces premiers succès et probablement aussi par l'annonce faite au *Moniteur* que le baron Gros avait reçu des instructions relatives à la reconnaissance du Sud, les mêmes personnes signèrent, au mois de juillet, de nouveaux engagements pour la construction de *canonnières blindées*, sans s'occuper cette fois de l'armateur étranger, de l'empereur de la Chine ni de celui du Japon. Heureusement les représentants du gouvernement fédéral, plus vigilants que les autorités françaises, furent informés de ces infractions patentes à la neutralité et les portèrent à la connaissance du gouvernement qui, après des pourparlers assez longs, consentit à retirer les autorisations si indignement surprises à M. le ministre de la marine. Cette mesure de réparation s'est accomplie aussi silencieusement que possible; à peine en retrouve-t-on la trace dans une citation de l'*Evening Star* placée en très-petits caractères au *Moniteur* du 31 octobre 1863, sous la rubrique *Nouvelles diverses*, *Angleterre*. Quant à ceux dont les actes exposaient la France à une guerre avec les États-Unis, ils ont été l'objet de toute la mansuétude officielle, ils ont été simplement préve-

nus du danger qu'il y aurait à continuer leur œuvre[1] et jusqu'à ce jour aucune poursuite judiciaire n'a été entamée. On comprend dès lors aisément que les hommes d'État de Richmond, trompés par de telles apparences, aient cru enfin avoir rencontré en France des sympathies plus effectives que celles qu'ils avaient inutilement demandées à l'Angleterre. Aussi, lorsque M. Jefferson Davis, mécontent du mince accueil fait à M. Mason, qu'il avait accrédité auprès du gouvernement anglais, a intimé à cet agent l'ordre de rompre toute relation officielle avec le comte Russell, il n'adressa pas d'instructions semblables à M. Slidell, représentant des confédérés en France et qui avait été libéralement admis, lisons-nous dans l'*Index*[1], à tous les genres de rapports avec le gouvernement français et même à des entrevues avec l'Empereur toutes les fois qu'il les avait sollicitées.

Enfin les croiseurs confédérés, qui jusqu'alors avaient donné la préférence aux ports anglais, semblent depuis peu de temps obéir à une sorte de mot d'ordre, en venant jeter l'ancre dans les bassins de nos ports militaires pour y réparer leurs avaries[2].

[1] L'*Index* est l'organe du gouvernement de Richmond dans la presse anglaise.

[2] On lit dans *la Vigie* de Cherbourg du 12 novembre 1863 : « La corvette américaine confédérée *Georgia*, commandant Maury, est entrée hier dans l'après-midi dans le port militaire

L'accueil si bienveillant fait aux navires confédérés a causé quelque étonnement, et le *Moniteur* s'est efforcé d'expliquer que le droit comme le devoir du neutre est de permettre aux navires des belligérants de se procurer les moyens nécessaires non pour combattre, mais pour naviguer. Les limites de ce travail s'opposent à ce que nous entrions dans un examen approfondi de cette distinction, nous remarquerons seulement qu'il ne serait pas très-difficile de l'étendre au fait même de la construction des navires de guerre dont nous parlions tout à l'heure. D'ailleurs, si nos lecteurs veulent prendre la peine de feuilleter la collection du *Moniteur*, ils y trouveront peut-être une tout autre doctrine consacrée à une autre époque. En effet, avant même que

après débarquement de ses poudres. Elle sera placée dans l'une des formes du bassin Napoléon III, l'état de sa coque exigeant de promptes réparations. Ce sera le deuxième bâtiment des États confédérés auquel le gouvernement français aura prêté le secours de ses ouvriers. » Le *Florida* est dans les bassins de Brest depuis les premiers jours de septembre. Enfin, dans les derniers jours de novembre le *Rappahannock* craignant d'être arrêté par le gouvernement anglais a, pendant la nuit et sans papiers d'équipage, quitté furtivement le port de Sheermess où il avait commencé à entrer en réparation pour venir à Calais compléter son armement en toute sécurité. Le *Rappahannock* est un navire réformé de la marine royale d'Angleterre qui a été vendu à l'enchan et que son acquéreur a rétrocédé à l'agent des confédérés. Si le gouvernement français laisse ce navire sortir du port de Calais, il aura ainsi contribué indirectement, mais très-efficacement, à grossir la flotte interlope de M. Jefferson Davis.

la question ait surgi en France, M. Cobden rappelait, dans un discours prononcé devant la Chambre des communes, qu'en 1854, au début de la guerre d'Orient, MM. de Sartiges et Crampton, ministres de France et d'Angleterre à Washington, avaient remis à M. Marcy, alors secrétaire d'État, une note conçue en termes identiques et dans laquelle ils exprimaient l'espoir « que des ordres seraient donnés afin qu'aucun corsaire russe ne fût ÉQUIPÉ ET RAVITAILLÉ en Amérique ou admis avec ses prises dans les ports des États-Unis, ET QUE DE PLUS AUCUN CITOYEN DES ÉTATS-UNIS NE S'EMPLOIERAIT A DES ARMEMENTS DE CETTE NATURE ET NE PRENDRAIT PART A AUCUN ACTE CONTRAIRE A UNE STRICTE NEUTRALITÉ. » Je ne rappellerai pas, ajoutait M. Cobden, « l'incident de ce navire qui était à moitié construit pour le compte du gouvernement russe et dont les travaux furent suspendus. Ce navire fut terminé trois ans après la fin de la guerre. La construction d'un autre navire, le *Maury*, sur le compte duquel on n'avait que des soupçons, fut également suspendue. »

D'après ces précédents, nous ne serions pas surpris que l'attitude de nos autorités maritimes envers les navires confédérés, ne parût, au moins en Amérique, peu conforme aux principes de neutralité invoqués par la France et observés par les États-Unis en 1854.

VIII

Nous avons indiqué plus haut les raisons générales par lesquelles le gouvernement français a justifié son attitude dans la crise américaine. Quelques personnes, frappées de l'insuffisance de ces motifs, en ont cherché d'autres. Les uns ont pensé que, malgré ses prétentions démocratiques, notre administration n'avait pas éprouvé un très-vif déplaisir à voir la guerre civile déchirer un État démocratique régi par des institutions républicaines. D'autres ont cru que la présence de certains personnages dans l'état-major fédéral n'avait pas été envisagée avec une entière indifférence[1]. Quoi qu'il en soit de ces

[1] Des explications ont été échangées à ce sujet entre MM. Seward et Dayton comme on en peut juger par la dépêche du 15 juillet 1862, dans laquelle M. Seward informe M. Dayton que « le pré-

diverses explications, elles ne suffisent pas, à nos yeux, pour rendre compte de la ligne de conduite suivie par notre diplomatie; nous avons même la conviction que toutes ces causes réunies n'auraient jamais été assez puissantes pour entraîner le cabinet des Tuileries aussi loin, si la fatale expédition du Mexique n'était venue imprimer à sa politique un caractère forcément hostile aux États-Unis.

Il y a un an, M. H. Mercier de Lacombe exposait avec une patriotique émotion, dans les pages du *Correspondant*, les vives appréhensions que nous ressentions tous, en face de l'entreprise qui engageait indéfiniment, à trois mille lieues des côtes de la France, ses finances, ses soldats et son drapeau. Aujourd'hui, malgré d'importants faits d'armes, ces appréhensions n'ont rien perdu de leur vivacité.

sident apprécie la vigilance et la prudence qui ont suggéré sa dépêche confidentielle n° 164. » Malheureusement la dépêche n° 164 n'a pas été publiée, et nous sommes réduits à des conjectures sur son contenu. Quant à la dépêche du 15 juillet 1862, après avoir parlé de la présence de personnages princiers en Amérique, elle ajoute : « Il est inutile de dire que les procédés généreux dont a usé à notre égard le prince Napoléon, à l'heure qui pouvait sembler critique pour nous, ont fait la même impression dans tout le pays, et que les meilleurs vœux l'accompagneront partout où il ira et quel que soit l'avenir qui lui soit réservé... Nous désirons toujours que celui, quel qu'il soit, à qui le pouvoir est confié, réussisse à gouverner la France sagement et bien, à augmenter sa puissance et à accroître sa prospérité et son bonheur. »

Qu'allons-nous donc chercher au Mexique? Ce n'est pas seulement la réparation des torts faits à nos nationaux, mais c'est surtout, à en juger d'après les documents officiels, l'accomplissement d'une grande pensée politique, la régénération des races latines.

« Si le Mexique, écrivait l'Empereur au général Forey, le 3 juillet 1862, conserve son indépendance et maintient l'intégrité de son territoire, si un gouvernement stable s'y constitue avec l'assistance de la France, nous aurons rendu à la race latine, de l'autre côté de l'Océan, sa force et son prestige; nous aurons garanti leur sécurité à nos colonies des Antilles et à celles de l'Espagne; nous aurons établi notre influence bienfaisante au centre de l'Amérique; et cette influence, en créant des débouchés immenses à notre commerce, nous procurera les matières indispensables à notre industrie[1]. »

Dans un gros ouvrage composé au milieu des loisirs que lui laissent les labeurs du Sénat et de l'administration du Crédit mobilier, M. Michel Chevalier s'est attaché à développer le plan résumé dans les quelques lignes que nous venons de citer. Suivant lui, il faudrait rechercher les causes de l'expédition du Mexique dans un ordre d'idées tout à fait transcendantes. La comparaison des progrès des États catholiques et des États protestants serait « de

[1] Lettre du 3 juillet 1862.

nature à inspirer de sombres réflexions aux hommes d'État qui considèrent, non sans raison, que les destinées de la France et de sa grandeur sont subordonnées aux chances d'avenir des États catholiques en général et des races latines en particulier. C'est le plus puissant argument qu'il soit possible de faire valoir à l'appui de l'expédition du Mexique. » Nous en demandons pardon à M. Michel Chevalier, son plus puissant argument nous paraît bien pauvre. D'abord, en fait, nous n'admettons pas l'infériorité relative des États catholiques qui sert de base à son argumentation, et il nous est surtout impossible de transformer comme lui, en pionniers du protestantisme, les 200,000 Irlandais qui vont, chaque année, grossir la population des États-Unis et de l'Australie. Ensuite, comment le savant économiste peut-il chercher au Mexique des chances d'avenir pour la race latine, lui qui imagine de faire de ce pays le point de mire de l'émigration chinoise et qui constate que « les blancs ne font guère que le sixième ou le septième de la population, et qu'encore, parmi les personnes qui se donnent et sont acceptées comme appartenant à la race blanche sans mélange, un bon nombre ont dans les veines une certaine portion de sang indien. » Or, cette prétendue nécessité de régénérer une race latine composée d'éléments aussi hétérogènes ne s'impose pas à la France en vertu d'un intérêt général, car nous avons

surabondamment démontré que si, contrairement à nos prévisions, l'hypothèse d'une nouvelle extension des États-Unis vers le Sud venait à se réaliser, l'équilibre du monde ne serait point compromis ni la liberté des mers menacée ; elle ne se recommande pas davantage de l'intérêt particulier de nos colonies, car d'une part ce serait ravaler l'ambition des États-Unis que de leur attribuer des vues sur les infiniment petits coins de terre des Antilles où flotte le pavillon français, et d'autre part, nous pouvons affirmer que ni notre commerce ni notre navigation n'exigent que nous assumions les charges considérables sans lesquelles nous ne pourrons faire de nouvelles tentatives de colonisation dans ces parages. Restent donc les colonies espagnoles, dont la richesse pourrait tenter de puissants voisins.

Nous reconnaissons volontiers avec M. Michel Chevalier que les mêmes raisons qui engagent la France à désirer le maintien de l'Union la conduisent aussi à souhaiter que l'Espagne soit en état de contribuer au maintien de l'équilibre général par le développement de ses forces navales et l'accroissement de son influence. Nous ajouterons même que jamais occasion plus opportune ne s'était offerte pour aider cette dernière puissance à reconquérir son ancien prestige. Au moment même où éclatait la crise américaine, elle tendait à sortir de l'isolement dans lequel les guerres civiles l'avaient confinée pendant vingt-

cinq ans. Après une brillante campagne contre le Maroc, elle paraissait disposée à faire appel, au nom de la communauté d'origine, de traditions et d'intérêts, aux populations de l'Amérique centrale, fatiguées par quarante années d'anarchie. Un premier succès remporté à Saint-Domingue l'encourageait à tenter un effort plus décisif du côté du Mexique. Que devions-nous faire, sinon aplanir autant que possible, par les efforts de notre diplomatie, les obstacles que pouvait rencontrer la mise à exécution de ce grand projet? En agissant ainsi nous n'avions, quoi qu'il arrivât, qu'à nous applaudir de notre attitude. En effet, si l'Espagne réussissait, nous gagnions à son succès le rétablissement prochain d'une puissance maritime de premier ordre, de précieuses garanties de sécurité pour nos nationaux établis dans l'Amérique centrale, et ces immenses résultats étaient acquis sans que la plus légère charge vînt s'ajouter à toutes celles qui pèsent déjà sur les contribuables français. Si au contraire notre alliée échouait devant l'antipathie invincible des populations mexicaines, elle supportait seule les frais de cette entreprise, et nous n'aurions pas vu les pertes relativement minimes de nos nationaux s'aggraver par celles bien autrement considérables que supporte en ce moment le trésor public. Nous avons agi différemment. Après avoir sollicité pour l'Espagne, et peut-être à son insu, le titre un peu vain de grande puissance, nous

l'avons empêchée de le conquérir elle-même, en nous jetant à la traverse de ses projets sur le Mexique, en revendiquant notre part dans les opérations militaires, et surtout en stipulant l'exclusion de la dynastie espagnole des combinaisons monarchiques qui pourraient surgir. Le maréchal O'Donnel, qui avait rendu de grands services à son pays, a eu la fâcheuse inspiration de ne pas abandonner de suite des projets dont l'opposition de la France rendait la réalisation impossible, de persister dans une entreprise où sa patrie ne devait trouver ni honneur ni profit, et de se prêter à une communauté d'opérations fatalement vouée à une rupture prochaine et éclatante par la divergence du but que se proposaient les puissances qui s'y étaient associées. Mais, si la conduite peu loyale de l'Espagne mérite de justes critiques, il convient, à un autre point de vue, de regretter amèrement d'abord que le cabinet des Tuileries ait mis obstacle à l'agrandissement d'un voisin, son allié naturel, en soulevant mal à propos une question dynastique, et ensuite qu'il se soit chargé d'une œuvre aussi étrangère aux intérêts de la France que la régénération du Mexique. Sur ce dernier point nos regrets sont d'autant plus vifs, que là où nous aurions voulu rencontrer la certitude d'un succès décisif, nous ne trouvons que la menace de complications inextricables.

Afin d'éviter toute exagération, c'est à l'un des

panégyristes de l'expédition du Mexique, à l'avocat convaincu de la régénération des races latines, à M. Michel Chevalier, que nous emprunterons le bilan des difficultés dont notre patience devra triompher. Il y a d'abord les difficultés militaires, sur lesquelles nous n'avions originairement compté en aucune façon. Les populations que les émigrés mexicains représentaient comme disposées à couronner de fleurs leur libérateurs étrangers nous ont opposé une résistance sérieuse. Jamais le Mexique n'avait réuni sous les armes des troupes aussi nombreuses. Aurons-nous raison de toutes les guérillas qui s'organisent aux portes mêmes des villes que nous occupons? M. Michel Chevalier n'en doute pas, car c'est avant tout une affaire de dépense, et le gouvernement impérial, quelque déplaisant qu'il soit pour lui de compromettre l'équilibre du budget, est bien déterminé à ne pas épargner l'argent. A l'appui de cette déclaration si rassurante, l'auteur du *Mexique ancien et moderne* indique une série de travaux qu'exigera la prolongation de l'occupation française. D'abord il cite en première ligne le chemin de fer de Vera-Cruz à Orizaba, dont les frais de construction seront bientôt couverts par l'économie réalisée sur la dépense des transports militaires ; puis viendrait l'assainissement de Vera-Cruz, qu'il ne sera pas impossible d'obtenir en fixant les dunes du littoral, en couvrant ces dunes de végéta-

tion, en occupant un assez grand nombre de campagnes à l'asséchement des marais qui enceignent la ville, et en assurant à Vera-Cruz un bienfait analogue à celui que l'administration de M. Haussmann impose en ce moment à la ville de Paris, par l'établissemsnt d'un aqueduc qui, moyennant une dépense de six millions, amènerait de l'eau de rivière dans la cité mexicaine. M. Michel Chevalier, frappé de la magnificence des vestiges des camps, des aqueducs et des voies exécutés par les légions romaines, voudrait, « pour son pays, que son drapeau laissât au Mexique de pareilles traces de son passage par le moyen des ouvrages qu'il vient d'indiquer ou d'autres du même genre. » Voilà pour les difficultés militaires.

M. Michel Chevalier signale ensuite les difficultés politiques intérieures. Nous devrons d'abord délivrer le pays des hordes guerrières de sauvages indiens, tels que les Apaches et les Comanches. Il est très-vrai que les provinces méridionales du Mexique, qui sont les plus peuplées et les plus riches, n'ayant jamais eu à souffrir des incursions de ces tribus, pourraient bien ne pas nous porter une profonde gratitude pour nos bons offices en faveur des provinces septentrionales ; mais il n'en serait pas moins nécessaire d'accomplir cette œuvre, « afin que les populations eussent une idée suffisante de notre puissance et de ses effets bienfaisants. »

Une série de campagnes contre les Comanches et les Apaches ne suffit pas à la régénération du Mexique, il faut substituer une monarchie à « la fausse république » qui y existe, « mais on ne doit pas se dissimuler que cette monarchie rencontrera un certain nombre d'obstacles qu'on ne surmontera qu'à la longue. »

Quoique M. Guttierez de Estrada n'eût pas encore publié la brochure dans laquelle il fait valoir si longuement tous les titres qu'un prince qui a beaucoup parcouru le monde, sans pourtant aller au Mexique, peut avoir à la confiance de ses compatriotes ; quoique le vote aussi spontané qu'imposant des notables de Mexico ne fût pas encore connu, M. Michel Chevalier, qui lui au moins a été au Mexique en 1835, a pressenti tout cela et se prononce hardiment en faveur de la candidature de l'archiduc Maximilien, tout en signalant, avec une rare franchise, les objections qu'elle peut provoquer et même celles qu'elle ne provoquera vraisemblablement pas. Ainsi, objection capitale à laquelle les partisans de Juarez n'avaient certainement point songé, l'archiduc Maximilien est de la maison d'Autriche comme Philippe II, « une des plus détestables figures qui se soient jamais assises sur le trône ; » en outre, il existe une incompatibilité de caractère entre « les Germains » et les races latines, et plus que d'autres les Autrichiens sont enclins à opprimer les races latines.

L'archiduc, s'il suit les conseils de M. Michel Chevalier, « devra quitter Trieste pour la Vera-Cruz seul, son portefeuille sous le bras, » mais il aura besoin d'une assistance militaire; car, malgré la délicate attention du maréchal Forey, qui, à peine entré à Mexico, s'est empressé d'y réunir les premiers éléments d'une garde impériale, il faut peu compter sur une armée nationale. Le nouveau trône devra donc reposer uniquement sur les baïonnettes étrangères, et M. Michel Chevalier juge que la France seule pourra fournir ce secours, en laissant au Mexique, pendant huit ou dix ans, au moins 20,000 hommes, peut-être 40,000. Ce sera, il est vrai, pour notre politique, un assujettissement dangereux que d'avoir ainsi une partie de nos forces aliénées à si long terme et à si grande distance; mais, d'un autre côté, peut-on « vouer à un avortement inévitable le plan qu'on avait formé de sauver de l'asservissement les races latines dans le nouveau monde? » En outre, qui se chargera de la dépense! Sera-ce le Mexique? « C'est une question entourée de bien des nuages que de savoir dans quel délai le Mexique, en le supposant mieux gouverné et mieux administré, serait en état de subvenir à la solde et à l'entretien d'un corps d'occupation assez nombreux. A cet égard, l'événement seul prononcera. » Toutefois, c'est même, paraît-il, s'aventurer beaucoup que de supposer le Mexique mieux administré, puisque, « pour

bien établir l'assiette et la perception de l'impôt, il faudrait des administrateurs non-seulement intègres, mais capables, familiers avec les doctrines et les pratiques des grands États de l'Europe. Malheureusement c'est un genre d'hommes dont le pays est totalement dépourvu. » La lettre impériale du 5 juillet 1862 avait promis l'envoi d'hommes capables de seconder la nouvelle organisation et d'aider le futur gouvernement mexicain « à introduire, surtout dans les finances, cette régularité dont la France offre le meilleur modèle. » Mais les choix qui ont été faits ne sont peut-être pas de nature à faire espérer une prompte réalisation de cette partie de notre programme. Le principal personnage financier de l'expédition, M. Budin, receveur général et commissaire spécial du Trésor, a inauguré ses opérations en proposant au général Forey une mesure qui, « dans d'autres circonstances, a produit des résultats avantageux » et qui est destinée à atteindre « la propriété de ces hommes déloyaux qui persistent à demeurer dans les rangs de l'ennemi et à combattre contre les vrais intérêts du pays, » c'est-à-dire la séquestration, ce préliminaire habituel de la confiscation. Empressons-nous d'ajouter que cette malencontreuse mesure a été révoquée par le gouvernement français; toutefois son auteur a été moins maltraité et a été promu, le 1er janvier 1864, en raison de ses « services exceptionnels, » au grade de com-

mandeur dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

En admettant que désormais nos envoyés administratifs se conforment mieux au programme impérial et qu'ils parviennent à former des administrateurs indigènes, éclairés et intègres, il faudra, avant d'appliquer les ressources du pays à l'entretien et à la solde de nos troupes, laisser au gouvernement mexicain les moyens de créer des routes, des chemins de fer et de relever les édifices publics de leur ruine. « Autrement, dit M. Michel Chevalier, notre entreprise politique de relever le pays ne pourrait qu'échouer. » L'éminent économiste conclut donc qu'il n'est pas impossible qu'après un certain temps « le Mexique parvienne à couvrir la dépense de son administration et celle d'un corps auxiliaire français, mais ce résultat ne pourrait s'accomplir qu'après un délai de plusieurs années et moyennant des efforts intelligents et opiniâtres et du *bonheur*. »

Ces difficultés si consciencieusement énumérées ne sont pas encore les seules que présente la régénération du Mexique. « Dans son entreprise la France, si elle y persévère, aura à remplir une mission assez semblable à celle qu'assuma le premier consul en l'an VIII dans l'intérieur de la France elle-même. » Il convient en outre de remarquer « que l'un des principaux éléments de succès du premier consul, la dictature, fait défaut à la France

dans son entreprise sur le Mexique, puisque la qualité de nation étrangère la lui interdit formellement. » Enfin, il ne faut pas oublier que « l'affermissement de l'ordre politique et social dans ce malheureux pays est subordonné à des causes qui sont indépendantes de la bonne volonté de la France et au delà des limites de sa puissance, quelque grande qu'on la suppose... et qu'on retrouverait, en un mot, au Mexique la question de Rome, aussi difficile là-bas qu'ici. »

L'exposé de M. Michel Chevalier est heureusement combiné pour satisfaire tous les goûts. Lorsque, avec une confiante audace, il convie la France à se lancer dans une carrière d'expériences politiques et financières, où tout est incertitude, il nous montre l'administrateur du Crédit mobilier habitué à envisager de sang-froid les phases les plus vertigineuses de la spéculation. Quand, au contraire, il développe les excellentes raisons qui devraient nous déterminer à laisser au Mexique le soin de sa régénération, il déploie toute la prudence d'un sénateur. Quoi qu'il en soit et dût-on nous accuser de ne pas être de notre époque, nous avons trouvé dans le livre de M. Michel Chevalier de trop bonnes raisons contre l'occupation prolongée du Mexique pour ne pas nous y rallier, et il trouvera bon par conséquent que nous repoussions des conclusions dont il a lui-même si bien réussi à saper la base.

D'ailleurs, indépendamment de tous les inconvénients que nous venons d'énumérer, l'expédition du Mexique a encore celui de nous créer de sérieuses complications diplomatiques. Ainsi le rameau espagnol de la race latine dont nous entreprenons la régénération d'une façon si chevaleresque a la mauvaise grâce de refuser nos bienfaits. Les susceptibilités nationales sont surexcitées au plus haut degré dans les diverses républiques de l'Amérique méridionale, et ceux de nos nationaux qui y résident ne sont pas sans inquiétude sur les suites de cette effervescence populaire. A Mexico même, le maréchal Forey a cru devoir expulser le ministre plénipotentiaire du Pérou, qui manifestait publiquement ses sympathies pour la cause de Juarez. Enfin les républiques espagnoles, se croyant menacées dans la forme de leur gouvernement, ont oublié leurs nombreux griefs contre les États-Unis et leur ont proposé, en vue de certaines éventualités, une alliance offensive et défensive.

Le cabinet de Washington lui-même a vu du plus mauvais œil notre immixtion dans les affaires de l'Amérique centrale. M. Michel Chevalier affirme pourtant que « l'expédition du Mexique ne saurait contrarier le Nord, qu'elle répond à ses idées et et qu'elle entre dans sa politique, » car nous agissons dans l'intérêt des États-Unis en reconstituant un État qui opposera une barrière réelle au progrès des États

esclavagistes. Mais les notes diplomatiques, l'attitude du pouvoir fédéral et les manifestations unanimes du peuple américain protestent énergiquement contre cette affirmation un peu aventureuse de M. Michel Chevalier. Les actes de M. Lincoln prouvent suffisamment qu'il entend se charger lui-même du soin d'opposer aux progrès de l'esclavage une barrière plus insurmontable encore que la régénération du Mexique par les baïonnettes étrangères, et, tant que nous n'aurons pas changé de politique, il faudra compter le gouvernement des États-Unis au nombre de ceux qui s'offensent de ce que nous voulions faire leurs affaires malgré eux.

L'expédition du Mexique a donc été un incident des plus regrettables : elle nous a imposé d'énormes sacrifices, elle a exercé une fâcheuse influence sur nos relations internationales, elle a entraîné le gouvernement dans une voie périlleuse, l'a éloigné peu à peu des traditions d'une politique séculaire et rationelle, et l'a porté à favoriser ouvertement la dissolution de l'Union américaine.

Que faut-il faire maintenant pour rentrer dans une politique plus normale et plus conforme à nos intérêts? Il n'y a qu'un parti a prendre, c'est d'évacuer le Mexique dans le plus bref délai. Cette solution radicale, nous le disons bien haut, est la seule qui puisse nous tirer de la dangereuse impasse où nous nous sommes placés ; elle rencontre d'ailleurs

aujourd'hui, en dehors des régions officielles, peu de contradicteurs, et les opinions les plus divergentes se réunissent pour en réclamer l'adoption. M. Guéroult, avec lequel nous sommes rarement d'accord, a exprimé avec beaucoup de bonheur le sentiment qui nous paraît être celui de la France. « En présence, écrivait-il il y a deux mois, de tant de difficultés et de périls que ne balance aucun avantage, une seule conclusion se présente aux esprits raisonnables, et cette couclusion se résume en un seul mot : IL FAUT RETIRER NOS TROUPES DU MEXIQUE et laisser cette estimable nation se gouverner elle-même, sans prendre, à aucun degré, la responsabilité de ses destinées futures. Qu'elle forme une république ou une monarchie, peu nous importe. Qu'elle soit gouvernée par un archiduc ou par un Indien pur sang, nous nous en lavons les mains. Nous avons déjà dépensé deux cents millions pour en recouvrer soixante ; nous demandons de ne pas dépenser un milliard pour recouvrer deux cents millions. Qu'on traite avec qui l'on voudra, l'archiduc Maximilien, Juarez, Almonte ou Mgr Labastide, peu nous importe ; nous ne serons pas difficile sur le choix de la signature à mettre au bas du traité. Qu'on leur accorde cinquante ans pour nous payer, cent, si l'on veut ; mais, pour Dieu ! que l'on ramène au plus tôt nos troupes et notre drapeau, avant que de nouvelles complications s'engagent et nous entraînent dans

une voie sans gloire. Pourquoi avons-nous été au Mexique? c'est ce que nous n'avons jamais réussi à comprendre; mais nous ne comprenons que trop les raisons capitales qui nous conseillent d'en revenir. »

De son côté, M. Adolphe Debelleyme, dont la carrière parlementaire depuis 1852 est pure de tout acte d'opposition, a donné la preuve d'un dévouement réel aux institutions actuelles en publiant une brochure qui fait ressortir, avec de grands ménagements de langage, les dangers de la question du Mexique, et conclut nettement aussi à l'évacuation. Si ces sages conseils sont suivis, ils nous aideront d'abord à sortir d'une entreprise aventureuse, ensuite à retrouver des inspirations politiques plus conformes à nos véritables intérêts pour diriger nos rapports avec les États-Unis.

Le gouvernement en déférant aux vœux de l'opinion publique, reconnaîtra, il est vrai, qu'il a fait fausse route, mais il serait beaucoup plus dangereux pour lui de rester le seul à ne s'en pas apercevoir. Il a d'ailleurs devant lui de mémorables exemples, que nous nous permettrons de rappeler en terminant. Au début de son consulat, Bonaparte avait déjà de grand desseins sur l'Amérique, il voulait, lui aussi, opposer une barrière aux agrandissements de la race saxonne. En même temps donc qu'il envoyait son beau-frère Leclerc avec une armée de 20,000 hommes pour reconquérir Saint-Domingue,

il traitait avec l'Espagne de l'acquisition de la Louisiane. Après quelques succès et une prise de possession momentanée de l'île, les obstacles surgirent de tous les côtés, et l'expédition, que saluaient tant d'espérances, se termina par un désastre. Restait la Louisiane, qui devenait entre les États-Unis et la France une cause de dissentiments, et que de plus l'Angleterre se préparait à nous enlever. Heureusement le premier consul comprit l'étendue de sa faute, n'hésita pas à la réparer, céda la Louisiane aux États-Unis, et s'assura ainsi, de l'autre côté de l'Atlantique, des alliés puissants et dévoués. Ne serait-il pas cent fois préférable de suivre cette politique sensée plutôt que d'imiter l'inflexible obstination avec laquelle, dix ans plus tard, Napoléon Ier refusait toute concession à l'Europe entière soulevée contre ses prétentions à la monarchie universelle?

PROTESTATION

DES HABITANTS DE LA CAROLINE DU NORD

CONTRE LA CONTINUATION DE LA GUERRE

PROTESTATION

DES HABITANTS DE LA CAROLINE DU NORD

CONTRE LA CONTINUATION DE LA GUERRE

Raleigh (Caroline du Nord), août 1863.

On a comparé la guerre actuelle à l'ancienne lutte révolutionnaire contre la mère patrie, mais il n'y a guère d'analogie entre les deux cas. Les treize colonies n'étaient pas, comme l'ont toujours été les États du Sud, égales en droits politiques aux autres États de l'empire britannique : elles ne jouissaient d'aucun pouvoir souverain; elles n'avaient pas le droit, comme nous l'avions, d'être représentées au parlement commun de l'Union britannique; c'étaient de simples colonies, de pures dépendances de la mère patrie. Dans une heure de mauvaise inspiration, l'administration de George Grenville, et en-

suite celle de lord North essayèrent d'imposer une taxe aux colonies. Cette oppression rencontra une résistance qui devint le prétexte d'autres oppressions encore plus injustes. Les colonies continuèrent à résister par les voies constitutionnelles pendant près de dix ans. Elles adressèrent des représentations, des remontrances et des pétitions pour le redressement des griefs ; mais ce fut en vain.

Enfin elles prirent les armes, dans le but avoué d'obtenir justice. Elles renièrent solennellement toute intention de se séparer de la mère patrie, car elles étaient aussi loyales dans leurs sentiments d'attachement à la constitution britannique que les habitants de Surry ou de Cornwall. Elles avaient le ferme espoir que cette démarche résolue leur ferait rendre justice, mais l'avis de tous les grands hommes d'État du siècle — des Chatam, des Cambden, des Burke, des Fox, des Rockingham et d'autres — ne prévalut pas dans l'esprit étroit d'un monarque arriéré sur la bigoterie du ministère qui dirigeait alors les destinées de l'empire britannique. Espérant encore, les colonies continuèrent pacifiquement la lutte pendant toute une année. Puis le Parlement anglais déclara que les colonies n'étaient plus sous la protection de la mère patrie. Alors enfin, elles n'eurent plus d'autre ressource que de proclamer leur indépendance et de la défendre, au prix de leur sang et de leur vie.

La bataille de Lexington fut livrée le 19 avril 1775, et le 12 avril 1776 le Congrès provisoire de la Caroline du Nord « autorisa ses délégués au Congrès à se joindre aux délégués des autres colonies pour proclamer l'indépendance et former des alliances étrangères. » Le 15 mai, la Virginie, par l'organe de sa convention, donnait pour instructions à ses délégués au Congrès continental « de proposer à ce corps de déclarer les colonies unies États libres et indépendants, affranchis de toute allégeance ou de toute dépendance de la couronne ou du Parlement de la Grande-Bretagne. » Le 4 juillet 1776, la Déclaration d'indépendance à jamais mémorable était proclamée.

Mais quelle différence aujourd'hui dans la conduite des sécessionnistes! Il y a des années qu'ils semblent avoir décidé que l'Union devait être détruite, et ils se sont mis à l'œuvre pour forger des griefs qui parussent leur fournir un prétexte décent pour l'accomplissement de leurs plans prémédités. Le premier effort a eu lieu aux jours de la nullification par les sécessionnistes de la Caroline du Sud. Le grief dont on se plaignait alors était le tarif, bien que l'État de la Caroline du Sud eût été lui-même, depuis la fondation du gouvernement jusqu'aux environs de cette période, un avocat aussi énergique d'un tarif élevé qu'aucun État de la Nouvelle-Angleterre. On fit un compromis, et la Caroline

du Sud obtint tout ce qu'elle demandait ostensiblement. Un tarif modeste, parfois avec quelque protection, devint la politique traditionnelle du gouvernement, qui ne s'en départit jamais, sauf la courte période du tarif de 1842. Les sécessionnistes n'étaient pas encore satisfaits. Immédiatement après l'adoption du bill de compromis de M. Clay, le journal organe des sécessionnistes à Washington déclarait « que le Sud ne pourrait jamais être uni sur la question du tarif, et que celle de l'esclavage était la seule qui pût l'unir. M. Calhoun, si nous ne nous trompons, tenait le même langage à Abbeville, dans la Caroline du Sud, vers la même époque. Naturellement tous ses moindres adhérents l'imitèrent. Alors commença cette violente agitation de la question de la servitude du noir, qui atteignit presque son paroxysme lors de l'admission de la Californie, en 1850. Ce fut encore matière à compromis, grâce aux efforts de ces hommes d'État immortels, MM. Webster, Clay et autres.

Tout le pays parut d'abord satisfait de l'arrangement, mais on s'aperçut bientôt qu'il y avait parmi les extrêmes du Sud des esprits inquiets, que ne satisferait rien moins que la dissolution de l'Union. On peut prendre W. L. Yancey comme le type de cette classe de politiciens. Il recommença sur-le-champ à agiter la question. Il se rendit à la Convention nationale démocratique de Baltimore, en 1852,

en qualité de délégué de l'Alabama. Il y proposa l'ultimatum aux termes duquel il continuerait à agir avec le parti démocratique, ultimatum moyennant lequel, selon lui, les États à esclaves consentiraient à rester dans l'Union, demandant que la doctrine de la non-intervention du Congrès à l'égard de l'esclavage dans les territoires fut insérée dans le programme démocratique. M. Yancey échoua et refusa de soutenir l'élu de la Convention, M. Pierce. Toutefois, il ne put dès lors créer un grand schisme dans le parti démocratique, tant était profond le calme que le compromis de 1850 avait produit. En 1856, il revint comme délégué de l'Alabama à la Convention de Cincinnati, avec son dernier ultimatum dans sa poche. Contrairement à ses vues et à son attente, il fut inséré dans le programme de Cincinnati, et n'ayant plus d'excuse, il soutint M. Buchanan pour la présidence dans l'automne de cette année. En même temps, cependant, cette fatale mesure, le rappel du compromis du Missouri, avait été consommée. Elle fut enlevée par quelques radicaux du Sud, aidés de quelques démocrates du Nord. Le but avoué de son auteur était d'ouvrir à l'esclavage les territoires au nord de la ligne du compromis du Missouri, malgré l'arrangement de 1820, d'après lequel cette ligne devait diviser à jamais les États libres et à esclaves. On a dit que le compromis de 1820 était inconstitutionnel : comment? et qu'est-

ce que cela faisait au but? C'était un pacte solennel entre les deux sections du pays, fait pour résoudre la question la plus brûlante. Sans égard pour sa constitutionnalité, on aurait dû au moins le regarder comme une loi organique et l'observer comme un pacte aussi sacré que la Constitution même.

L'effet de cette mesure fut grand et rapide, et l'on ne peut guère douter qu'il fut ce que ses auteurs en attendaient. Le résultat fut la formation au Nord d'un grand parti contraire à l'extension ultérieure de l'esclavage, et ce parti réussit presque à élire M. Frémont, son candidat, à la présidence, en 1856. Après l'élection, ce parti sembla s'amoindrir, jusqu'à ce que l'esprit antiesclavagiste fût révolté dans tout le Nord par la tentative, de la part de l'administration de M. Buchanan, d'imposer la constitution Lecompton et l'esclavage au peuple du Kansas, en dépit des vœux bien connus et souvent exprimés des trois quarts de ses citoyens. Malgré cette mesure injustifiable, le parti républicain était redescendu à des proportions modérées, et il est même douteux qu'il eût pu réussir à l'élection présidentielle de 1860, si les sécessionnistes, Yancey en tête, n'avaient pas résolu qu'il réussirait.

Quand M. Yancey et son parti eurent obtenu, contre leur désir, l'insertion de leur ultimatum de non-intervention dans le programme de Cincinnati, ils se mirent à l'œuvre pour en fabriquer un autre

et le présenter, en 1860, à la Convention de Charleston. Abandonnant leur doctrine de non-intervention, ils se jetèrent dans l'extrême opposé, et demandèrent que l'intervention du Congrès pour la protection de l'esclavage dans les territoires fît partie du programme de Charleston. Ils savaient bien qu'on ne se rendrait pas à cette demande, et ils ne souhaitaient pas qu'on s'y rendît. Leur but était d'amener la retraite de la Convention des délégués des États à coton, d'ôter ainsi toute chance à la nomination de M. Douglas, et de diviser le parti démocratique pour assurer l'élection de M. Lincoln. De cette façon, ils se forgeaient eux-mêmes un grief, qui semblerait les justifier dans l'exécution de leur projet, longuement médité, de détruire l'Union.

Tout cela, ils l'ont accompli, et l'élection de M. Lincoln a peut-être été acclamée avec plus de joie à Charleston qu'à New-York. Nous leur rendrons la justice de constater qu'ils ont prétendu avoir quelques autres griefs ; entre autres, que certains États du Nord, gênaient, par leurs statuts, l'exécution de la loi des esclaves fugitifs : les États qui avaient le plus à se plaindre de ce chef voulaient rester dans l'Union, tandis que la Caroline du Sud, qui a donné le branle, n'avait peut-être jamais perdu un esclave. Ce qu'il faut bien se mettre dans l'esprit, c'est qu'aucun acte du gouvernement national ne constituait une partie de leurs griefs. Ils n'alléguaient

pas qu'aucun acte du Congrès eût lésé leurs droits, et les décisions de la Cour suprême étaient celles qu'ils auraient pu dicter eux-mêmes. Enfin, même au moment de l'inauguration de M. Lincoln, si les États cotonniers avaient permis à leurs sénateurs et à leurs représentants de rester à Washington, ils auraient eu dans les deux chambres du Congrès une majorité décidée en faveur de l'extension de l'esclavage et contraire au parti qui avait élu le président.

Le grand motif de plainte était qu'un homme opposé à l'extension de la servitude dans les territoires avait été élu président des États-Unis, conformément aux règles de la Constitution qu'il devait jurer de défendre et de protéger ; un homme qui répudiait tous moyens autres que les moyens constitutionnels pour l'accomplissement de ses vues. Dans de pareilles circonstances, il semble que s'ils avaient eu des griefs réels, leur conduite était toute tracée ; ils auraient dû imiter celle de nos pères de la Révolution. Quand les États se sont assemblés en convention, au lieu de commencer par proclamer leur indépendance, ils auraient clairement et brièvement exposé leurs griefs, et en auraient demandé le redressement en termes respectueux, quoique fermes et décidés. Ils auraient épuisé tous les moyens constitutionnels d'obtenir des garanties, s'il en était besoin, par représentations, par remontrances, par

pétitions. Tous ces moyens échouant, ils auraient dû, à l'exemple de nos aïeux de la Révolution, combattre pour leurs droits dans l'Union, jusqu'à ce qu'ils fussent chassés. Une pareille conduite nous eût concilié, comme à nos pères, le respect, la sympathie et l'assistance des autres nations. Au lieu de cela, nous n'avons pas un ami en Europe : car telle n'a pas été la conduite que ces hommes d'État, qui se croient si sages, ont voulu tenir. Quand on la leur a conseillée ou recommandée, ils ont éludé le conseil par une longue liste de promesses pompeuses, qui semblaient assez splendides pour éblouir l'esprit.

D'abord et avant tout, ils ont promis que la sécession serait pacifique.

Secondement, ils ont promis que, si par hasard la guerre éclatait, ce serait une guerre très-courte, qui ne durerait pas six mois; que les Yankees ne se battraient pas; qu'un homme du Sud pouvait les vaincre dans la proportion de dix contre cent; que l'Angleterre et la France nous reconnaîtraient promptement et nous prêteraient toute l'aide que nous pourrions désirer; que, quelle que fût leur opinion abstraite au sujet de l'esclavage, leurs intérêts pousseraient ces puissances à encourager sa perpétuation dans le Sud; que si, après tout, elles n'étaient pas disposées à nous secourir, le coton était roi et amènerait bientôt toutes les têtes cou-

ronnées d'Europe à nous supplier à genoux, et les forcerait à lever le blocus, s'il y en avait un d'établi, dans les trente jours, dans les soixante jours, dans les cent vingt jours, dans les six mois, dans les neuf mois, dans l'année au plus tard.

Troisièmement, ils ont promis que tous les États à esclaves, sauf le Delaware, se joindraient à la confédération du Sud, que l'esclavage ne serait pas seulement maintenu dans les États, mais encore étendu dans tous les territoires où peut vivre le nègre; que tous les griefs nés de la non-exécution de la loi des esclaves fugitifs seraient promptement redressés; que la propriété de l'esclave serait établie sur une base aussi sûre que celle du sol.

Quatrièmement, il nous ont promis que le nouveau gouvernement serait une pure confédération d'États jouissant d'une souveraineté absolue et égaux en droits; que les États ne seraient pas tyrannisés par un despotisme semblable à celui de l'ancien gouvernement de Washington; que la glorieuse doctrine des droits des États et de la nullification, telle qu'elle a été formulée par M. Calhoun, serait toute-puissante dans la nouvelle confédération; que la souveraineté des États et leurs décisions judiciaires seraient respectées comme sacrées.

Cinquièmement, ils nous ont promis l'établissement rapide et permanent du meilleur et du plus opulent gouvernement de la terre, dont le crédit

serait plus solide que celui de toute autre nation, dont la prospérité et le bonheur feraient l'envie du monde civilisé.

Et enfin, ils nous ont promis que, si la guerre s'ensuivait, ils seraient sur le champ de bataille et répandraient, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la cause de leur bien-aimé Sud.

Voilà quelles ont été leurs promesses. Voyons quels ont été leurs actes.

Au lieu de la sécession pacifique qu'ils ont promise, ils ont soulevé une guerre, telle que nulle autre semblable n'a désolé auparavant aucun pays, depuis que les barbares du Nord ont renversé l'empire romain.

Loin de s'être terminée en six mois, comme ils l'avaient dit, la guerre a déjà duré plus de deux ans, et, si leur politique triomphe, elle durera plus de deux ans encore. Malgré leurs prédictions, les Yankees se sont battus en maintes occasions avec une valeur et une résolution dignes de leurs ancêtres de la Révolution, dignes des descendants de ces austères puritains dont l'âme héroïque et le zèle religieux ont fait de l'armée d'Olivier Cromwell la terreur du monde civilisé, ou de ces huguenots français qui, trois fois dans le seizième siècle, ont héroïquement lutté avec des chances diverses contre tout le génie de la maison de Lorraine et toute la

puissance de la maison de Valois. L'Angleterre et la France ne nous ont pas reconnus, n'ont pas levé le blocus, ne nous ont pas montré la moindre sympathie, et il n'y a pas de probabilités qu'elles nous en montrent jamais. Ce qui est universellement reconnu aujourd'hui, c'est que le coton n'est pas roi. Le Maryland ne s'est pas joint à la Confédération ; le Kentucky et le Missouri n'ont jamais été réellement avec nous. Non-seulement l'esclavage n'a pas été rigoureusement maintenu dans les États ni étendu dans les territoires, mais encore le Missouri a passé un acte d'émancipation, et le Maryland est prêt à en faire autant plutôt que de quitter sa place dans l'Union. Le dernier espoir d'obtenir un pied dans les territoires pour y propager la servitude est à jamais perdu pour la Confédération.

Non-seulement on n'a pas remédié aux griefs causés par la non-exécution de la loi des esclaves fugitifs dans quelques États du Nord, mais encore le Sud a perdu, depuis l'inauguration de la sécession, plus d'esclaves qu'il ne s'en serait jamais sauvé en cinq siècles avec le maintien de l'Union. Comment ont-ils tenu leur promesse de respecter la souveraineté et les droits des États? Quel que puisse être le gouvernement en théorie, nous avons en fait une grande centralisation militaire, qui ignore presque entièrement l'existence des États, et n'a nul égard aux décisions de leurs plus hauts tribunaux judi-

ciaires. Le grand despotisme central de Washington, comme ils se sont plu à l'appeler, était, avant la cécession et quelque temps encore après elle, un gouvernement doux et bienfaisant en comparaison du despotisme central de Richmond, sous lequel nous vivons aujourd'hui.

Au lieu de l'établissement rapide et permanent du meilleur et du plus opulent gouvernement de l'univers, avec un crédit sans limites, qu'avons-nous? Malgré toutes les victoires qu'ils prétendent avoir remportées, ils ont perdu les États du Missouri, du Kentucky, l'Arkansas, le Texas, la Louisiane, le Mississipi et le Tennessee, et ils les ont perdus pour toujours : selon toutes les probabilités, il faudra bientôt y joindre l'Alabama. Des treize États primitifs, il en restera cinq à la Confédération, et dans ces cinq, les Yankees possèdent beaucoup de points importants et le tiers de leur territoire. Jusqu'ici, les Yankees ont toujours gardé toutes les places importantes qu'ils ont prises, et tout indique que Charleston sera bientôt du nombre. La campagne du général Lee en Pensylvanie a été sans nul doute un échec, et avec cet échec s'est évanouie la dernière espérance de conquérir la paix par une invasion heureuse du pays de l'ennemi. Notre armée a certainement été très-affaiblie et très-découragée par cet échec et par la chute de Wicksburg. Personne ne peut dire combien de temps Richmond même sera en sûreté.

Comme le disait l'*Anquirer* de cette ville, il y a quelque temps : « Les Yankees gagnent du terrain sur nous lentement, mais sûrement, acre par acre, mille par mille. » A moins d'une intervention de la Providence en notre faveur, intervention dont je ne vois guère de signes, nous serons, avant qu'il soit longtemps, un peuple subjugué.

Est-il nécessaire de parler de notre crédit illimité, basé sur la garantie du roi coton? Quand nous voyons un des États les plus influents de la Confédération refuser de garantir la plus grande partie de l'émission confédérée; quand le gouvernement confédéré lui-même répudie jusqu'à un certain point ses plus solennelles obligations, nous ne pouvons que supposer que la confiance des autres nations dans la bonne foi et le crédit de ce gouvernement est très-limitée. Pour ce qui est de leur promesse d'aller à la guerre et de verser la dernière goutte de leur sang pour la cause de leur bien-aimé Sud, nous n'en voyons pas l'accomplissement. Chacun sait comment les sécessionnistes de la Caroline du Nord ont tenu leur promesse; chacun sait que les chefs, à quelques honorables exceptions près, ne combattront ni ne négocieront jamais.

Quel déplorable spectacle présente à nos yeux l'histoire des deux dernières années! A quelle situation désespérée nous ont-ils menés, et pourquoi? Ils disent qu'ils ont agi ainsi parce que le Nord re-

fusait de nous donner des garanties dans la question de l'esclavage. Nous avons déjà établi que pas une des conventions des sept États cotonniers n'en avait demandé. Bien plus, elles ont refusé d'accepter celles que leurs amis des États frontières leur auraient obtenues.

Lors de sa session régulière, en janvier 1861, la Caroline du Nord a adopté des résolutions, nommant des commissaires au Congrès de la paix à Washington et à la Convention rassemblée à Montgomery, Alabama, en février 1861, dans le but de voter une constitution et d'établir un gouvernement provisoire des États confédérés d'Amérique. Sur la motion de celui qui écrit ces lignes, la résolution nommant des commissaires à Montgomery fut amendée, de façon à leur donner pour instructions « d'agir seulement comme médiateurs, et de faire tous les efforts possibles pour rétablir l'Union sur la base des propositions Crittenden, telles qu'elles avaient été modifiées par la législature de la Virginie. Les commissaires porteurs de ces instructions étaient M. D. L. Swan, le général Ransom et M. John L. Bridgers, qui, à leur retour, soumirent un rapport à S. Exc. le gouverneur Ellis. Celui-ci le renvoya à la législature, qui le fit imprimer avec les documents législatifs de cette année, parmi lesquels on peut le consulter. Dans ce Rapport, les commissaires constatent qu'ils ont eu toutes les occasions

possibles de s'assurer de l'opinion publique dans les États cotonniers, et ils ajoutent : « Nous regrettons d'être forcés de rapporter, comme résultat de nos enquêtes, qu'il n'y a qu'une très-faible minorité dans ces États, disposée, pour le moment, à soutenir une proposition quelconque d'arrangement qui amène une reconstruction de notre Union nationale. Vu cet état de choses, nous n'avons pas estimé qu'il fût de notre devoir d'assister à une des séances secrètes du Congrès. Les résolutions de l'assemblée générale sont déposées devant lui. Les lui ayant soumises comme une offre de paix, nous aurions médiocrement rempli notre mission en entrant dans des discussions qui ne serviraient qu'à envenimer la lutte. »

Mais, dira-t-on, on n'aurait pu obtenir du Nord ces garanties. Nous l'admettons, et nous citons ce morceau historique uniquement pour prouver que, quoi que l'on eût pu obtenir, rien n'aurait été accepté. En outre, le Congrès des États-Unis avait voté, par une majorité constitutionnelle des deux tiers, la proposition rapportée par M. Corwin, du comité des 26, d'amender la Constitution de manière à perpétuer l'esclavage dans les États. Quelles plus fortes garanties pouvait-on donner, au moins en ce qui concernait les États? Il est difficile de l'imaginer. Alors, sur quoi roulait donc la querelle? Sur les territoires. Durant la session du Congrès, qui a été

close le 4 mars 1861, des actes ont été adoptés pour pourvoir au gouvernement des trois nouveaux territoires restant : le Colorado, le Nevada et le Dacotah. Ces actes ne contiennent ni trace ni vestige du *proviso* de Wilmot, ni aucune autre prohibition contre l'introduction de l'esclavage. D'autre part, ils déclarent expressément, entre autres choses, « qu'aucune loi ne sera passée qui puisse mettre en péril les droits de propriété particulière ; qu'on ne fera aucune distinction en taxant les différents genres de propriété, mais que toutes les propriétés sujettes à être imposées le seront en proportion de leur valeur. »

Maintenant, si l'on considère que ces trois territoires sont au Nord du 36° 30', et que dans le nouveau territoire aujourd'hui fondé par les États-Unis au sud de cette ligne, l'esclavage existe actuellement et est reconnu par la loi du territoire, on peut bien se poser cette question : « Quoi donc valait la peine d'une querelle, à plus forte raison d'une guerre ? » Voilà une solution de la question des territoires émanant d'un Congrès républicain, qui a donné au Sud ce qu'il avait toujours demandé jusqu'au temps de la convention de Charleston, et bien plus que ce qu'il pouvait, en tout cas, espérer par la sécession.

Certes, nous pensons qu'il doit être clair à présent que la sécession, lors même qu'elle eût pu s'effectuer

pacifiquement, n'aurait pas été un remède pour les griefs dont on se plaignait. Bien plus, en ce qui touche les griefs naissant de l'impossibilité d'obtenir le retour de nos esclaves fugitifs, nous pensons qu'il doit être évident aujourd'hui que la sécession aurait été une aggravation du mal au lieu d'un remède; nous pensons que tous les hommes calmes et sans passion sont partout prêts à admettre qu'il aurait beaucoup mieux valu pour nous d'avoir accepté les offres proposées et maintenu la paix et l'Union, que d'avoir plongé cette patrie, jusque-là heureuse, dans les horreurs de cette guerre désolante, qui a étendu un suaire sur tout le pays, a porté le deuil dans toutes les familles, a désolé des centaines de mille foyers, a rempli les villes et les campagnes d'invalides et d'estropiés, de veuves et d'orphelins; a semé la pauvreté, a gaspillé des centaines de mille d'existences et des centaines de millions de trésors; a rempli nos maisons d'indigents et nos hospices de blessés, uniquement pour jeter l'institution de l'esclavage, que l'on proclame le mobile de la guerre, dans un péril plus grand que ceux qu'elle a jamais courus.

Si tel est l'état dans lequel les chefs sécessionnistes ont mis le pays, la question suivante se présente d'elle-même: «Y a-t-il quelque remède? » De remède radical, complet et égal au mal, il n'y en a pas; car qui peut rendre les êtres aimés qu'on a perdus, effa-

cer les désolations ressenties, bannir immédiatement le deuil de notre pays ? Il est cependant un remède qui, avec la main secourable du temps, accomplira beaucoup, énormément ; un remède qui, joint à l'énergie qui suit ordinairement les guerres de désolation, en effacera peut-être presque toutes les traces dans l'espace d'un demi-siècle : ce remède, c'est la paix, une prompte paix ! Mais ils disent que nous sommes dans une telle situation que nous ne pouvons faire aucune proposition de paix ; qu'ayant proclamé notre indépendance, il nous faut combattre jusqu'à ce qu'elle soit volontairement reconnue par les États-Unis ou jusqu'à ce que nous soyons entièrement subjugués. Lors de la réunion du Parlement britannique, qui eut lieu le 13 décembre 1792, le roi, dans son discours aux deux Chambres, déclara son intention de faire la guerre à la République française. Quand on discuta l'adresse en réponse à ce discours, il s'ensuivit un mémorable débat. Ch. J. Fox prononça à cette occasion une de ces puissantes harangues qui ont rendu son nom immortel, qui l'ont marqué à jamais comme un des plus forts orateurs anglais, comme le premier des hommes d'État de la Grande-Bretagne. Dans le courant de son discours il s'écria : « Nous dédaignons de négocier. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas de ministre à Paris. Pourquoi n'y avons-nous pas de ministre ? Parce que la France est une république. Ainsi, nous devons payer la

guerre du sang et de l'argent du peuple pour une formalité. La route du sens commun est simple, unie et droite ; celle de l'orgueil et de la formalité puérile est aussi rude que tortueuse. » Dans le langage passionné de M. Fox, nous demanderons si nous devons payer la guerre du sang et de l'argent du peuple pour une formalité puérile ? Suivrons-nous le sentier de l'orgueil et de la vanité pointilleuse, aussi rude que tortueux, ou bien prendrons-nous la route simple, unie et droite du sens commun, qui peut conduire aux plus heureux résultats ? Les quatre cinquièmes du peuple de cette portion de la Caroline du Nord, que baigne pendant une longue suite de milles la rivière Yadkin, et, nous le croyons, les quatre cinquièmes de tout l'État, sont en faveur de ce dernier parti.

La seule grande demande du peuple de l'État est la paix ; la paix, avec des termes qui ne nous asservissent ni ne nous dégradent. Il préférerait bien peut-être que l'indépendance du Sud fût reconnue, mais il croit qu'elle ne peut plus être obtenue à présent ; en voyant la situation des affaires, il ne voit pas qu'il y ait lieu d'espérer beacoup pour l'avenir. Si, sans aucuns moyens de recrutement, se demande-t-on naturellement, nous ne pouvons maintenir nos propres armées contre celles que les Yankees ont actuellement en campagne, comment ferons-nous pour leur résister quand ils y auront joint les 300,000

nouvelles recrues qui seront bientôt prêtes, tandis qu'ils peuvent toujours remplir leurs cadres sur une grande échelle, sinon sur le pied du maximum, grâce aux nombreux aventuriers qui arrivent constamment dans leurs ports de tous les pays d'Europe? Enfin, si l'indépendance ne peut être reconnue, le peuple est pour des conditions de paix honorables, des conditions qui ne nous dégradent pas.

Par quelle voie les ouvertures doivent-elles être faites ou le mouvement inauguré? C'est ce que nous laissons à proposer aux hommes d'État les plus sages et les plus capables. Cependant, nous conseillerons au peuple d'élire au prochain Congrès des membres qui soient en faveur d'un armistice de six mois, et en même temps en faveur de la soumission de toutes les questoins en litige à une convention de délégués de tous les États du Nord et du Sud, lesdits délégués devant être élus par le peuple lui-même, de façon à être agréés par les deux parties. Il en est d'autres qui désirent que le peuple de la Caroline du Nord soit consulté dans sa capacité souveraine, et qu'il nomme une Convention. La législature lui soumettrait la question de « convention ou de non-convention, » comme elle a fait en 1861. Une semblable Convention ne manquerait pas d'être l'expression des sentiments du peuple de l'État, attendu que tous, citoyens et soldats, seraient consultés.

En terminant, nous supplions les amis de l'hu-

manité, par tout l'État, de déployer leurs efforts les plus énergiques, dans le but d'obtenir aussi promptement que possible une paix honorable.

(Extrait du *Standard*, journal officiel de la Caroline du Nord.)

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: May 2010

PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

LIBRARY OF CONGRESS
0 013 700 974 2